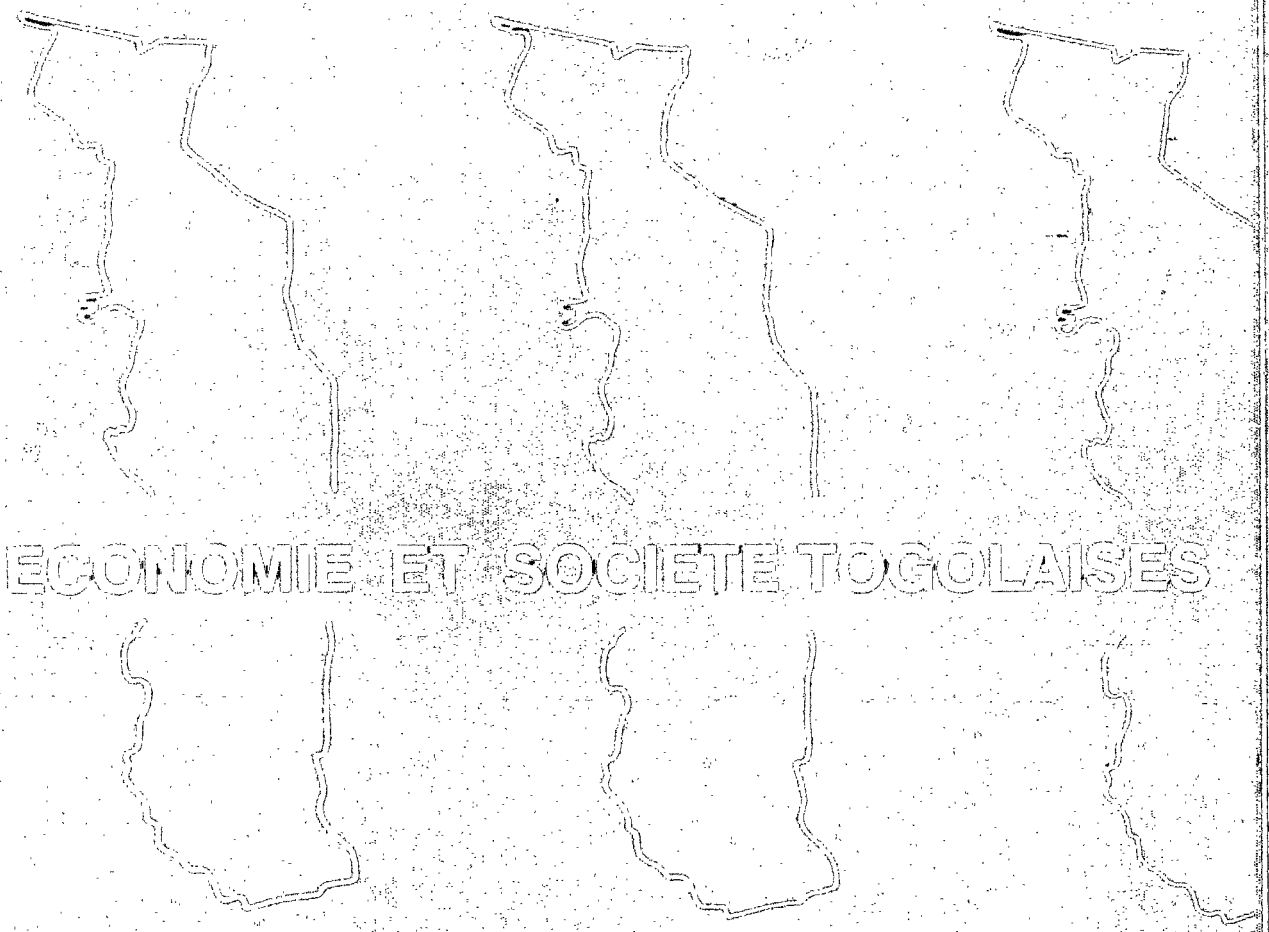

ECONOMIE ET SOCIETE TOGOLAISES

CHIFFRES, TENDANCES ET PERSPECTIVES

CAHIER 1991

Par une équipe de chercheurs, hauts fonctionnaires et opérateurs économiques

ORSTOM
INSTITUT FRANÇAIS
DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE
POUR LE DÉVELOPPEMENT EN COOPÉRATION
213, rue La Fayette
75480 PARIS CEDEX 10

Département
SOCIÉTÉS, URBANISATION, DÉVELOPPEMENT

F 34477

Edité par l'INSEE
avec la collaboration de l'ORSTOM
et l'appui de la DPAS

INSEE B.P. 2240 Tél. 21.61.39
21.39.94

ECONOMIE ET SOCIETE TOGOLAISES

CHIFFRES, TENDANCES ET PERSPECTIVES

CAHIER 1991

Par une équipe de chercheurs, hauts fonctionnaires et opérateurs économiques

Edité par l'INRS
avec la collaboration de l'ORSTOM
et l'appui de la DRS

INRS B.P. 2240 Tél 21.01.39
21.39.94

AVANT-PROPOS

L'initiative du Club d'Afrique de publier en 1987 l'annuaire officielle de la Republique du Togo, aux Editions ABC, était louable; à telle enseigne que la cessation de parution avait laissé un vide. Notre prétention n'est pas de combler ce vide, mais d'élaborer un instrument de travail maniable et de consultation facile tel qu'il en existe de nombreux exemples de par le monde.

La tâche ne consistait pas seulement à élaborer une version locale de ce type de publications mais à valoriser les chiffres et statistiques disponibles au Togo, et sur le Togo. Force est de constater que ceux-ci sont nombreux. Si certains sont fiables et de qualité, d'autres restent sujets à caution, mais presque tous restent épars, peu mis en valeur et ne reçoivent qu'une diffusion restreinte.

L'objectif des «Cahiers» était devenu tout naturellement de collecter et de rassembler ces chiffres dans un seul document, accompagnés d'un commentaire par thème dans lequel l'auteur, après une réduction des données sans perte significative d'information, dégage les grandes tendances et identifie les options alternatives dictées par ces tendances. Dans l'avenir, ces Cahiers serviront de support à des analyses de fond, exposant les résultats essentiels des études et recherches conduites dans le pays, afin de leur donner une plus grande visibilité.

Ces Cahiers répondent à un besoin exprimé par les membres du Conseil National de la Recherche Scientifique, qui en a confié la réalisation à l'Institut National de la Recherche Scientifique et a sollicité un appui auprès de l'ORSTOM.

Un Comité de Conception des Cahiers a été constitué et réuni en juin 1990, afin de débattre d'un projet de sommaire. A compter de cette date, plusieurs phases se sont déroulées : d'abord une série de consultations auprès des membres du Comité, puis une recherche des diverses compétences susceptibles d'apporter leur contribution sur un des thèmes proposés au sommaire. Un contact informel avec les auteurs potentiels a toujours précédé l'envoi, en cas d'accord de l'interlocuteur, d'une lettre officielle accompagnée de consignes éditoriales. Un délai pour le dépôt du texte des communications était fixé fin décembre 1990. Il faut avouer que, malgré les efforts louables des contributeurs et les rappels empressés des éditeurs, toutes les contributions ne furent pas prêtes à la date convenue. Le sommaire comporte une centaine de rubriques, destinées à donner une idée globale du cadre de nos préoccupations. Mais toutes ne sont pas encore disponibles pour cette première livraison.

Les rubriques et sous-rubriques définies, l'auteur avait le loisir de traiter son thème comme il l'entendait, en se conformant aux recommandations techniques arrêtées. Chaque thème est traité en deux pages, à la façon d'un livre ouvert :
- en page droite, cartes et tableaux de chiffres.
- en page gauche, textes et analyses ne dépassant pas 5 000 signes mais suivant toujours le même canevas : d'une part, la présentation des faits et chiffres dans leur objectivité et d'autre part, leur interprétation dégageant tant les tendances actuelles que celles qui sont prévisibles.

Chaque thème pouvait comporter :
* une étude se rapportant au sujet traité
* des encadrés, présentant des résultats exploitables des programmes de recherche, en particulier ceux inspirés par le Conseil National de la Recherche Scientifique. Ces encadrés mettent en relief des résultats ou soulignent un phénomène remarquable.
* des concepts ou mots-clés dont la définition peut faire, le cas échéant, l'objet d'un rappel.
* une bibliographie très succincte, quand elle est jugée nécessaire.

Il ne s'agit pas là que d'un essai; et les concepteurs de ces Cahiers sont les premiers à mesurer les manques et les insuffisances de cette première livraison. Ils souhaitent susciter critiques et suggestions pour améliorer le fond et la forme de cet ouvrage dont la périodicité de parution -après les indispensables rodages et mises au point- est fixée à un an. Ils voudraient également remercier les chercheurs, les hauts fonctionnaires, les opérateurs économiques, les nombreux services et administrations dont la Direction Nationale de la Statistique et les divers services de planification qui ont chaleureusement ouvert leurs portes et fourni une information précieuse. Sans leur concours, cette publication n'aurait jamais vu le jour.

Professeur M. GNININVI

Collaborateurs du présent fascicule

K. ADJONOU	SRCC/MDR
A. AGOUNKE	URD/UB
K. AMEGASHIE	BIP/DS/MPM
K. AMOUSSOU-KPETO	DGPE/MENRS/METPF
K. ANIPAH	DD/DS/MPM
B. ANTHEAUME	ORSTOM
K. ASSIGNON	DCAREI/MPM
K. ASSIOBO-TIPOH	DEP/MET
D. BARANDAO	DHE/MEPT
J-C. BARBIER	ORSTOM
L. BARITSE	FLESH/UB
A. BLIVI	FLESH/UB
A. BOLOUVI	CFAO
A. CASENAVE	ORSTOM
T. DJASSIBE	DHE/MEPT
K. GBETOGLO	URD/UB
K. GLIKPO-AKPANDA	SNSS/MSP
K. HODOUTO	TOGOPHARMA
K. JOHNSON	DRS/MENRS
K. KOTOKOU	URD/UB
E. KOUGNON	DAEA/DGAS
N. KETEVI	CTPI/SAZOF
A. K. KPONSIHOUIN	DS/MPM
P. LEVI	ORSTOM
Y. MARGUERAT	ORSTOM
K. M'GBOOUNA	DGPE/MENRS/METPF
K. ODAYE	DCP/MPM
M. PILON	ORSTOM
S. SOULEMANA	TOGOPHARMA
Mme N. SEDDOH	FLESH/UB
K. SEGBOR	FLESH/UB
Y. TOSSOU	INRS/MENRS

SAISIE: P. DOGNON et K. GBOBADA
MISE EN PAGE: N. AMOYI et C. BRUN

EDITEURS SCIENTIFIQUES

B. ANTHEAUME	M. GNININVI	Y. TOSSOU
SUD/ORSTOM	DRS/MENRS	INRS/MENRS

SOMMAIRE

Seules les rubriques marquées d'un astérisque (*) sont disponibles dans cette livraison.

1. ATLAS DU TOGO

1.1. Le Togo dans le monde et dans la région en 1990*
1.2 Géographie physique*
1.3 Pluviométrie*
1.4 Les villes et la population urbaine*
1.5 Histoire du peuplement*
1.6 Langues, cultures ethnies*
1.7 Régions et préfectures
1.8 Institutions*

2. DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES

2.1 Démographie
2.1.1 Recensements de population*
2.1.2 Répartition spatiale, densités, urbanisation*
2.1.3 Structure par âge et par sexe*
2.1.4 Natalité, mortalité, croissance et perspectives démographiques*
2.1.5 Mortalité dans l'enfance*
2.1.6 Fécondité*
2.1.7 Nuptialité*
2.1.8 Ménages et familles*
2.1.9 Migrations*

2.2. Santé
2.2.1 Situation sanitaire*
2.2.2 Médecine traditionnelle*
2.2.3 Médecine occidentale
2.2.3.1 Infrastructures médico-sanitaires*
2.2.3.2 Equipements et matériels sanitaires publics*
2.2.3.3 Personnels de santé et couverture sanitaires *
2.2.4 Endémies

2.3. Education
2.3.1 Education non formelle
2.3.1.1 Alphabétisation*
2.3.1.2 Formations non scolaires et professionnelles
2.3.2 Enseignement
2.3.2.1 Tendances actuelles de la scolarisation*
2.3.2.2 Les équipements scolaires*
2.3.2.3 Enseignements et personnels d'encadrement*
2.3.3 Elèves et étudiants*
2.3.4 Examens et diplômes*
2.3.5 Le rendement du système scolaire togolais*

2.4 Emploi
2.4.1 Population active
2.4.2 Population active du secteur moderne
2.4.2.1 Secteur public
2.4.2.2 Secteur privé
2.4.3 Population active agricole
2.4.4 Secteur informel*
2.4.5 Chômage/sous-emploi
2.4.6 Réglementation du travail et conflits sociaux

2.5 Consommation, revenus, conditions de vie
2.5.1 Evolution et fourchette des salaires*
2.5.2 Ressources des ménages *
2.5.3 Dépenses des ménages*
2.5.4 Habitat *

3. ECONOMIE GENERALE

3.1.1 Grandes orientations*
3.1.2 Politique agricole*
3.1.3 Politique industrielle*
3.1.3.1 Privatisation*
3.1.3.2 Zone franche de transformation pour l'exportation*
3.1.4 Politique commerciale*

3.2 P.I.B
3.2.1 Evolution du P.I.B*

3.3 Prix
3.3.1 Evolution de l'indice des prix*
3.3.2 Réglementation des prix

3.4 Finances publiques
3.4.1 Recettes et impôts
3.4.2 Dépenses
3.4.3 Budgets des communes et préfectures

3.5 Dette publique

3.6 Monnaie et crédits

3.7 Commerce extérieur/balance des paiements
3.7.1 Importations
3.7.2 Exportations

3.8 Aide et coopération*

4. ACTIVITES ECONOMIQUES PAR SECTEURS ET PAR BRANCHES

4.1 Agriculture
4.1.1 Généralités
4.1.2 Exploitations agricoles
4.1.3 Productions végétales vivrières
4.1.4 Coton*
4.1.5 Café*
4.1.6 Cacao*
4.1.7 Productions animales
4.1.8 Bois et forêts
4.1.9 Pêche et chasse
4.1.10 Problèmes fonciers ruraux
4.1.11 Projets de developpement ruraux

4.2 Mines et industries
4.2.1 Exploration géologique et minière*
4.2.2 Exploitation des ressources du sous sol*
4.2.3 Industries

4.3 Energie et eau
4.3.1 Energie
4.3.1.1 Bilan des ressources énergétiques*
4.3.1.2 Hydrocarbures: situation du sous-secteur*
4.3.1.3 Electricité: production et importation*
4.3.1.4 Consommation finale d'énergie*
4.3.2 Ressources en eau*

4.4 Bâtiments et travaux publics
4.4.1 Grands travaux
4.4.2 Activités des principales entreprises de B.T.P

4.5 Services
4.5.1 Fonction publique
4.5.2 Bars, restaurants
4.5.3 Professions libérales
4.5.4 Banques, assurances
4.5.5 Postes et télécommunications

4.6 Transports
4.6.1 Données routières*
4.6.2 Données ferroviaires*
4.6.3 Trafic aérien*
4.6.4 Trafic maritime*

4.7 Commerce
4.7.1 Activités des principales maisons de commerce*
4.7.2 Commerce de détail

4.8 Tourisme
4.8.1 Mouvements des visiteurs*
4.8.2 Infrastructure et activités hôtelières*

4.9 Environnement
4.9.1 Ecologie générale *
4.9.2 Réhabilitation du milieu
4.9.3. Faune et Flore

1.1. LE TOGO DANS LE MONDE ET DANS LA REGION EN 1990

Le Togo, de par sa superficie et sa population, reste l'un des plus petits Etats du monde. S'il relève des pays en voie de développement, ses activités, sur les plans mondial et surtout régional, ne sont pas négligeables. Le nom de sa capitale, Lomé, reste attaché à des rencontres de haut niveau.

Le Togo dans le monde

En dépit de la présence et de la croissance continue d'un réseau dense de relations bilatérales entre les Etats, le développement des organisations internationales à l'échelle mondiale témoigne de la nécessité où se trouvent les entités étatiques, de dépasser le cadre de leurs frontières et de régler en commun un nombre chaque jour plus important de problèmes. Le Togo, en tant que pays souverain, n'échappe pas à cette règle. Il est membre actif de l'Organisation des Nations-Unies et de l'UNESCO, est signataire de la Convention entre les pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et les pays de la Communauté Economique Européenne (ACP/CEE) dite Convention de Lomé; sans oublier bien sûr son adhésion aux institutions économiques et financières internationales (F.A.O, O.I.T, l'U.N.I.C.E.F, etc...). Sur le plan continental, il est membre de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et du Conseil de l'Entente.

Le Togo est entré à l'ONU en septembre 1960. En 1982, le Togo y a été élu membre non permanent du Conseil de Sécurité et a participé au groupe africain des Nations-Unies pour la période de la transition devant conduire à l'indépendance de la Namibie. Le Togo a été également élu à l'un des onze postes réservés à l'Afrique dans le Comité d'Organisation des Nations-Unies sur le Développement et l'Environnement prévu pour 1992. Le Togo abrite le Centre Régional pour le Désarmement et la Paix en Afrique. Pour son programme national du bien-être familial, il est le premier en Afrique à avoir reçu en juin 1989 le prix des Nations-Unies pour la population.

La Commission Nationale Togolaise pour l'UNESCO a été créée par décret en 1963. Le pays a un Représentant permanent auprès de l'UNESCO dont le siège se trouve à Paris. Les réalisations de l'UNESCO au Togo sont très nombreuses : aide à la création des Ecoles Normales d'Instituteurs à Notsé et à Lama-Kara, assistance à la radio-télévision et à l'Agence Togolaise de Presse; allocation financière à la préparation de doctorat et diplômes universitaires, assistance à la Fédération Togolaise des clubs et associations UNESCO, etc... En retour le Togo a fourni à l'UNESCO des consultants et des experts dans tous ses domaines de compétence et huit ressortissants togolais y travaillent.

Depuis 1960, année de son indépendance, le Togo entretient des relations étroites de coopération avec la Communauté européenne. Cette coopération s'est ensuite amplifiée en volume et diversifiée quant aux instruments, au rythme des périodes quinquennales désignées par les Conventions de Yaoundé I et II et depuis 1975 par celles de Lomé I, II, III et IV. Au niveau des échanges commerciaux en valeur, la CEE reste en 1988, le partenaire le plus important du Togo aussi bien pour les importations (63,7 %) que pour les exportations (51,7 %). Depuis octobre 1987 le Togo a adhéré au programme ACP/CEE de lutte contre le Sida, coordonné par l'OMS.

Le Togo dans la région

L'idée d'aboutir à un rapprochement des Etats indépendants d'Afrique s'est concrétisée par la signature de la Charte de l'Organisation de l'Unité Africaine le 25 mai 1963 à Addis-Abeba. Si le Togo ne figure pas parmi les signataires de la Charte initiale, il a très vite pris part aux assises de l'Organisation panafricaine et en a occupé, à travers Edem KODJO, son ancien Secrétaire général, le poste le plus éminent.

La création de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) regroupant les seize Etats (République du Bénin, Cap-Vert, Côte-D'ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Burkina Faso, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra-Léone et Togo) de la sous-région est le couronnement de toute une série d'efforts passés au sein de la sous-région. Incontestablement le Togo et le Nigéria resteront comme les promoteurs d'une Communauté dont l'objectif spécifique est de promouvoir l'économie, la coopération et le développement entre les Etats membres. Le Togo est le siège du Fonds de la CEDEAO tandis que Lagos est celui du secrétariat exécutif.

Il faut mentionner l'ancêtre de la plupart des organisations sous-régionales, le Conseil de l'Entente qui regroupe cinq Etats (Côte-D'ivoire, Bénin, Burkina Faso, Niger et Togo), malheureusement peu actif aujourd'hui.

Les dix-neuf missions diplomatiques que le Togo entretient à l'étranger témoignent de la solidité des relations bilatérales et de l'importance que le pays attache à une présence qui ne soit pas que symbolique tout en restant compatible avec ses ressources.

SOURCES

NAMBOU (Y.) et AGBETIA A (K.) 1981 «Education Civique et Politique» République Togolaise. NEA.

KOUASSI (K.) et MIGNOT (A.) «le Togo dans le Monde», Tome III, vol I, S.l.n.d, Lomé.

Le Courrier, ACP/CEE, n° 117 sept. - Oct. 1989.

Togo Dialogue, n° 126, 127, 137, mars-avril 1988, juin-juillet 1988, juin-juillet 1989.

Liste des missions diplomatiques togolaises à l'étranger

Afrique et Asie		Europe et Amérique	
Pays	Résidence	Pays	Résidence
Ghana	Accra	RFA	Bonn
Zimbabwé	Hararé	Belgique et CEE	Bruxelles
Zaïre	Kinshasa	G-Bretagne et Irlande du Nord	Londres
Sénégal	Dakar	U R S S	Moscou
Nigéria	Lagos	France	Paris
Gabon	Libreville	France - UNESCO	Paris
Libye	Tripoli	Brésil	Brasilia
Chine	Pékin	Nations-Unies	New-York
Israël	Tel-Aviv	Canada	Ottawa
		U.S.A.	Washington

1.2. GEOGRAPHIE PHYSIQUE

Situé en Afrique de l'Ouest, le Togo s'étire sur 600 km entre les sixième et onzième parallèles de latitude Nord, couvrant une superficie de 56 600 km². Présentant une façade maritime atlantique de 50 km, il est limité au nord par le Burkina Faso, à l'ouest par le Ghana et à l'est par le Bénin.

RELIEF

Du nord au sud, on distingue cinq ensembles dont la différenciation tient surtout à la diversité géologique du pays.

- La surface d'aplanissement sur le socle éburnéen granito-gneissique. C'est une infime partie du vaste socle ouest-africain, formant un petit triangle au nord de Dapaong.

- Entre Dapaong et Bassar s'étend le bassin sédimentaire des Volta, représenté dans sa partie septentrionale par les plateaux gréseux de Dapaong et Bombouaka. Ensuite viennent la plaine alluviale de l'Oti et la surface d'aplanissement de Kandé - Bassar, limitée à l'est par la chaîne de l'Atacora.

- L'arc atacorien.

C'est une unité topographique majeure du pays, qu'il prend en écharpe du sud-ouest au nord-est; l'Atacora est constitué par une série de plateaux et de chaînons gréso-quartzitiques, entre 600 et 800 m d'altitude encadrant d'étroites dépressions. Il domine à l'est la vaste surface d'aplanissement du socle dahomeyen.

- La surface d'aplanissement granito-gneissique du socle «dahomeyen» Elle occupe toute la partie orientale du territoire, depuis les environs de Kara, jusqu'au sud de Notsé. Dans sa partie ouest, émerge un chapelet de collines de roches basiques qui s'étire le long de l'Atacora. Les plus importantes sont les monts Kabyè, les collines de Sotouboua, et les monts Mélindo et Agou.

- Le bassin sédimentaire côtier : il est caractérisé par les plateaux de «terre de barre», disséqués par les vallées des rivières côtières et par la dépression transversale de la Lama. Au sud, les plateaux méridionaux surplombent de quelques mètres une étroite bande littorale constituée de lagunes et de cordons sableux.

HYDROGRAPHIE

Trois bassins hydrographiques se partagent le territoire togolais :

- dans le nord, le bassin de l'Oti et de ses principaux affluents, la Kara, la Koumongou et le Mô, couvre une superficie de 34 000 km²,
- au centre, le Mono, grossi à l'ouest par l'Anié et à l'est par l'Ogou, draine un bassin de 21 000 km²,
- au sud, les rivières côtières, Sio, Haho et Lili drainent une superficie de 1 800 km² avant de se jeter dans les lagunes côtières, le lac Togo principalement.

Au nord et au centre, les régimes hydrologiques sont de type tropical pur, passant progressivement vers le sud au type tropical de transition avec une saison pluvieuse et une saison sèche. Les rivières côtières connaissent un régime équatorial de transition, avec des crues correspondant aux deux saisons pluvieuses alternées, d'inégale durée.

VEGETATION

En fonction des paramètres climatique, orographique et anthropique, on distingue les formations végétales suivantes:

- la forêt mésophile localisée dans la partie méridionale de l'Atacora où les totaux pluviométriques se situent entre 1 400 et 1 600 mm.
- la forêt claire et la savane soudano-guinéenne couvrent la plus grande partie du pays qui connaît une pluviométrie annuelle de l'ordre de 1 200 mm.
- au nord de l'arc atacorien s'étend un paysage de savanes et de forêts-sèches soudano-sahéliennes de plus en plus claires au fur et à mesure qu'on avance vers le nord.
- le sud et le littoral sont caractérisés par une savane côtière sèche, liée à «l'anomalie climatique» qui en fait le secteur le moins arrosé du Togo (800 mm).

DEFINITIONS:

- *Bassin sédimentaire : partie déprimée d'une aire continentale où s'est effectuée une sédimentation persistante, marine ou continentale*

- *Atacora : chaine de montagne allant du sud-est du Ghana (Akwapim Range), au nord du Bénin, prenant en écharpe le Togo.*

- *Roches basiques : roches magmatiques pauvres en silice et riches en magnésium, fer et calcium*

- *Terre de barre : terrains argilo-sableux*

SOURCES

Atlas du Togo 1981 Ed. Jeune Afrique

Notice explicative de la carte géologique du Togo à 1/500 000, 1986 Mémoire n° 6, DGMG/BNRM, Lomé

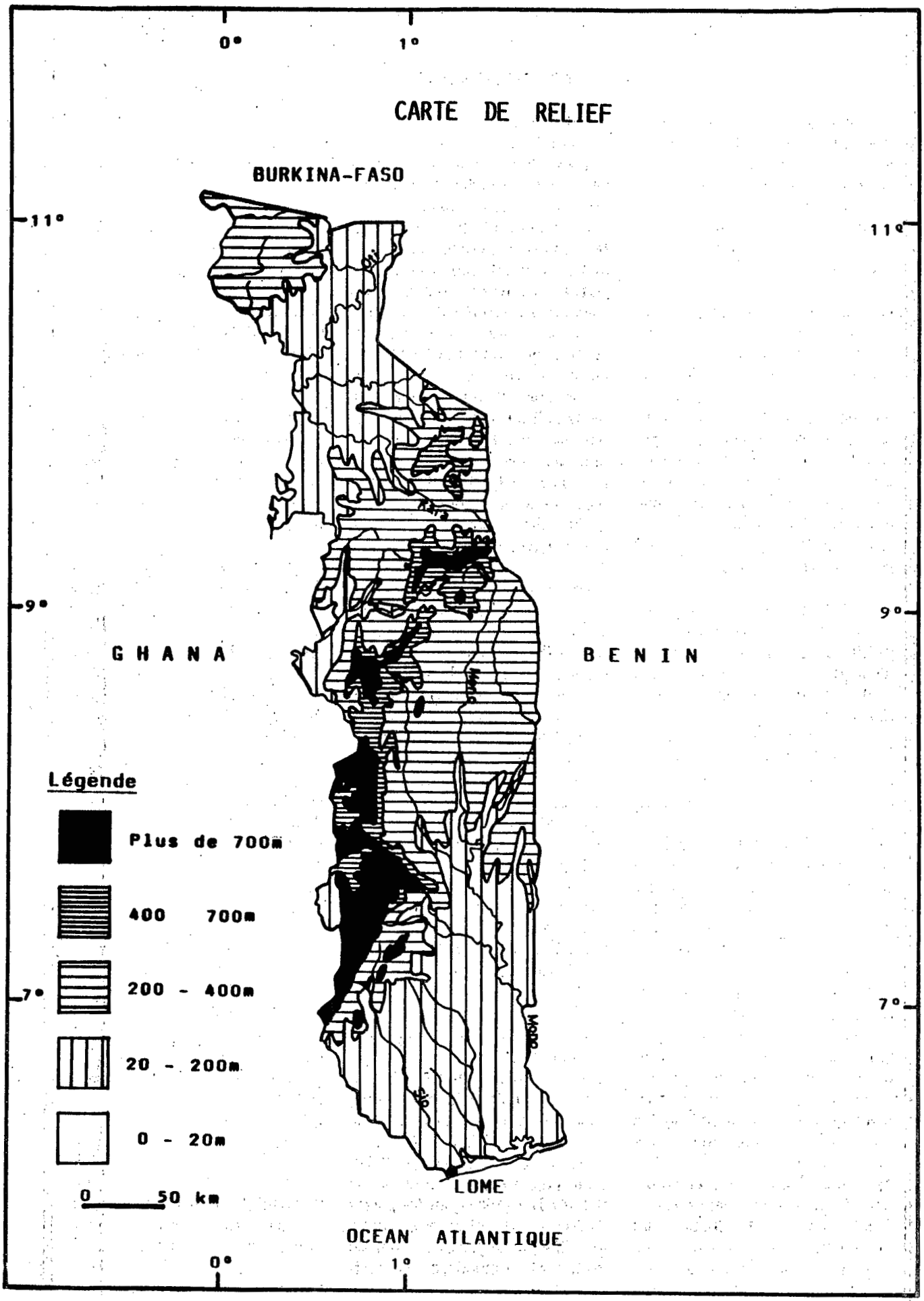
CARTE DE RELIEF
BURKINA-FASO
GHANA
BENIN
LOME
OCEAN ATLANTIQUE
0°
1°
11°
9°
7°
Légende
Plus de 700m
400 700m
200 - 400m
20 - 200m
0 - 20m
0 50 km

1.3. PLUVIOMETRIE

On distingue classiquement deux zones pluviométriques au Togo : la première, caractérisée par une répartition bimodale de la pluviométrie est limitée au sud du pays, la seconde qui couvre le centre et le nord présente une répartition monomodale de la pluie.

L'analyse des séries de longue durée de 12 postes pluviométriques répartis du sud au nord du pays : Aného, Lomé, Tabligbo, Glekové, Kloto, Notsé, Atakpamé, Blitta, Sokodé, Bassar, Mango et Dapaong, montre que cette apparente simplicité d'organisation des pluviosités moyennes interannuelles masque en fait une hétérogénéité importante des régimes pluviométriques. Du sud au nord, on peut distinguer 4 grands types de régimes :

1) sur le littoral, le régime se caractérise par une concentration des précipitations en mai-juin, suivie d'une petite saison sèche accentuée et d'un bref retour des précipitations centré sur octobre. Le domaine occupé par ce régime est très restreint. A Tabligbo, la petite saison sèche est très marquée mais il y a déjà un rééquilibrage des deux saisons humides.
2) la seconde zone (Glekové, Notsé, Kloto) se caractérise par un effacement de la petite saison sèche, limitée au mois d'août, et un étalement des deux saisons des pluies centrées sur les mois de juin et septembre.
3) l'extension géographique de la troisième zone (Atakpamé, Blitta, Sokodé, Bassar, Mango) est plus importante que celle des précédentes. On y observe une arrivée plus tardive des pluies (mai), qui augmentent progressivement jusqu'en septembre puis diminuent brusquement au delà
4) la quatrième zone, à l'extrême nord du pays (Dapaong) est caractérisée par une distribution des précipitations à dissymétrie gauche de part et d'autre du mois d'août.

TENDANCES A LONG TERME

A partir de l'analyse des relevés des 12 postes précédemment cités, on a cherché d'éventuelles périodes sèches ou humides. Pour chaque station, on note si le total annuel est inférieur ou supérieur aux bornes de l'intervalle de confiance à 95 % de la moyenne interannuelle. Si on regroupe les stations des différentes zones définies plus haut, on constate qu'il n'est pas possible de mettre en évidence avec clarté des successions d'années sèches ou humides. Tout au plus, on peut noter une période à pluviométrie plutôt inférieure à la moyenne 1925-1945 pour la zone 1, 1935-1945 pour la zone 3 et une décennie 1960-1970 à la pluviométrie plutôt excédentaire (zones 1, 3 et 4).

Pour la période 1970-1989, qui correspond à la grande période de sécheresse observée en zone soudano-sahélienne, on note, sur l'ensemble des stations étudiées de sensibles différences (mais le nombre de postes représentatifs de chaque zone est différent).
- pour la zone 1 : 18 années supérieures à la moyenne, 15 inférieures et 7 égales,
- pour la zone 2 : 17 années supérieures à la moyenne, 14 inférieures et 5 égales,
- pour la zone 3 : 16 années supérieures à la moyenne, 27 inférieures et 17 égales,
- pour la zone 4 : 6 années supérieures à la moyenne, 11 inférieures et 3 égales.

On peut constater qu'il n'apparaît pas dans les chroniques des précipitations annuelles du Togo de tendance marquée à la diminution, comme cela a été montré en zone sahélienne (ALBERGEL, 1987, HUBERT et CARBONNEL, 1987). Pour faire suite à une étude de SOGBEDJI (1987), sur les postes du Togo méridional, qui avait montré que s'il n'y avait pas d'évolution de la pluviosité annuelle, on observait par contre, depuis 1960, une augmentation du total de la première saison des pluies et une diminution du total de la seconde, on a calculé les moyennes mobiles (centrées sur 5 ans) des cumuls pluviométriques de mai à juillet et d'octobre à décembre, sur l'ensemble des stations.

Si on retrouve bien, pour les stations méridionales, le phénomène décrit par SOGBEDJI, il doit être relativisé. Il semble en effet limité dans le temps (à Lomé, la pluie cumulée de mai à juillet est excédentaire entre 1960 et 1975, celle d'octobre à décembre de 1945 à 1955) et dans l'espace (au nord de Blitta, ces variations ne sont plus décelables).

Si on analyse les chroniques de jours de pluie par classe de hauteur de précipitations (1 à 20 mm, 20 à 40 mm, > 40 mm), on montre que les variations observées sur le nombre total de jours de pluie affectent indifféremment chacune des chroniques, contrairement à ce qui avait été montré au Sahel, où on a observé (HUBERT et CARBONNEL, 1987) une diminution du nombre de pluies > 40 mm. Il ne semble donc pas que le Togo soit affecté par les phénomènes de sécheresse persistante observée au Sahel et en zone tropicale, depuis le début des années 70.

SOURCES

ALBERGEL (J.) 1987 Genèse et prédétermination des crues au Burkina Faso. Du m^2 au Km^2, étude des paramètres hydrologiques et de leur évolution. Col. ORSTOM Études et Thèses.
HUBERT (P.) & CARBONNEL, (J.P.) 1987 Approche statistique de l'aridification de l'Afrique de l'ouest. *Jour. of Hydrol.*, 95, pp. 165-183.
SEGUIS (L.) 1988 La pluviométrie au Togo : caractérisation agronomique. ORSTOM, Lomé, 23 p. + annexes, mult.
SOGBEDJI (M.) 1987 Etude de la pluviométrie du Togo méridional. ORSTOM, Lomé, 25 p., mult.

Pluviometrie annuelle

Poste Lome ville (1901–1990)

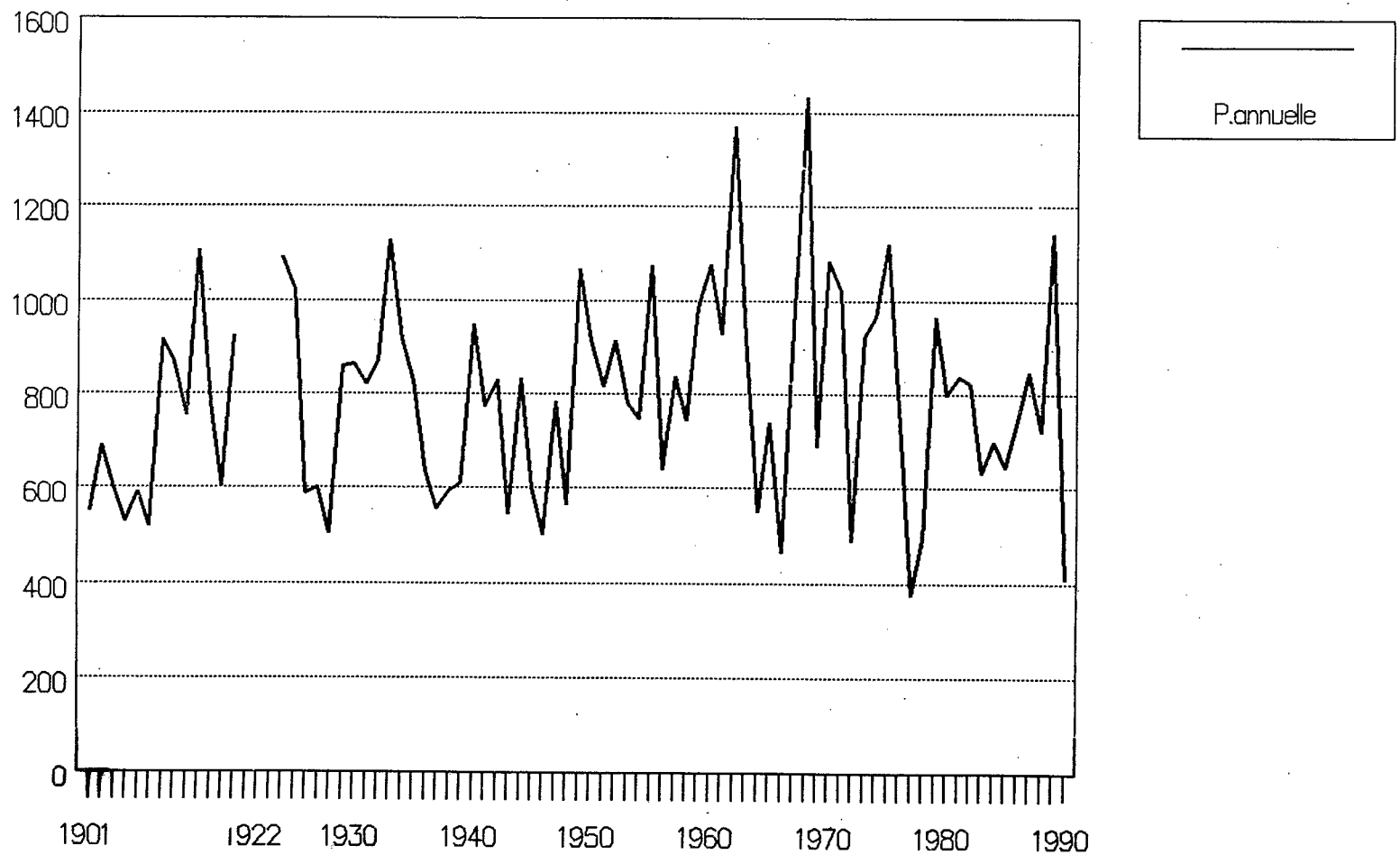

1.4. LES VILLES ET LA POPULATION URBAINE

La part des villes dans la population togolaise ne cesse de s'accroître : environ 15 % en 1960, 20 % en 1970, 25 % en 1980, entre 30 et 35 % en 1990... La majorité des Togolais devraient être citadins au début du siècle prochain.

1. La mise en place du réseau urbain: ces villes sont d'origines et de natures assez diverses. A l'époque pré-coloniale, peu de vraies capitales, faute d'Etat suffisamment structuré, mais plutôt des centres commerciaux, comme Atakpamé et Mango, qui vivent du trafic des routes caravanières. Sur la côte, Aného s'affirme depuis le XVIIIè siècle comme le pôle principal de la traite atlantique, sans rivales avant l'émergence de Lomé, née en 1880 pour tourner les douanes de la Gold Coast voisine et dont les Allemands feront en 1897 leur capitale politique, en 1904 leur capitale économique, par la construction du seul wharf de la côte, puis d'un réseau ferroviaire qui concentre sur Lomé toutes les activités d'export-import, d'où sa prépondérance écrasante.

Le réseau administratif colonial, avec ses créations comme Kpalimé, centre de la région des plantations, et Sokodé, porte économique du Nord, sert de base à la hiérarchie urbaine actuelle, hormis le cas de Kara, récemment propulsé du rôle de petite ville-étape au rang de principal centre politique et industriel du Nord-Togo; Sokodé garde toutefois la primauté démographique et commerciale.

2. Typologie des villes : la synthèse des critères urbains des chefs-lieux de préfecture, étudiés à partir des recensements de 1970 et de 1981, fait apparaître que, mis à part Lomé, six villes seulement méritent le qualificatif de «centres vraiment urbains»: les quatre autres chefs-lieux de région (Atakpamé, Sokodé, Kara et Dapaong) et deux vieilles places commerciales (Aného et Kpalimé). Elles seules ont des fonctions vraiment diversifiées et un fort rythme de croissance, qui nécessite dès maintenant de vigoureuses politiques d'urbanisme.

Huit autres préfectures sont des «centres faiblement urbains» aux fonctions et au dynamisme modestes, sans rayonnement autre que local. Les six dernières, «centres partiellement urbains» car à majorité d'agriculteurs, ne sont que de gros bourgs ruraux avec une poignée de fonctionnaires, sans grand effet d'entraînement.

Par ailleurs, une dizaine de petits centres dépourvus de rôle administratif (et donc du statut de commune) se distinguent par une fonction économique importante (marché, usine, plantations, etc.). Ce sont là des centres locaux au devenir non négligeable.

3. Les rythmes de croissance : l'agglomération de Lomé, qui comptait environ 7000 habitants en 1914 et 15 000 en 1930, commence son essor à partir des années 1945 ; elle atteint les 80 000 âmes en 1960, près de 200 000 en 1970, près de 400 000 en 1980, entre 600 et 700 000 en 1990. Son poids dans la population togolaise et surtout dans la population urbaine (40 % en 1960, 55 % en 1980...) ne cesse de s'appesantir, mais son rythme de croissance annuelle (6,5 %) reste relativement modéré par rapport aux autres capitales africaines. Lomé n'attire en fait qu'une partie des mouvements migratoires togolais, qui se dirigent soit vers les grandes capitales voisines, soit vers les campagnes peu peuplées du centre du pays. L'attraction de la capitale s'exerce surtout sur la partie méridionale du Togo (il n'y a que 25 % des habitants à provenir du centre et du nord du pays, et 5 % de l'étranger, essentiellement du Bénin et du Ghana limitrophes) et aussi sur les femmes (ce sont les hommes qui migrent au loin), d'où le déséquilibre du rapport de masculinité (94 hommes pour 100 femmes) exceptionnel en Afrique, où les villes sont habituellement peuplées en majorité d'hommes.

Les autres villes ont une croissance modeste et plutôt fléchissante : pour les vingt autres préfectures 3,5 % (guère plus que le croît naturel), hormis Kara : 10 %. Les six centres vraiment urbains ont absorbé à eux seuls les deux tiers du surplus de citadins, migrants qui viennent en général de leur propre région : il se manifeste ainsi des polarités régionales qui donnent du Togo une image spatiale nettement plus complexe que le stéréotype d'une opposition entre «Lomé et le désert togolais».

SOURCES

Atlas du Togo, 1981 Paris, Jeune Afrique, 64 p.

BOURAIMA (N.) et MARGUERAT (Y.), 1983 La population du Togo en 1981, premières observations sur les résultats provisoires du recensement de 1981, Lomé, Direction de la Statistique et ORSTOM, 44 p.

Les villes du Togo, bilans et perspectives, 1984 A.S.F. - A.U.I. - ORSTOM Lomé, Ministère du Plan, 396 p.

Collectif, 1984 Les villes en Afrique, leur rôle et leurs fonctions dans le développement national et régional : le cas du Togo Paris, ORSTOM, 97 p.

MARGUERAT (Y.), 1985 L'armature urbaine du Togo (première partie de «Les villes du Togo, bilans et perspectives») Paris, ORSTOM «Etudes et thèses», 166 p., bibliographie.

Collectif, 1986 Migrations togolaises, bilans et perspectives Lomé, U.B. - U.R.D., 385 p.

POPULATION DES VILLES

Chefs-lieux de préfecture et autres villes	1959	1970	1981	Taux de croissance annuelle 1970-1981
LOME commune	73 646	148 185	375 499	-
agglom.	84 759 ?	186 338	390 000 ?	6,5 %
Agoènyivé	1 530	2 962	9 096	10,5 %
ANEHO	10 430	10 889	14 368	2,4 %
Glidji	1 831	2 268	2 141	-0,5 %
Agbodrafo	2 229	3 649	3 573	-0,2 %
VOGAN	7 691	10 175	11 260	0,8 %
Hahotoé	1 202	5 006	8 720	4,9 %
Togoville	2 771	4 225	5 555	2,4 %
TABLIGBO	2 821	4 382	7 526	4,8 %
TSEVIE	9 167	13 016	20 480	3,9 %
Assahoun	2 507	4 474	5 043	1,0 %
NOTSE	3 160	7 605	8 916	1,4 %
ATAKPAME (+ Agbonou)	9 966	18 824	28 293	3,9 %
Dadja	907	1 308	5 010	12,5 %
Anié	3 658	5 037	10 163	6,2 %
AMLAME	2 544 ?	2 288	3 957	4,9 %
BADOU	5 918	6 501	8 111	1,9 %
KPALIME	11 902	19 801	28 262	3,1 %
Agougadzépé	1 402	2 133	2 825	2,5 %
SOTOUBOUA	4 664	6 699	10 590	4,0 %
SOKODE	14 687	29 213	46 660	4,2 %
TCHAMBA	4 955	10 539	12 911	1,8 %
BAFILO	7 525	12 300	12 060	-0,2 %
BASSAR	9 190	15 497	17 867	1,2 %
KARA	2 875	9 440	28 902	10,1 %
PAGOUDA	1 752	2 756	4 112	3,5 %
Kétao	2 711	5 190	6 134	1,5 %
NIAMTOUGOU	9 621	12 208	12 444	0,2 %
KANDE	3 894	5 133	6 041	1,5 %
MANGO	7 802	9 580	12 894	2,6 %
DAPAONG	4 860	10 134	16 989	4,6 %

1.5/1.6 HISTOIRE DU PEUPLEMENT. LANGUES, CULTURES, ETHNIES

38 groupes ethniques ont été recensés au Togo en 1981. On pourrait en conséquence parler d'une mosaïque ethnique. En fait, nombre de ces groupes participent à des ensembles sociétaux plus vastes, qui se sont élaborés historiquement à partir de substrats culturels anciens (par exemple, sur les plateaux de l'Ouest) ou à la faveur d'activités économiques à dimension régionale (le commerce de traite avec l'Europe pour le Sud, la route de la cola pour le Nord, la métallurgie basar). Certains d'entre eux peuvent être appréhendés en qualité de civilisations. La langue rend parfois compte de ces ensembles (par exemple pour la civilisation ajatado et pour les populations des plateaux togolais), mais les correspondances restent rares, les groupes linguistiques traversant les regroupements ethnographiques.

Qu'est-ce qu'une ethnie ? Une ethnie présente des caractères culturels (institutions, coutumes, langues, folklore) qui la distingue nettement des autres groupes. Ses membres en ont une vive conscience, ainsi que les populations voisines. Mais, il convient d'ajouter plusieurs remarques pour préciser ce que l'ethnie n'est pas.

Elle ne correspond jamais à un peuplement homogène qui dériverait d'une même origine. Parfois, un noyau s'affirme autochtone (= sans tradition d'origine, par exemple les Ekpeebhe, les Bédéré, les Kabyê, les Nawdba, etc.), mais des migrations s'y sont ajoutées, parfois conquérantes (les Anufôm au Nord-Togo), parfois réorganisatrices (les Gurma en pays kotokoli), parfois pour s'y fondre (cas du pays kabyê).

L'ethnie n'est pas une unité politique. Elle peut compter plusieurs groupements territoriaux, plusieurs chefferies, etc... qui se sont fait la guerre, et qui ont, avec d'autres, établi des alliances. En cela, l'ethnie n'est pas un peuple forcément uni en toute occasion, bien que la communauté culturelle soit une base favorable pour la solidarité.

Les dénominations ethniques ne sont pas toujours adéquates. Elles proviennent souvent d'appellations étrangères, qui ont été reprises par les Européens lors de la pénétration coloniale. Mais, si des populations ne se nommaient pas en tant que groupe ethnique (Kabyê, Lamba, etc.), cela ne signifie nullement qu'elles ne percevaient pas leur communauté de culture. Elles n'avaient tout simplement pas besoin de le dire dans le contexte qui était le leur.

LA CIVILISATION AJATADO

Quoiqu'en partie d'origine yoruba, cette civilisation n'a pas réussi à fonder de grandes cités. Le royaume de Tado ne dura pas et, à Notsé, la tentative du roi Agokoli de renforcer son pouvoir politique (dont témoignent les vestiges d'une enceinte de terre) échoua. Les communautés restent rurales, de petite taille, et sont sujettes à un essaimage continuel; le commandement politique, détenue par la lignée fondatrice, est entre les mains d'un chef *(fio)*, mais le pouvoir réel est exercé par ses conseillers, les *tchami*, représentant les principaux groupes lignagers du village. Au niveau des lagunes du littoral, le village de Togo, était le centre d'une véritable théocratie. Partout d'ailleurs, avec la diffusion des cultes vodou, le religieux envahit le corps social au dépens du politique.

Naguère réparties en groupements territoriaux (dont rend compte la carte allemande de Sprigade), les populations sont aujourd'hui connues par des ethnonymes qui recouvrent deux vastes ensembles :

a) d'une part, les Adja et les Hwé, de la région de Tado, qui parlent la même langue (le tado) et qui sont une même ethnie; b) d'autre part les Evhé et les Watchi, qui eux-aussi parlent une même langue, l'ewe, et forment une même masse paysanne.

Cette civilisation ajatado englobe en outre les pêcheurs de la basse vallée du Mono et des lagunes, les Rhwla et les Rhwédha (que leurs voisins Gên appellent Pla et Péda); des minorités venues plus tard, notamment les Gên de Glidji, fondateurs d'un Etat guerrier au XVIIIème siècle, le Genyi, qui furent rejoints par d'autres immigrants, venus de la région d'El Mina en Gold Coast (appelés pour cette raison «Mina») lesquels se glissèrent le long du littoral pour jouer le rôle de courtiers auprès des Européens et au service des Gên de Glidji (la cité d'Aného naquit de leurs activités).

Les Gên parlent un dialecte ewe, appelé encore mina, qui aujourd'hui, sert de langue véhiculaire à tout le sud du Togo.

LES PLATEAUX TOGOLAIS

Plateaux atacoriens du côté togolais et reliefs collinaires du Buêm au Ghana ont permis à de multiples groupes d'y préserver leurs particularismes culturels. Ces groupes se disent autochtones ou du moins installés très anciennement. Ils présentent des caractères communs, qui suggèrent qu'on a affaire à une même aire culturelle : un développement très local des souches, des prêtres desservant les divinités du terroir, des mariages pouvant être très proches, etc...

Restés à l'écart des transactions commerciales de l'époque précoloniale, ces populations se sont par contre trouvées bien placées au XXème siècle : cueillette du caoutchouc sous les Allemands, développement de la caféiculture sur les reliefs et de la cacaoculture dans les plaines environnantes (le Litimé pour le Togo), produits vivriers et agrumes pour l'alimentation des centres urbains, etc. Une importante immigration évhé a renforcé l'influence ancienne des Evhé sur ces plateaux; s'y sont ajoutés des manoeuvres et des colons du Nord-Togo (Kabyê, Nawdba et Lamba); des Kotokoli s'occupent d'activités commerciales et du transport; enfin

POPULATION RESIDENTE AU TOGO PAR ETHNIE EN 1960, 1970 ET 1981

Ethnie	Langue	Groupe Linguist.	Ethnonymes du recensement	1960	1970	1981
Civilisation ajatado				642 000	835 767	1 192 926
Adja/Hwé	aja	Gbé	Adja	11 000	18 932	84 801
			Ehoué	24 000	31 719	3 183
Evhé	ewe	Gbé	Ewé	299 000	422 317	630 667
Krobo	ewe	Gbé	Aklobo	1 000		
Agotimé	ewe	Gbé				
Adangbé	ewe	Gbé				
Ang'lô	ewe	Gbé	Anlo, Ahoulan	12 000	7 527	2 019
Fôn	fôn	Gbé	Fon	29 000	20 611	27 189
Watchi	waci	Gbé	Ouatchi	172 000	208 855	280 131
Gên	gên	Gbé	Mina-Gên	84 000	114 421	153 970
Rhwédha	xhwedha	Gbé	Péda	9 000		
Rhwla	xhwla	Gbé	Pla	1 000	11 385	10 966
Zone d'immigration du Moyen et Centre-Togo				42 000	59 258	76 456
Ifê	ifê	Yoruba	Ana	36 000	51 671	68 107
Aguna	aguna	Yoruba				
Kpési	kpesi	Gbé	Kpessi	2 000	3 185	2 358
Anyanga	ginyanga	Gwang	Agnagan	3 000	4 099	5 481
Kusuntu	kusuntu	Tem				
Bago	bago	Tem				
Baséda	anii	Togo	Bassila	1 000	303	510
Kûlûmi	gikolunja	Togo				
Ulêmbûlê	gilêmbulnya	Togo				
Populations des plateaux de l'Ouest				60 000	81 758	114 305
Bogo	igo	Togo	Ahlon	1 000	3 872	4 864
Akpôsô	kpôsô	Togo	Akposso	40 000	51 376	72 715
Ekpeebhe	kekpeeke	Togo	Akébou	16 000	22 584	31 168
Bédéré	gidere	Togo	Adélé	3 000	3 926	5 558
Ntribû	delo	Tem				
Chefferies de la route de la cola				126 000	194 181	262 543
Anufôm	anufo	Akan	Tchokossi	21 000	25 348	32 035
Basar	ncam	Gurma	Bassar	21 000	32 798	47 777
Kotokol	tem	Tem	Kotokoli	73 000	115 642	156 446
	dendi		Djougou	1 000		
Tchamba	akasele	Gurma	Tchamba	10 000	20 393	26 285
	ginaajome	Gwang				
	gisême	Togo				
Montagnards du Nord				323 000	409 357	569 383
Kabyê	kabîyê	Tem	Kabyê	200 000	260 380	374 958
Lokpa	lokpa	Tem	Logba	1 000		
Lamba	lama	Tem	Lamba	32 000	60 931	82 846
Yaka	yaka	Tem				
Agbandè	agbandê	Tem				
Nawdba	nawdm	Nawdm	Losso	86 000	88 046	111 579
Biyobé	môyôbê	Gurma	Sorouba	3 000		
Bitchambo		Gurma	Solla	1 000		

des éleveurs peuls circulent sur les plateaux.

LA ZONE D'IMMIGRATION DU CENTRE ET MOYEN-TOGO

Elle correspond à la vallée moyenne du Mono, entre Atakpamé et Tchamba, occupée très tardivement par le peuplement actuel. Elle compte :

- Deux minorités ethniques venues du Ghana méridional vers la fin du XVIIIème siècle : les Kpési et les Anyanga.

- Les gros villages composites du canton de Koussountou, dont plusieurs constituent des isolats linguistiques. Ces gros villages résultent de la juxtaposition de plusieurs groupes d'immigration d'origine diverse (bariba, ifê, kotokoli, etc.), chaque nouveau venu fondant un quartier dont l'identité historique s'est parfaitement conservée.

- Plus au sud, à l'est d'Atakpamé, un peuplement ifê conservant de son origine yoruba la langue, ainsi que le riche panthéon religieux, où trônent les grandes divinités du vodou, mais non l'organisation en cité.

- Une zone de colonisation «Kabyê-Losso» au XXème siècle, s'étalant de Sokodé à Notsè, confirme la disponibilité en espace du Centre et Moyen-Togo.

LES CHEFFERIES DE LA ROUTE DE LA COLA

Elles se sont constituées principalement au XVIIIème siècle, en se positionnant sur les itinéraires de la cola qui reliaient à cette époque les cités hawsa au grand marché de Salaga, en pays gondja (moyenne vallée de la Volta). Les commerçants soudanais (connus sous le nom de leurs groupes patronymiques : les Turé, les Traoré, les Konaté, les Fofana, etc.), qui empruntent ces itinéraires, se sédentarisent volontiers, formant des quartiers de musulmans. Ils ont diffusé avec eux l'islam, mais ce n'est qu'à partir des années 1945-1950 que les Tchamba et les Kotokoli s'islamisent en masse (95 % sont musulmans en 1981), consécutivement au séjour au Ghana de nombre d'entre eux.

Plus à l'ouest, le pays basar (hormis Kabou) est demeuré à l'écart de cette dynamique liée à la route de la cola, s'adonnant à la métallurgie du fer. Les clans basar s'interpénètrent néanmoins avec ceux du pays kotokoli et, à la veille de l'arrivée des Allemands, la chefferie de Basar s'était constituée.

A une latitude beaucoup plus septentrionale, un groupe de guerriers originaires de l'actuelle Côte d'Ivoire, dirigé par des aristocrates soudanais de Kong, fondent, au milieu du XVIIIème siècle, la chefferie qui correspond à la ville de Mango. Vassalisant les populations locales et lançant des raids au-delà, ces guerriers se sont sédentarisés donnant naissance à l'ethnie des Anufôm.

LES MONTAGNARDS DU NORD

Les montagnes du Nord-Togo, au-delà de la Kara, sont occupées par des populations organisées sur la base de groupements territoriaux à caractère tribal (chaque groupement est censé dériver d'un ancêtre ou d'un couple ancestral, chû du ciel. L'habitat est semi-dispersé : plus dense au lieu de fondation du quartier, les fermes restant toutefois à distance les unes des autres, puis de plus en plus lâche, laissant non habitée une campagne alentour. La mise en valeur des montagnes kabyê, de nature basique, est particulièrement intensive.

Ces groupements font preuve d'une remarquable cohésion interne: on se mariait naguère exclusivement au sein du groupement; les jeunes adolescents et les jeunes adultes se retrouvent encore aujourd'hui dans les classes d'âge initiatiques (sauf chez les Lamba).

Toutes ces populations, se trouvant à l'étroit dans leurs montagnes ou leur aire d'habitat traditionnel, émigrent en piémont et, depuis le XXème siècle, dans le reste du Togo, notamment dans la zone de colonisation «Kabyê-Losso» du Centre et Moyen-Togo.

AUTRES POPULATIONS DU NORD

- Les Konkomba et les Dyê se présentent sous la forme de groupements dont le dialecte témoigne du particularisme. Leur situation en plaine ne les a pas protégés contre les Etats guerriers : ils ont été refoulés par les Dagomba, dominés par les Anufôm, razziés par les Bariba. L'élevage de bovins est pour eux important. Il convient de distinguer au moins deux dialectes du konkomba: le komba (région de Katchamba et de Guérin-kouka) et le konkomba proprement dit.

- Le paysannat moba-gurma de l'extrême nord du Togo repose sur une organisation clanique et l'existence de petites chefferies coutumières. L'habitat y est semi-dispersé : il est constitué de villages où les quartiers sont distants les uns des autres et, à l'intérieur d'un même quartier, les maisons entre elles. Participent à la même paysannerie, des minorités immigrés : des Mamprusi, des Mosi et des Yanga.

- Les Tamberma (langue, tamberma) font partie des groupes dits Somba de la région de Natitingou. Comme les populations des montagnes atacoriennes du Nord-Bénin, les Tamberma se caractérisent par un habitat dispersé de fermes fortifiées, organisé en petits groupements territoriaux de type lignager, et par des traits culturels archaïques qu'ils maintiennent pour se différencier.

- Les Peuls du Nord-Togo sont sédentarisés. Ce faisant, ils adoptent les parlers de leurs de leurs hôtes, et parfois, comme en pays kotokoli, leur identité ethnique. Les populations locales leur confient leurs troupeaux.

Divers Nord				208 000	268 656	369 986
Konkomba	konkomba	Gurma	Konkomba	21 000	27 014	38 409
Dyê	ngangam	Gurma	Ngamgam	15 000	19 711	25 703
Gurma	gurma	Gurma	Gourma	63 000	77 058	92 317
Moba	moba	Gurma	Moba	69 000	95 377	146 122
Mamprusi	mampruli	Dagbani				
Mosi	moore	Mooré	Mossi	5 000	4 489	7 155
Yanga	yaanê	Mooré	Yanga	2 000	5 092	7 908
Busansé	bisa	Mandé	Boussansé	2 000		
Tamberma	Tamberma	Atakora	Tamberma	9 000		
Bariba	bariba	Bariba	Bariba	1 000		
			Bariba-Tamb.		12 441	15 176
Peuls	fula		Peuls	21 000	27 454	36 965
Taoulamba					20	231
Divers Togo				10 000	16 018	19 591
Hawsa	hawsa	Hawsa	Haoussa	3 000	5 821	7 352
Yoruba		Yoruba	Yorouba		1 746	5 172
Yoruba	nago	Yoruba	Nago	7 000	8 451	7 067
Autres				29 000	85 661	114 377
			Togolais		65 782	45 995
			Africains			59 699
			non Africains		2 540	8 683
			indéterminés	29 000	17 339	
T O T A L			Résidents	1 440 000	1 950 656	2 719 567

Sources : Recensement général de la population au Togo 1958-1960 (3ème fascicule, tome I, 69 p., tabl. p.3) ; Recensement général de la population, mars-avril 1970 (volume n°2 : résultats détaillés par circonscription, 662 p., tabl. p.48) ; Recensement général de la population et de l'habitat, 9-22 novembre 1981 (volumes 1 et 2A : structure de la population urbaine et rurale, 411 p., tabl.pp.175-176).

1.8 INSTITUTIONS

Après avoir été successivement colonie allemande en 1885, puis territoire sous mandat de la SDN, confié à la France en 1919, le Togo devint territoire placé sous la tutelle de l'ONU en 1946. La tutelle fut encore confiée à la France qui associa le Togo à l'union française de 1956 à 1960, date à laquelle le pays accéda à la souveraineté internationale.

Les institutions politiques actuelles découlent de la loi fondamentale du 30 décembre 1979 (après celles de 1961 et 1963) instaurant la 3ème République togolaise. Ce régime présidentialiste unitaire centralisé s'organise autour du parti unique, le R.P.T. et du Chef de l'Etat, gardien de la constitution et incarnant l'unité nationale.

En affirmant la primauté du parti unique sur toutes les institutions de l'Etat dans le préambule de la Charte fondamentale, la fonction de Président-Fondateur du parti est placée avant celle de Chef de l'Etat ; de même, le Bureau politique du parti est-il au-dessus du gouvernement.

Le premier magistrat de l'Etat est en même temps le chef des armées. Il est élu pour sept ans au suffrage universel direct sur proposition du congrès du RPT. Il nomme les Ministres responsables devant lui ; il dirige l'action du gouvernement et a droit de dissolution de l'Assemblée Nationale.

Le Gouvernement proprement dit comprend :

5 départements de souveraineté :

-Ministère de la Défense Nationale,
-Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité,
-Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération,
-Ministère de la Justice,
-Ministère délégué à la Présidence ;

7 départements de fonctions économiques :

-Ministère du Plan et des Mines,
-Ministère de l'Industrie et des Sociétés d'Etat,
-Ministère de l'Economie et des Finances,
-Ministère du Commerce et des Transports,
-Ministère du Développement Rural,
-Ministère de l'Equipement, des Postes et Télécommunications,
-Ministère de l'Environnement et du Tourisme.

7 départements chargés des fonctions socio-culturelles :

-Ministère du Travail et de la Fonction Publique,
-Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique,
-Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation professionnelle,
-Ministère de la Santé Publique,
-Ministère des Affaires Sociales et de la Condition Féminine,
-Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture,
-Ministère de l'Information.

L'Assemblée Nationale est formée de députés élus parmi les candidats du R.P.T.. Les dernières élections (mars 1990) ont conduit à la Chambre 77 députés dont les répartitions par préfecture sont présentées dans le tableau ci-contre.
Le président de la Cour Suprême, la plus haute juridiction de l'Etat est nommé par le président de la République sur proposition du Comité Central du R.P.T.

L'organisation administrative découlant de la loi 81/8 du 23 juin 1981 portant organisation territoriale fixe cinq régions (région Maritime, région des Plateaux, région Centrale, région de Kara et région des Savanes) vingt et une préfectures, des communes et cantons. Les préfets et les sous-préfets sont nommés par décret par le Chef de l'Etat.

Si l'organisation régionale n'a pas connu un début d'application, les structures préfectorales et communales obéissent à la loi de l'unité administrative avec un contrôle a priori sur toutes les décisions des responsables nommés par le pouvoir central.

L'ouverture politique faite par le chef de l'Etat le 21 mai 1990 lors du 7ème Conseil du R.P.T. sur la suppression du parti-Etat et dans son discours du 30 octobre 1990 lors de l'installation de la Commission constitutionnelle laisse supposer à court terme l'élection des conseils régionaux, généraux et municipaux au suffrage universel direct avec participation de plusieurs partis politiques.

Cette volonté politique exprimée au plus haut niveau augure également pour le futur d'une séparation des pouvoirs et la démocratisation de toutes les institutions de l'Etat.

ELECTIONS LEGISLATIVES 1990

Régions	Préfectures	Nombre de circons-criptions	Nombre de candidats	Nbre moyen de candi-dats par préfecture	Population estim. 1990	Habitants/ député
Maritime	Golfe (sauf Lomé)	3	5	1,66	110 000	37 000
	Lacs	3	9	3	153 000	51 000
	Vo	3	8	2,66	166 000	55 000
	Yoto	3	8	2,66	130 000	43 000
	Zio	4	9	2,25	249 000	62 000
	Lomé	5	22	4,4	576 000	115 000
Tot. et moy.		21	61	2,9	1 384 000	65 900
Plateaux	Amou	3	11	3,66	108 000	36 000
	Haho	4	9	2,25	148 000	37 000
	Kloto	5	13	2,6	215 000	43 000
	Ogou	4	17	4,25	234 000	58 000
	Wawa	3	8	2,66	136 000	45 000
Tot. et moy.		19	58	3,05	841 000	52 500
Centrale	Sotouboua	4	12	3	224 000	56 000
	Tchamba	3	4	1,33	55 000	18 000
	Tchaoudjo	3	13	4,33	123 000	41 000
Tot. et moy.		10	29	2,9	402 000	40 000
Kara	Assoli	3	8	2,66	36 000	12 000
	Bassar	4	11	2,75	142 000	35 000
	Binah	3	10	3,33	55 000	18 000
	Doufelgou	3	8	2,66	66 000	22 000
	Kéran	3	8	2,66	47 000	16 000
	Kozah	3	8	2,66	144 000	48 000
Tot. et moy.		19	53	2,78	490 000	26 000
Savanes	Oti	3	15	5	97 000	32 000
	Tône	5	16	3,2	326 000	65 000
Tot. et moy.		8	31	3,87	423 000	47 000

2.1.1. RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population est l'ensemble des opérations qui, consiste à dénombrer, sans omission ni répétition, la population d'un pays, d'une région ou d'une localité.

On peut, à partir d'un recensement, appréhender de façon assez rigoureuse l'état actuel de la population et certains aspects de son évolution, par exemple, les enfants âgés de moins de 6 ans qui doivent être scolarisés dans les prochaines années. Le recensement général de la population montre cependant quelques limites dont la plus importante tient au fait qu'un recensement présente un état de la population à une date donnée. De ce fait, on ne dispose pas, entre deux recensements, de statistiques très rigoureuses, mais seulement, dans le meilleur des cas, d'estimations plus ou moins précises. Pour pallier cette lacune, les Natins-Unies recommandent de faire un recensement général de la population tous les dix ans et de préférence les années dont le millésime se termine par 0 ou 1, afin de faciliter les comparaisons internationales.

Cette recommandation a été respectée par le Togo qui depuis 1958, a réalisé trois recensements généraux de la population. L'intérêt de recensement périodique est très grand, car on peut mesurer de façon précise les évolutions passées de la population et éventuellement faire des prévisions.

Avant 1958, il n'y avait eu au Togo que des dénombrements administratifs destinés à des fins fiscales, donc manquant de rigueur statistique.
Le premier recensement de la population a duré un plus de deux ans (novembre 1958 - décembre 1960) et s'est déroulé en deux étapes. Les communes urbaines furent recensées les premières, de novembre 1958 à juillet 1959, puis le reste du territoire, de novembre 1959 à décembre 1960. Pour pallier l'effet de double compte du fait l'étalement du dénombrement dans le temps, on a distribué une carte à chaque enquête. La population recensée s'élevait en 1960 à 1 440 000 habitants.

Le second recensement a duré deux mois (du 1er mars au 30 avril 1970). Le système de «balayage» a été adopté, c'est-à-dire qu'on réinstallait l'agent recenser dans un autre centre de peuplement une fois que le précédent était dénombré. La population résidente s'élevait en 1970 à 1 950 646 habitants.

Le troisième recensement n'a duré que deux semaines (du 9 au 22 novembre 1981). Il a aussi été un recensement des conditions d'habitation d'où sa dénomination, recensement général de la population et de l'habitat.
Contrairement aux deux précédents recensements, le territoire national a été découpé en portions géographiques appelées zones de dénombrement. Chaque zone de dénombrement (aire géographique de 800 à 1 000 habitants) était confiée à un agent recenseur. La population résidente fut évaluée en 1981 à 2 719 567 habitants.

Les préparatifs du quatrième recensement général de la population et de l'habitat sont en cours et le dénombrement de la population se déroulera probablement en 1992

Un recensement est une opération longue et coûteuse qui exige des moyens financiers importants, le concours d'administrations diverses et, souvent beaucoup de temps. L'ensemble des travaux peuvent être divisés en quatre grandes phases à savoir :
la phase préparatoire, le dénombrement de la population, l'exploitation et enfin la publication des résultats.

La phase préparatoire est la partie la plus difficile du recensement car elle nécessite la mise en oeuvre d'un nombre important d'activités qui se chevauchent dans le temps. Les principales opérations de cette phase sont les travaux cartographiques et le recensement pilote. La cartographie a pour but de découper le territoire national en zones de dénombrement (Z.D.) plus ou moins homogène tandis que le recensement pilote sert à tester la méthodologie de la collecte.
L'exécution du recensement ou le dénombrement de la population doit être effectué dans un laps de temps le plus court possible (au plus deux semaines); au cours de cette période les agents recenseurs collectent des informations auprès des ménages.

L'exploitation du recensement, qui commence aussitôt terminées les opérations sur le terrain, comporte le dépouillement manuel et les travaux informatiques. Le dépouillement manuel donne lieu à la publication des résultats provisoires quelques mois après la fin de la collecte sur le terrain alors que les travaux informatiques, comprenant la saisie (l'enregistrement des données chiffrées sur support magnétique), l'apurement ou le nettoyage du fichier et enfin la tabulation (édition des tableaux), nécessitent dans le meilleur des cas un ou deux ans et parfois bien plus. La publication des résultats constituent la dernière étape des travaux du recensement. Les tableaux édités par l'ordinateur sont mis à la disposition des autorités, des décideurs, des centres de recherche et du public.
SOURCES :

Direction de la Statistique, 1985. Recensement général de la population et de l'habitat 1981, Ministère du Plan et de l'industrie, vol.1 Données socio-démographiques, Lomé.

Direction de la Statistique, 1986. Aperçu des résultats d'ensemble du Recensement général de la population et de l'habitat au Togo de novembre 1981 (caractéristique de la population), Bureau Central du Recensement, Lomé.

ADOGNON (K), 1988 Document-analyse 1. Méthodologie et Organisation du Recensement 1981 : Direction de la Statistique, Division de la Démographie, Lomé.

REPARTITION DE LA POPULATION SELON LA PREFECTURE* DE RESIDENCE EN 1960, 1970 ET 1981.

PREFECTURE	POPULATION		
	1960	1970	1981
Golfe	113 277	229 305	447 806
Lacs	198 236[1]	122 667	137 855
Vo	--	129 311	150 575
Yoto	52 327	72 032	100 682
Zio	110 293	150 595	203 323
REGION MARITIME	474 133	703 910	1 040 241
Amou	116 030[2]	128 443[2]	78 125
Wawa	--	--	109 579
Kloto	116 227	156 878	186 778
Ogou	78 937[3]	107 869	165 143
Haho	53 442	76 600	110 768
REGION DES PLATEAUX	364 636	469 790	650 393
Sotouboua	--	66 969	131 637
Tchamba	--	--	44 810
Tchaoudjo	118 578[4]	107 030[5]	96 691
REGION CENTRALE	118 578	173 999	273 138
Assoli	21 557	29 445	32 425
Bassar	73 478	95 475	118 934
Binah	38 611	44 588	50 081
Doufelgou	43 760	52 070	59 331
Kéran	32 691	41 431	44 844
Kozah	88 082	99 215	121 036
REGION DE LA KARA	298 179	362 224	426 651
Oti	47 524	57 559	77 803
Tône	141 431	183 164	251 341
REGION DES SAVANES	188 955	240 723	239 144
ENSEMBLE DU PAYS	1 444 481	1 950 646	2 719 567

[1] En 1960, la préfecture de Vo faisait partie de la préfecture des Lacs
[2] En 1960 et 1970, la préfecture d'Amou et de Wawa formaient la circonscription administrative de l'Akposso
[3] En 1960, la sous-préfecture de Blitta dans l'actuelle préfecture de Sotouboua était un morceau de la préfecture de l'Ogou.
[4] En 1960, la préfecture de Tchaoudjo englobait toute la préfecture de Tchamba et une partie de la préfecture de Sotouboua.
[5] En 1970, la préfecture de Tchamba faisait partie de la préfecture de Tchaoudjo.

Source : Direction de la Statistique : Recensements généraux de la population de 1958-60, 1970 et Recensement général de la population et de l'habitat de 1981.

* Le découpage administratif de 1981 diffère de ceux en vigueur en 1970 et 1960. En 1960, le Togo était divisé en 4 régions administratives (Région Maritime, Région des Plateaux, Région Centrale et Région des Savanes) et comptait 17 circonscriptions administratives. Au recensement de 1970, le nombre de régions désignées désormais régions économiques est porté à 5 avec la création de la Région de la Kara formée par des morceaux pris à la Région des Savanes (circonscription administrative de Kandé actuelle préfecture de la Kéran) et à la Région Centrale ; des circonscriptions de Lama-Kara (Kozah), de Pagouda (Binah) et de Niamtougou (Doufelgou). Le nombre des circonscriptions administratives est parté à 19 avec la création des circonscriptions administratives de Sotouboua et de Vogan. La première est formée à partir des morceaux des circonscriptions administratives de Sokodé au Nord et d'Atakpamé au Sud, tandis que la seconde est taillée dans la circonscription d'Aného. En 1981 les circonscriptions administratives changèrent de dénomination et devinrent des préfectures. Les préfectures de Bassar et d'Assoli furent rattachées à la Région de la Kara et le nombre des préfectures porté à 21 avec la création de la préfecture de Tchamba qui était une sous-préfecture de la préfecture de Tchaoudjo et de la scission de l'ancienne circonscription administrative d'Akposso en préfectures d'Amou et de Wawa.

2.1.2 - REPARTITION SPATIALE, DENSITES, URBANISATION

La population du Togo qui était évaluée à 2 719 567 habitants, selon les résultats définitifs du recensement général de la population et de l'habitat de novembre 1981, est estimée en juillet 1990 à 3 492 000 personnes.

REPARTITION SPATIALE

Cette population est inégalement répartie sur le territoire national, et cette inégalité s'accentue constamment au profit de la Région Maritime qui englobe la ville de Lomé. En effet la Région Maritime concentre à elle seule 41 % de la population totale en 1990 contre 38 % en 1981 sur seulement 11 % du territoire. La Région des Plateaux avec 30 % de la superficie totale du pays est la plus étendue des cinq régions économiques, mais elle n'abrite que 23 % de la population en 1990; elle perd ainsi un point par rapport à 1981. La Région Centrale, la deuxième région par son étendue représente 23 % de la superficie, mais n'abrite en 1990 que 10 % de la population tout comme en 1981. La Région Centrale constitue l'un des grands pôles d'attraction de la population rurale; les migrants viennent essentiellement de la Région de la Kara qui avec 23 % de la superficie totale regroupe 15 % de la population en 1990 contre 16 % en 1981. La Région des Savanes représente 15 % de l'étendue du pays et concentre en 1990 comme en 1981 12 % de la population.

DENSITES

La densité de la population au Togo est passée de 48 habitants au kilomètre carré en 1981 à 62 en 1990. La Région Maritime possède la densité la plus élevée du pays avec 234 hab/km^2 en 1990. Viennent ensuite les Régions des Savanes 48 hab/km^2, des Plateaux 47 hab/km^2 et de la Kara 45 hab/km^2. La Région Centrale est la moins densément peuplée et ne compte que 25 hab/km^2 en 1990. Les densités moyennes régionales cachent de très fortes distorsions, car les écarts sont beaucoup plus marqués à l'échelle des préfectures. Les zones les plus densément peuplées sont la préfecture du Golfe, le Sud-Est, les pays Kabyè et Moba ; d'autres, en revanche, sont pratiquement inhabitées, comme la plaine de l'Oti, le pays Bassar, l'Est-Mono et le Nord de l'Adélé.

URBANISATION

Au Togo, la ville a un fondement administratif. Tout chef-lieu de préfecture (21 au total) est considéré comme une commune urbaine, quelles que soient la taille de sa population et la proportion d'agriculteurs qu'il renferme.

En 1990, 30 % des Togolais vivent dans une agglomération urbaine contre 25 % en 1981 et 20 % en 1970. D'une manière générale la population des centres urbains croît beaucoup plus vite que celle des zones rurales; le taux d'accroissement de la population urbaine a été de 4,4 % contre 2,4 % pour la population rurale. Si la croissance de la population urbaine reste élevée dans l'ensemble, elle n'a pas cependant connu partout la même intensité. Plus des deux tiers de la population urbaine sont concentrés dans la Région Maritime et six citadins sur dix résident dans la ville de Lomé dont la population est passée de 375 500 en 1981 à 620 000 en 1990, ce qui correspond à un taux annuel d'accroissement de 6,1 %; avec un tel rythme de croissance, la ville de Lomé devrait doubler sa population tous les 12 ans et dépassera 1 000 000 d'habitants en l'an 2000. Les autres villes sont de taille beaucoup plus modeste. Exceptée la ville de Kara qui a connu une croissance rapide au cours des années soixante-dix et quatre-vingt, certaines villes telles que Sokodé, Atakpamé, Dapaong, Kpalimé et Tsévié, n'ont connu que des croissances modérées de 3 à 5 % par an. D'autres villes par contre, avec un taux d'accroissement annuel inférieur à 1 %, marquent le pas; il s'agit des villes de Vogan, Bafilo et Niamtougou.

L'écart de plus en plus grand entre la capitale et les autres centres urbains fait de Lomé une agglomération macrocéphale. La ville de Lomé compte en 1990 neuf fois plus d'habitants que celle de Sokodé, (66 600 habitants) deuxième ville, contre huit fois en 1981 et sept fois en 1970.

L'urbanisation est encore à ses débuts dans le pays et se fait essentiellement aux dépens de la population rurale qui reste de loin la plus importante.

SOURCES :

GOZO (K.), 1989 Document-analyse # 2. Composistion et distribution géographique de la population togolaise. Direction de la Statistique, Division de la démographie, Lomé.

ANIPAH (K.), GOZO (K.), NYASSOGBO (K.), 1989 La population togolaise dans ses grandes lignes (dépliant), Lomé.

REPARTITION DE LA POPULATION RESIDENTE ET LA DENSITE EN 1981 ET 1990

Préfecture	1981*			1990**		
	Population habitants	%	Densité habts/km²	Population habitants	%	Densité habts/km²
Région Maritime						
Golfe	447 806	16,5	1 599	728 000	20,8	2 600
Lacs	137 855	5,1	193	162 000	4,6	229
Vo	150 575	5,5	201	178 000	5,1	249
Yoto	100 682	3,7	81	117 000	3,4	98
Zio	203 323	7,5	61	243 000	7,0	76
Total	1 040 241	38,3	163	1 428 000	40,9	234
Région des Plateaux						
Amou	78 125	2,9	39	96 000	2,8	48
Haho	110 768	4,1	30	136 000	3,9	37
Kloto	186 778	6,9	67	229 000	6,5	82
Ogou	165 143	6,0	27	203 000	5,8	33
Wawa	109 579	4,0	44	135 000	3,9	55
Total	650 393	23,9	38	799 000	22,9	47
Région Centrale						
Sotouboua	131 637	4,8	18	162 000	4,7	22
Tchamba	44 810	1,6	14	55 000	1,5	17
Tchaoudjo	96 691	3,6	38	119 000	3,4	44
Total	173 138	10,0	21	336 000	9,6	25
Région de la Kara						
Assoli	32 425	1,2	35	40 000	1,1	43
Bassar	118 934	4,4	19	146 000	4,2	23
Binah	50 081	1,8	108	61 000	1,7	127
Doufelgou	59 331	1,2	53	73 000	2,1	57
Kéran	44 844	1,6	41	55 000	1,5	33
Kozah	121 036	4,5	72	149 000	4,3	139
Total	426 651	15,7	37	524 000	14,9	45
Région des Savanes						
Oti	77 803	2,9	21	96 000	2,8	22
Tône	251 341	9,2	52	309 000	8,9	74
Total	239 144	12,1	38	405 000	11,7	48
Ens. du pays	2 719 567	100,0	48	3 492 000	100,0	62

* Les effectifs de 1981 proviennent du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de Novembre 1981.

** Les effectifs de 1990 ont été estimés à partir des taux moyens d'accroissement observés entre 1970 et 1981.

Source : Direction de la Statistique.

2.1.3 - STRUCTURE PAR AGE ET PAR SEXE

COMPOSITION PAR SEXE

La composition par sexe d'une population est la plus importante de toutes les caractéristiques démographiques, car elle a une incidence directe avec les taux de natalité, de nuptialité et de mortalité.

Comme dans la plupart des pays du monde, il y a au Togo plus de femmes que d'hommes. Les trois recensements généraux de la population réalisés au Togo depuis 1960 ont révélé que la population est composée de 52 % de femmes contre 48 % d'hommes en 1960 et 1970 et 51 % de femmes contre 49 % d'hommes en 1981. Cependant il naît un peu plus de garçons que de filles (102 à 103 garçons pour 100 filles). Toutefois, comme les taux de mortalité par âge sont en général plus élevés chez les hommes que chez les femmes à tous les âges, le nombre de femmes finit par dépasser celui des hommes. En 1981 on retrouve le déséquilibre numérique en faveur du sexe féminin au niveau de toutes les régions, exceptée la Région Centrale qui comptait 50,2 % d'hommes contre 49,8 % de femmes.

COMPOSITION PAR AGE

L'une des caractéristiques fondamentales de la structure par âge de la population togolaise est la forte proportion des jeunes : en 1981, 20% de la population ont moins de 5 ans contre 21 % en 1970 ; les individus qui ont moins de 15 ans représentent 50 % en 1981 contre 49,5 % en 1970, ce qui confirme l'importance croissante des jeunes dans la population.

Une autre caractéristique aussi frappante que la précédente est la faible représentativité des personnes âgées; les individus âgés de 55 ans et plus représentent à peine 7 % de l'ensemble de la population. Les adultes (15-54 ans) constituent un groupe d'âge assez important et représentent 43 % de la population totale en 1981. Entre 1960 et 1981, la population togolaise s'est sensiblement rajeunie ; toutefois l'évolution positive de l'espérance de vie à la naissance qui est passé de 35 ans en 1961 à 50 ans en 1981 s'est traduite par un relèvement de l'âge moyen de la population: 21,8 ans en 1970 et 25,5 ans en 1981.

PYRAMIDE DES AGES

L'illustration de la répartition par sexe et par âge d'une population se fait par la pyramide des âges qui a de plus l'avantage de donner un aperçu sur l'histoire de la natalité et de la mortalité de la population.

La base étalée de la pyramide des âges de la population togolaise est due à une forte natalité et la présence d'une forte proportion de jeunes ; ce retrécissement rapide de la pyramide, à partir de 55 ans, est la résultante d'une mortalité élevée et une espérance de vie relativement courte, 51 ans pour les femmes, 49 ans pour les hommes. Les irrégularités de la structure par âge, très marquées au-delà de 10 ans proviennent essentiellement d'une mauvaise appréciation des âges.

LE RAPPORT DE MASCULINITE

Le rapport de masculinité est le nombre d'hommes pour 100 femmes. La courbe du rapport de masculinité a la particularité de faire ressortir certaines spécificités qu'on n'arrive pas à déceler aisément sur une pyramide des âges. Pour l'ensemble du pays, on compte 95 hommes pour 100 femmes en 1981 contre 92 hommes pour 100 femmes en 1970. Sur le plus régional, il existe aussi un déséquilibre entre l'effectif des hommes et celui des femmes, dont l'importance est variable d'une région à l'autre. Les Régions des Plateaux et des Savanes ont des rapports de masculinité proches de l'unité : 98 hommes pour 100 femmes pour la première et 97 pour la seconde. Dans la Région Centrale, zone d'immigration, ce rapport est supérieur à l'unité : 101 hommes pour 100 femmes. En revanche, dans les deux dernières régions, le rapport s'écarte de l'unité : il y a 92 hommes pour 100 femmes dans la Région Maritime et 93 dans la Région de la Kara. La structure des rapports de masculinité présente les traits suivants: avant 20 ans et après 55 ans les rapports de masculinité sont supérieurs à l'unité, ce qui indiique un excédent d'hommes et entre 15 et 54 ans on observe une situation inverse. Le léger déficit des femmes après 55 ans constitue un phénomène assez paradoxale qui contraste avec la supériorité numérique des femmes aux âges compris entre 10 et 54 ans.

Cette distorsion proviendrait de la combinaison des trois facteurs : les omissions, les erreurs d'enregistrement et les mauvaises déclarations d'âge.

PYRAMIDE DES AGES DE LA POPULATION DU TOGO EN 1981

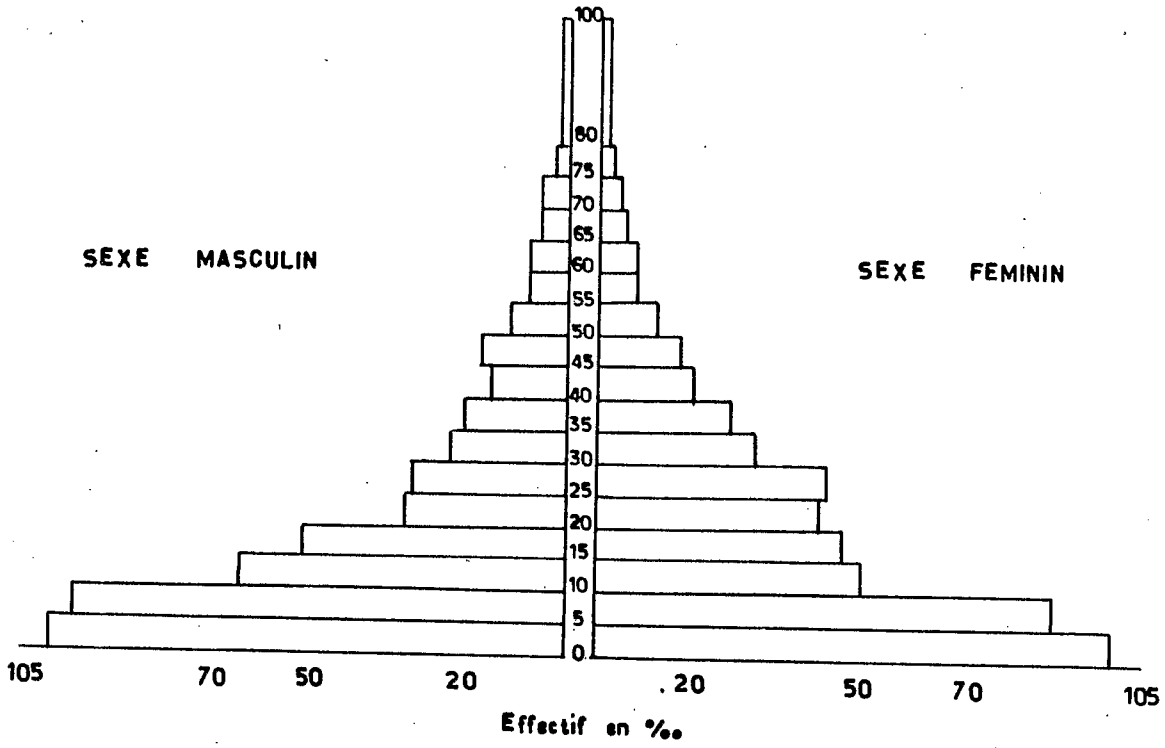

RAPPORT DE MASCULINITE SELON L'AGE EN 1981

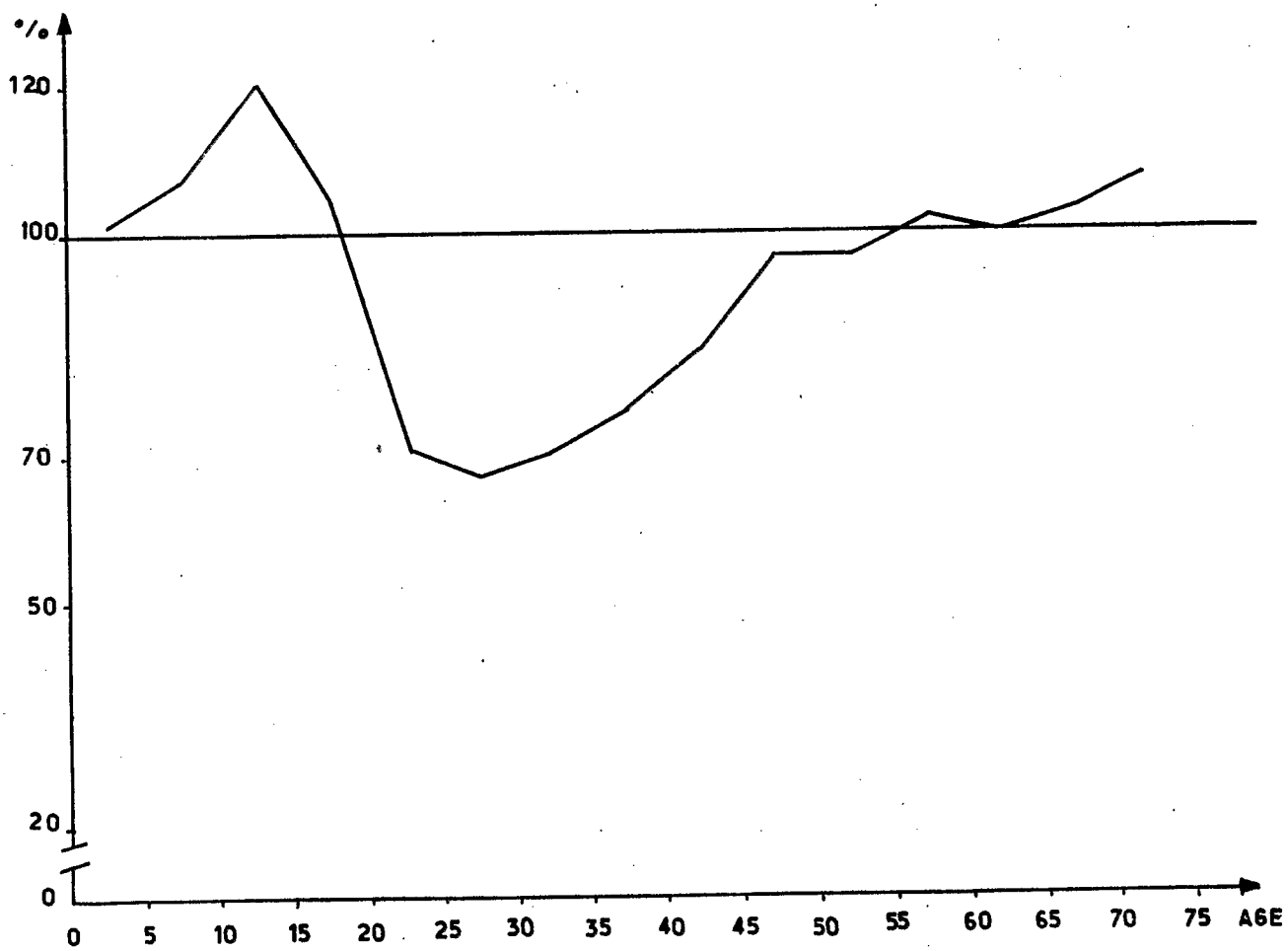

2.1.4. NATALITE, MORTALITE, CROISSANCE ET PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES

Les sources d'information sur l'évolution de la croissance naturelle de la population du Togo sont les trois derniers recensements (1960, 1970 et 1981) à partir desquels ont été calculés des taux bruts de natalité et des taux bruts de mortalité. Des estimations issues de chiffres des Nations Unies et de la Banque Mondiale sont également données pour l'année 1989; elles permettent de rendre compte de la tendance de la croissance démographique du pays.

LA NATALITE AU TOGO

Le taux brut de natalité qui avait sensiblement baissé entre 1961 et 1971 (55 p.mille en 1961, 45 p.mille en 1971) s'est stabilisé dans la décennie 1970 et semble même selon les estimations des Nations Unies (il serait à 47 p.mille en 1989) remonter depuis 10 ans (ce qui a été vérifié pour des enquêtes régionales, par exemple une enquête dans la préfecture de Tône en 1985, chiffres donnés dans le chapitre fécondité de ce cahier). La transition vers un niveau de natalité en baisse n'a pas commencé; la demande d'enfants reste forte. La connaissance et l'utilisation des méthodes modernes de contraception sont encore limitées.

LA MORTALITE AU TOGO

Les taux bruts de mortalité sont en baisse constante entre 1961 et 1989 mais avec une intensité moindre au fil des ans. En 1961 le taux brut de mortalité était de 29 p.mille, il a baissé de 3% en moyenne annuelle dans la décennie 60, puis de 2% dans la décennie 70 et de 1,6% en moyenne annuelle entre 1981 et 1989 date à laquelle les estimations le situent à 13 p.mille. Le progrès de la médecine, l'amélioration de la santé publique, les campagnes de vaccination sont les facteurs essentiels de cette évolution.

LA CROISSANCE NATURELLE

Le recul de la mortalité non compensé par l'évolution de la fécondité qui se maintient à un niveau élevé aboutit à des taux d'accroissement naturel élevés. Le rythme rapide de croissance s'accélère. D'après nos quatre points de repère les taux de croissance naturelle sont passés de 2,1% au recensement de 1960 à 2,6% à celui de 1970 puis à 2,9% en 1981, et selon les estimations des Nations Unies il serait de 3,4% en 1989. La population togolaise aurait passé le cap des 3 500 000 habitants pendant l'année 1990. En 30 ans, depuis l'Indépendance, l'effectif de la population du Togo a été multiplié par 2,45.

LES PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES

D'après les données censitaires, la population du Togo a été multipliée par 1,9 entre 1960 et 1981, atteignant alors l'effectif de 2 719 567 habitants. Si l'on prolonge, sur la décennie 80, le rythme de croissance annuel moyen observé entre 1970 et 1981, soit 2,9%, la population togolaise a atteint le chiffre de 3 500 000 habitants en 1990. Compte tenu de ce que l'on sait sur l'évolution de la fécondité et de la mortalité au cours des dernières années, cette estimation apparaît tout à fait plausible, mais en supposant également que le solde des mouvements migratoires avec l'étranger n'a pas changé.

Si, pour le futur, on fait l'hypothèse d'une fécondité se maintenant à son niveau actuel, d'une mortalité continuant à baisser au même rythme et de migrations internationales demeurant inchangées, la population du Togo devrait alors atteindre 5 000 000 d'habitants vers l'an 2000. D'autres scenarii sont possibles, selon l'évolution de chacune des trois composantes (fécondité, mortalité et migrations internationales). Sauf modification brutale et sensible des comportements de fécondité (à la baisse), importante dégradation de la situation sanitaire et accentuation des mouvements migratoires (vers l'étranger), l'estimation ci-dessus apparaît très vraisemblable, avec un rythme de croissance démographique qui va alors continuer de s'accélérer, par simple effet «mécanique».

DEFINITIONS :

Taux brut de mortalité: rapport des naissances vivantes au cours d'une année à la population moyenne de cette année

Taux brut de natalité rapport du nombre de décès survenus au cours d'une année pour 1000 habitants.

Taux d'accroissement naturel: c'est le taux auquel la population augmente (ou diminue) au cours d'une année par différence entre les naissances et les décès survenus dans cette même année.

Perspectives démographiques: estimations de l'évolution future d'une population sur la base d'hypothèses jugées vraisemblables.

SOURCES :

Analyses des données du Recensement de 1981, 1985 à 1987, Direction de la Statistique, Division de la Démographie, Lomé.

Assogba (M.), 1984 : «Perspectives de la population togolaise 1971-2006», *in* Etudes Togolaises de population n° 6, Unité de Recherche Démographique, Université du Bénin, Lomé.

Janssens (M.), Locoh (T.), 1984: «La Population togolaise d'hier à demain», *in* Etudes Togolaises de population n° 7, Unité de Recherche Démographique, Université du Bénin, Lomé.

Boukpéssi (B. T.), 1989 "le mouvement naturel et les perspectives de la population", document-analyse #8, Direction de la Statistique, Ministère du Plan et des Mines, Lomé.

NATALITE,MORTALITE ET CROISSANCE

Evolution entre 1961 et 1989

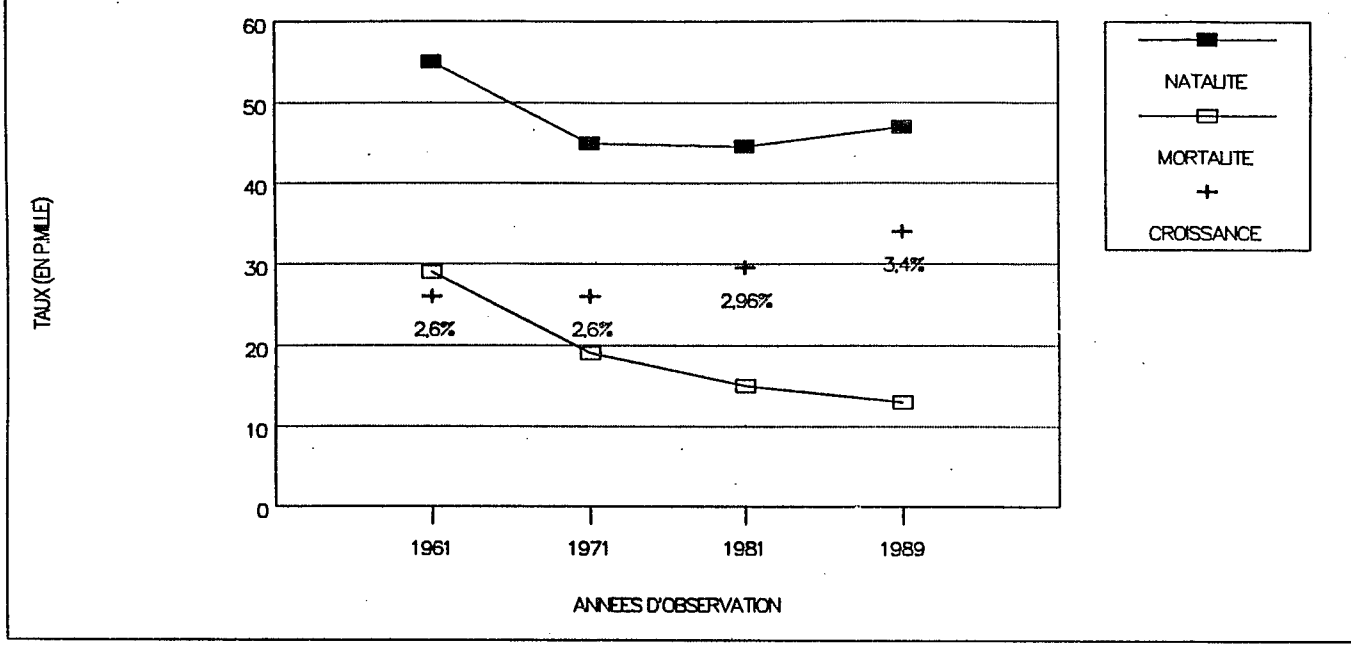

	1961	1971	1981	1989
Taux brut de natalité (en pour mille)	55	45	44,6	47
Taux brut de mortalité (en pour mille)	29	19	15	13
Taux de croissance naturelle (en pour cent)	2,1	2,6	2,96	3,4
Taux de croissance annuel moyen (en pour cent)	1960-1970 2,6%		1970-1981 2,9%	

2.1.5. LA MORTALITE DANS L'ENFANCE

Les estimations faites à partir des recensements, et surtout, les données issues de l'Enquête Démographique et de Santé au Togo (EDST), réalisée en 1988 à l'échelle nationale, permettent d'appréhender les niveaux et tendances de la mortalité dans l'enfance et de mettre en lumière quelques facteurs de différenciation.

La mortalité dans l'enfance concerne les décès survenant avant l'âge de cinq ans. On parle de **mortalité infantile** pour ceux qui surviennent avant l'âge de un an, et de **mortalité post-infantile** (on dit souvent «**juvénile**») en référence au groupe d'âges 1-4 ans (révolus).
En dépit d'un problème de comparabilité des résultats issus de sources différentes (recensements et enquêtes), on peut affirmer que la mortalité infantile a connu une baisse importante au cours des dernières décennies : de 127 p.mille en 1961 (d'après l'enquête post-censitaire), elle n'était plus que de 107 p.mille sur la période 1973-77, puis de 81 p. mille en 1983-87, d'après les résultats de l'EDST.
La mortalité post-infantile a connu à peu près la même évolution au cours des 15 dernières années : 110 p. mille en 1973-77 puis 95 p.mille en 1985-87.
Au milieu des années 80, un enfant sur six en moyenne n'atteignait pas l'âge de cinq ans.
Cette évolution globale à la baisse est assurément le résultat du développement des infrastructures sanitaires et d'une amélioration d'ensemble des conditions d'hygiène. Mais il faut noter, au cours des années 80, un certain ralentissement de cette baisse.
Au delà des moyennes nationales, des critères plus fins comme la région, le milieu d'habitat, le niveau d'instruction de la mère, le sexe et l'intervalle entre naissances apparaissent comme des facteurs influant sur les niveaux de mortalité des enfants (cf. tableau ci-contre).

Des **disparités régionales** existent mais varient aussi selon le groupe d'âge au décès. Ainsi, la Région de la Kara qui présente d'après les données de l'EDST, le plus faible niveau de mortalité infantile sur la période 1978-88, connaît, en revanche, le plus fort niveau de mortalité entre 1 et 4 ans. Ce qui tendrait à prouver que, si le développement des infrastructures sanitaires influent assurément sur la mortalité infantile, les facteurs d'environnement (climat) et les conditions d'hygiène, de comportement (allaitement) sont déterminantes pour la santé des enfants âgés de 1 à 5 ans.
Quel que soit l'âge, le risque de décès apparaît toujours plus faible en milieu urbain qu'en milieu rural. L'éducation de la mère joue un rôle positif pour la santé des enfants. En effet, les enfants des mères instruites ont une chance de survie plus grande que ceux de mères non instruites.

Si la période infantile se caractérise par une surmortalité masculine, les filles ont, en revanche, un risque de décès plus élevé entre 1 an et 5 ans. Comme partout ailleurs, le délai qui sépare deux naissances a un effet important sur la survie des enfants. Les enfants nés après un intervalle de moins de deux ans avec le précédent courent le risque de décès le plus élevé : plus de deux fois supérieur à celui des enfants nés quatre ans ou plus après la naissance précédente (120,5 p. mille contre 57,1 p. mille).

Les incontestables progrès réalisés dans le domaine sanitaire, et l'amélioration des conditions d'hygiène des populations ont eu pour effet la baisse des niveaux de mortalité. Ces améliorations devraient se poursuivre si les efforts entrepris se maintiennent et si les programmes d'action sanitaire tiennent compte des facteurs différentiels que nous avons relevés.

SOURCES

Agounké (A.), Assogba (M.), Anipah (K.), 1989: «Enquête Démographique et de Santé au Togo, 1988». Columbia, Demographic and Health Surveys, Institute for Resource Development, 95p + annexes.

Analyses des données du Recensement de 1981, 1985 à 1987, Direction de la Statistique, Division de la Démographie, Lomé.

QUOTIENTS DE MORTALITE INFANTILE ET JUVENILE (pour mille) DURANT LA PERIODE 1978-88 SELON CERTAINES CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES ET DEMOGRAPHIQUES

Caractéristiques socio-économiques et démographiques	Mortalité (0-1an) (1q0) 78-88		Mortalité (1-5 ans) (4q1) 78-88	Mortalité (0-5 ans) (5q0) 78-88
MILIEU				
Urbain	72,8		62,7	130,9
Rural	86,9		89,3	168,5
REGION				
Lomé		* 61,4		
Maritime	80,0	*150,7	69,9	144,3
Des Plateaux	85,2	*133,1	64,1	143,8
Centrale	85,6	*111,7	98,2	175,4
De la Kara	72,5	*157,6	111,3	175,7
Des Savanes	97,1	*139,7	111,0	197,3
INSTRUCTION				
Aucune instruction	87,3		88,7	168,3
Primaire	78,4		72,9	145,6
Secondaire ou plus	54,5		36,0	88,5
SEXE				
Masculin	87,7	*139	74,9	156,0
Féminin	78,5	*121	90,1	161,5
INTERVALLE AVEC LA NAISSANCE PRECEDENTE				
<2 ans	120,5		84,6	194,9
2-3 ans	71,3		80,4	146,0
4 ans ou plus	57,1		81,4	133,9

Source : EDST, 1989, et Résumé des analyses du recensement de 1981.

* Les chiffres précédés d'un astérique sont les indices de mortalité infantile observés en 1981 au recensement général de la population et de l'habitat.

2.1.6. FECONDITE

Compte tenu du faible taux de couverture des statistiques d'état civil, l'analyse des niveaux et tendances de la fécondité est faite à partir de deux types de sources de données: les recensements (1960, 1970 et 1981) et l'Enquête Démographique et de Santé au Togo (EDST) réalisée en 1988 sur un échantillon national représentatif de 3400 femmes âgées de 15 à 49 ans.

LES NIVEAUX DE LA FECONDITE AU TOGO :

Au Togo, l'indice synthétique de fécondité (graphique 1) est de 6,6 enfants d'après les résultats de l'EDST (pour la période 1982-1987). C'est un niveau très élevé, qui conjugué à la baisse sensible de la mortalité dans l'enfance induit un fort accroissement naturel de la population : le croît moyen annuel entre les deux derniers recensements de 1970 et 1981 était de 2,9% et selon certaines enquêtes régionales cette croissance s'accèlèrerait dans la dernière décennie (par exemple dans la préfecture de Tône, en région des Savanes, de 2,8% moyen annuel dans la période intercensitaire, 1970 à 1981, le taux passe à 3,7% en moyenne annuelle entre 1981 et 1985).

Les chiffres de la fécondité au Togo sont proches d'une fécondité dite naturelle avec une forte amplitude dans le calendrier des naissances, les taux de fécondité les plus élevés (275 pour mille) se rencontrant entre 20 et 29 ans (graphique 2), suivis d'une décroissance jusqu'à 49 ans).

QUELQUES FACTEURS DIFFERENTIELS DANS LES NIVEAUX DE FECONDITE :

Le milieu de résidence : la fécondité des femmes vivant en milieu urbain est plus faible que celle des femmes vivant en milieu rural (plus de 2 enfants d'écart dans la parité finale en 1988). La capitale, Lomé, accentue encore cette différenciation.

Les régions : Les régions des Savanes, des Plateaux et la région Centrale ont une fécondité plus élevée que les régions de la Kara et Maritime.

Le niveau d'instruction : plus le niveau d'instruction de la femme est élevée, plus la descendance atteinte est faible. Cette corrélation négative est intense, puisqu'il y a plus de deux enfants d'écart entre la descendance des femmes qui ne sont jamais allées à l'école et celle des femmes qui ont dépassé le niveau primaire.

Les facteurs traditionnels et culturels: leur influence sur les comportements en matière de fécondité est importante. Pour exemple, la confrontation des résultats de deux enquêtes réalisées auprès de femmes de même ethnie (moba-gurma) montre qu'à 40-49 ans, elles avaient une descendance moyenne de 7,45 enfants dans leur milieu d'origine (préfecture de Tône, 1985). Pour celles qui ont émigré à Lomé (1990), elles ont un nombre moyen d'enfants certes inférieur (6,7 enfants), mais tout de même sensiblement plus élevé que celui de l'ensemble des citadines de la capitale (5,45 enfants). L'influence de la ville est limitée par les comportements traditionnels.

EVOLUTION DE LA FECONDITE AU TOGO :

Les résultats des différents recensements au Togo (enquêtes postcensitaires en 1961 et 1971, recensement en 1981) ont donné respectivement 6,4 enfants par femme, 6,6 et 6,0 en 1981. Le chiffre de 1981 doit être sous-estimé (recueilli à partir des déclarations de naissances des 12 derniers mois) et rend sa comparaison difficile avec celui de l'EDST en 1988, recueilli de manière différente, à partir de l'histoire génésique complète des femmes. On peut cependant avancer que les indicateurs de fécondité les plus récents se maintiennent non seulement à un niveau élevé, mais traduisent encore une tendance à l'augmentation des descendances surtout sensible en milieu rural.

LA FECONDITE AU TOGO PEUT-ELLE BAISSER ?

La forte pression démographique au Togo s'exprime en terme de densité de population (qui croît), de disponibilité en ressources (qui diminue), d'équilibre population/ressources (qui se dégrade). L'enquête démographique et de santé (1988) a montré que la majorité des femmes togolaises désirent espacer ou limiter leurs naissances. Le nombre moyen total d'enfants désirés par ces femmes (5,3) est inférieur à celui de leur descendance atteinte (6,6). L'information et l'accés aux services de contraception et de planning familial aux femmes qui le souhaiteraient aboutirait certainement à des changements de comportements susceptibles de ralentir la croissance démographique actuelle qui à court terme, met effectivement en péril l'équilibre population/ressources.

DEFINITIONS :

Indice synthétique de fécondité: il représente le nombre moyen d'enfants qu'une femme mettrait au monde durant sa vie féconde (entre 15 et 49 ans) si elle était soumise aux mêmes taux de fécondité par âge que ceux du moment.

Taux de fécondité : rapport du nombre de naissances observé au cours d'une année sur le nombre moyen de femmes en âge de procréation (15-49 ans). Il peut se calculer par groupes d'âges.

INDICE SYNTHETIQUE DE FECONDITE SELON LE MILIEU, LA REGION ET LE NIVEAU D'INSTRUCTION

Indice synthétique de fécondité selon	Recensement 1981	E D S T 1988
Milieu		
Lomé	4,6	4,1
Urbain	4,9	4,8
Rural	6,3	6,9
Région		
Maritime	5,4	5,5
Plateaux	6,5	6,1
Centrale	6,0	7,5
Kara	6,0	6,7
Savanes	7,0	7,9
Instruction		
Aucune	6,2	6,7
Primaire	5,2	5,7
Secondaire et +	3,7	4,4
ENSEMBLE	6,0	6,6

TAUX DE FECONDITE PAR GROUPES D'AGE

Taux de fécondité par groupes d'âge (en pour mille)	Recensement 1981	E D S T 1988
15 - 19 ans	148	127
20 - 29 ans	267	273
25 - 29 ans	275	277
30 - 34 ans	211	245
35 - 39 ans	152	208
40 - 44 ans	84	111
45 - 49 ans	66	76

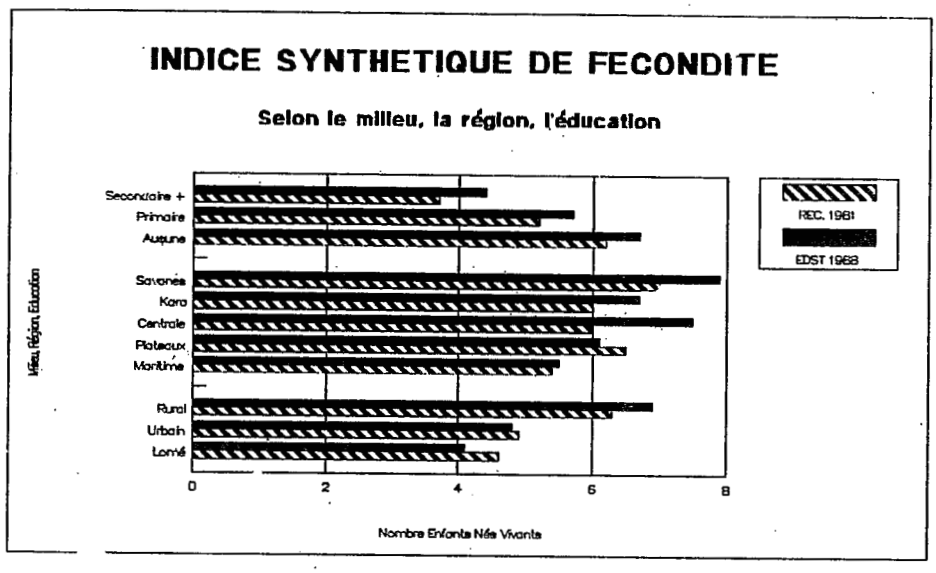

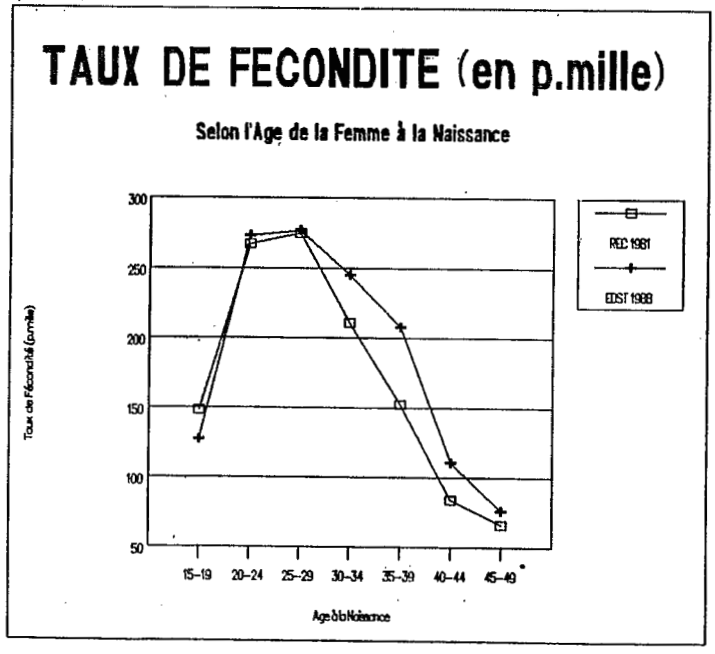

2.1.7. NUPTIALITE

Diverses caractéristiques relatives au premier mariage, à la polygamie, et à la rupture d'union figurent dans les tableaux ci-contre. Ces statistiques sont élaborées sur la base des données des recensements de 1970 et 1981 et de l'enquête post-censitaire de 1961.

L'âge au premier mariage résume les données du calendrier de nuptialité. Les indices construits à partir des statistiques des 3 périodes révèlent de profondes modifications du calendrier.

En effet, de 1961 à 1970 on assiste à une baisse non négligeable de l'âge au premier mariage des femmes passant de 19.4 à 18.2 ans. Ce rajeunissement marque une augmentation de leur capacité à concevoir. En 1981, sa valeur de 18.6 ans ne semble pas traduire une évolution significative sinon une stabilité par rapport à 1970. Du côté des hommes, cet âge va de 26.5 ans en 1961 à 26.0 en 1970 et à 25.5 en 1981. Bien que faible, cette regression linéaire décennale de 0.5 an tous les 10 ans est signe d'un relâchement de certaines barrières contraignant la réalisation de l'événement.

En faisant une comparaison entre les 2 sexes, il se dégage un écart permanent de 7 ans en faveur des femmes qui se marient plus tôt que les hommes. Mais déjà le faible niveau de l'âge au premier mariage des femmes traduit la précocité de la nuptialité féminine. Aussi, cet âge diffère selon que l'on se trouve en milieu rural ou urbain. En 1981, à la campagne les mariages se réalisent à 24.6 ans chez les hommes et à 17.7 ans chez les femmes ; tandis qu'en ville on relève 27.0 ans pour les hommes et 20.8 ans pour les femmes.

Le célibat définitif. Il est pratiquement impossible de contracter le premier mariage à partir d'un certain âge. D'après les statistiques togolaises, ces âges sont 50 ans pour les hommes et 40 ans pour les femmes. Au regard de ces statistiques on peut affirmer sans risque de se tromper, que le mariage est le statut matrimonial le plus fréquent puisque la plupart des individus finissent par se marier. Chez les hommes à 50 ans on note dans un premier temps une baisse de la proportion de célibataires, passée de 7.0 % en 1961 à 4.4 % en 1970, puis par la suite une hausse aboutissant à 6.2% en 1981. Quant au sexe féminin à 40 ans la tendance est à la hausse en passant de 1.5 % en 1961 à 1.9 en 1970 puis à 2.7 % en 1981. La faiblesse de ces proportions exprime la forte intensité du mariage.

La rupture d'union. Elle peut être due soit au décès, soit au divorce. Pour ce qui concerne le divorce, en 1981, les hommes divorcés représentent 1.7 % et les femmes 2.9 %. La faiblesse de ces proportions met en lumière l'importance du remariage dans la population togolaise. Quant au veuvage, on relève dans cette catégorie six fois plus de veuves (9.5 %) que de veufs (1.5 %). Cette importance de la proportion des veuves traduit la conjugaison d'une surmortalité masculine aux âges élevés et de la polygamie.

La polygamie est répandue au Togo. Un homme marié sur trois a au moins 2 épouses. Cependant, il faut noter une tendance à la baisse du phénomène. Le taux de polygamie qui était à un niveau presque stable en 1961 et 1970 (36.4 % et 35.9 %) connut après une baisse remarquable au cours de la décennie 1970-1981 pour ne plus atteindre au recensement de 1981 que 30.8 % ; soit une regression linéaire annuelle de 0.5 %. Ce phénomène est beaucoup plus fort dans les campagnes que dans les villes où les proportions sont respectivement 33.3 % et 22.8%. Le nombre moyen d'épouses par homme marié reste stable à 1.5 en 1961 et 1970, et connaît une baisse insignifiante passant à 1.4 en 1981. Aucune différence significative ne semble se dessiner entre les villes et les campagnes.

Le nombre moyen d'unions contractées par les femmes en union (indicateur qui évalue l'instabilité conjugale féminine) demeure aussi pratiquement stable à 1.5 en 1961 et 1.4 en 1970.

SOURCES* :

GUBRY (F.) 1984 - Analyse de la nuptialité. - Yaoundé : I.FO.R.D., 160 p.

BOUKPESSI (B.T.) 1988. - Etat matrimonial et nuptialité. - Lomé: Direction de la Statistique, 72 p.

LOCOH (T.) PILON (M.) ; ASSOGBA (L.N.M.) 1990. - Les unions au Togo : permanences et changements. - Lomé : U.R.D., 105 p. (Etudes Togolaises de Population ; 15).

La polygamie est utilisée pour désigner la polygynie.

*Les autres documents utilisés se trouvent dans la bibliographie des ouvrages cités.

EVOLUTION DE L'AGE MOYEN AU PREMIER MARIAGE,
DES PROPORTIONS DES CELIBATAIRES DEFINITIFS ET DES INDICES DE POLYGAMIE

Année d'observation	Age au 1er mariage		Célibat définitif (en %)		Taux de polygamie (en %)	Nombre d'épouses par homme marié
	Hom.	Fem.	Hom.	Fem.		
1961	26.5	19.4	7.0	1.5	36.4	1.5
1970	26.0	18.2	4.4	1.9	35.9	1.5
1981	25.5	18.6	6.2	2.7	30.8	1.4

PROPORTION DE LA POPULATION SELON LE SEXE ET L'ETAT MATRIMONIAL EN 1981

	Etat matrimonial				
Sexe	Cél.	Mar.	Veu.	Div.	Tot.
Masculin	47.9	48.9	1.5	1.7	100
Féminin	23.5	64.1	9.5	2.9	100

Source : Indices construits à partir des données des recensements de 1970 et de 1981 et de l'enquête post-censitaire de 1961.

2.1.8. MENAGES ET FAMILLES

D'après le recensement de 1981, le **ménage** est défini comme «l'ensemble des personnes apparentées ou non, partageant les mêmes repas, reconnaissant l'autorité d'un même individu appelé «chef de ménage» et dont les ressources ou dépenses sont généralement communes. Elles habitent le plus souvent sous le même toit, dans la même cour ou la même concession». Cette définition est assez identique à celle utilisée lors du recensement de 1970. Il est à noter que l'unicité de résidence retenue par ces définitions peut se révéler inadéquate face à des situations réelles plus complexes (notamment l'exemple de la non co-résidence des époux). Un ménage peut ne comprendre qu'une seule personne mais aussi être composé de plusieurs noyaux familiaux (plusieurs hommes mariés avec épouses et enfants) ; de même, une famille peut comprendre plusieurs ménages. On distingue souvent deux grands groupes de ménages : les ménages collectifs et les ménages ordinaires ou privés ; dans cette présentation nous nous intéressons au deuxième groupe.

La situation de l'ensemble des ménages au Togo, appréhendée à travers les deux derniers recensements nationaux de la population (1970 et 1981), et résumée dans le tableau ci-contre, montre qu'au cours de la décennie 1970-1980, pour l'ensemble du pays, le nombre de ménages a augmenté de plus d'un tiers (36,6 %) ; une évolution de peu inférieure à celle de la population du pays (39 % pendant la période) et qui a conduit à un maintien du nombre moyen de personnes par ménage au cours de la décennie (5,8 en 1970 contre 5,9 en 1981).

La Région Maritime regroupe à elle seule les 2/5 de l'ensemble des ménages aussi bien en 1970 qu'en 1981. En 1981, et ce dans toutes les régions, la taille moyenne des ménages est plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain. La Région des Savanes détient le record du plus grand nombre moyen de personnes par ménage dans la décennie (7,4 en 1970 et 7,9 en 1981). Aux deux recensements, entre 40 et 60 % des ménages sont composés de 2 à 5 personnes quelle que soit la situation matrimoniale du chef de ménage. De même, plus de 80 % des ménages sont composés de moins de 10 personnes. Les ménages extra-élargis (20 personnes et plus) sont rares et se rencontrent surtout dans certains milieux ruraux dans le Nord du pays.

La structure et l'évolution des ménages togolais montrent que les hommes chefs de ménage se recrutent chez les célibataires et surtout chez ceux qui sont mariés. Pour le sexe féminin c'est le divorce et surtout le veuvage qui conduisent au statut de chef de ménage (tableau ci-contre).

Les femmes chefs de ménage paraissent légèrement plus âgées que les hommes en moyenne de 2 ans (47 ans contre 45 ans en 1970 et 45 ans contre 43 ans en 1981). La taille moyenne d'un ménage dirigé par un homme est relativement plus élevée que celle de ménage dirigé par une femme (6,3 contre 3,9 en 1981). Aussi bien en 1970 qu'en 1981, les ménages dirigés par les femmes sont proportionnellement moins nombreux que ceux dirigés par les hommes.

Au cours de la décennie, la proportion des femmes chefs de ménages est passée de 16,2 à 20,5 %. Au niveau régional, la Région Maritime vient en tête avec une proportion de femmes chefs de ménage représentant le cinquième de l'ensemble des ménages en 1970 et le quart en 1981. Les femmes chefs de ménage de Lomé représentent plus d'un cinquième (22,2 %) des ménages urbains de la Région Maritime et 14,4% de l'ensemble des ménages urbains du pays.

Les ménages d'une personne ont connu une variation relativement faible ; dans l'ensemble, ils sont passés de 11,5 à 11,7 %. C'est dans les Régions Maritime et des Plateaux qu'ils sont relativement plus nombreux. En 1981 ces ménages sont en proportions plus importantes en milieu urbain qu'en milieu rural tant pour l'ensemble que pour chaque région du pays.

SOURCES

Ministère du Plan et des Mines, Direction de la Statistique, 1970 "Recensement général de la population et de l'habitat" vol. III, Ménages.

Ministère du Plan et de l'Industrie, Direction de la Statistique, 1985 "Recensement général de la population et de l'habitat (9-22/11/1981)" 1985, vol. V, Ménages, Tome I à III.

PRESENTATION D'ENSEMBLE DE QUELQUES DONNEES SUR LES MENAGES
DANS LES RECENSEMENTS DE 1970 ET 1981

Régions du pays	1970				1981				Evolution du nombre de ménages en % 1970-1981
	Ménages nombre	Taille moyenne ménage	% C.M. sexe féminin	% ménage d'une personne	Ménages nombre	Taille moyenne ménage	C. M. sexe féminin	Ménage d'une personne	
Maritime	130 186	5,4	19,8	14,4	190 870	5,4	24,8	14,0	46,6
Urbaine	-	-	-	-	86 280	4,9	26,8	17,0	
Rurale	-	-	-	-	104 590	5,8	23,1	11,5	
Lomé	28 277	6,6	25,7	17,6	74 758	4,9	25,6	16,1	
Plateaux	93 657	5,0	16,6	14,2	118 196	5,5	19,7	12,9	26,2
Urbaine	-	-	-	-	15 476	4,7	29,7	19,5	
Rurale	-	-	-	-	102 720	5,6	18,2	11,9	
Centrale	23 681	7,3	9,8	6,0	41 189	6,6	14,9	8,5	73,9
Urbaine	-	-	-	-	10 747	6,5	23,3	14,8	
Rurale	-	-	-	-	30 442	6,7	11,9	6,3	
Kara	59 388	6,1	16,9	7,3	71 202	6,0	21,2	9,6	19,9
Urbaine	-	-	-	-	15 556	5,2	24,3	17,7	
Rurale	-	-	-	-	55 646	6,2	20,4	7,3	
Savanes	32 293	7,4	4,1	3,4	41 790	7,9	7,2	4,4	29,4
Urbaine	-	-	-	-	4 744	6,2	19,3	14,0	
Rurale	-	-	-	-	37 046	8,1	5,6	3,2	
Ensemble	339 205	5,8	16,2	11,5	463 247	5,9	20,5	11,7	36,6
Urbaine	-	-	-	-	132 803	5,1	26,3	17,1	
Rurale	-	-	-	-	330 444	6,2	18,1	9,5	

PROPORTIONS DES CHEFS DE MENAGE DE CHAQUE SEXE PAR RAPPORT
A L'ENSEMBLE DES CHEFS DE MENAGE
(PROPORTIONS SELON L'ETAT MATRIMONIAL)

Situation matrimoniale	1970		1981	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Célibataire	88,6	11,4	82,8	17,2
Mariéataire	90,4	9,6	88,2	11,8
Veuf	26,0	74,0	19,0	81,0
Divorcé/séparé	62,7	37,3	43,9	56,1
Ensemble	83,8	16,2	79,5	20,5

Sources : Ministère du Plan et des Mines, Direction de la Statistique
- "Recensement Général de la Population et de l'Habitat", mars-avril 1970, vol.III,Ménages.
- "Recensement Général de la Population et del'Habitat", novembre 1981, vol.V, Ménages, Tome I à III.

2.1.9. MIGRATIONS

Les données les plus récentes présentant un caractère exhaustif sont celles du recensement de 1981.

MIGRATIONS INTERNATIONALES

Elles demeurent très mal connues, tant quantitativement que qualitativement, et dans un sens comme dans l'autre. On peut cependant avancer que le solde migratoire est globalement négatif : au plan international, le Togo constitue une zone de départ. Au recensement de 1981, 68 382 personnes se sont déclarées étrangères, soit 2,5% de la population totale. Même si ce chiffre demeure approximatif et sous-estime certainement la réalité, rappelons qu'en 1969 près de 80 000 Togolais avaient été rapatriés du Ghana et qu'en 1983 environ 100 000 l'ont été du Nigéria...la plupart y sont repartis.

Les principaux pays d'accueil sont ceux de la sous-région : le Bénin, le Nigéria, le Ghana et la Côte d'Ivoire (vers les capitales et les zones de plantation), mais aussi le Gabon. Les migrants sont au départ essentiellement des hommes jeunes et célibataires, à la recherche d'emplois plus rémunérateurs, et généralement avec l'intention de revenir. Les diverses populations du Togo sont toutes touchées par le phénomène, mais à des degrés divers : le sont en particulier, celles du Sud-Est et de l'extrême Nord (pays moba-gurma).

Les «étrangers» résidant au Togo en 1981 étaient à 87% des Africains, surtout originaires des pays voisins (39% venant du Bénin). 55% résidaient en ville, dont 73% à Lomé.

MIGRATIONS INTERNES

Elles sont intenses et de natures très diverses. En 1981, près d'un résident sur cinq (17%) au Togo n'habitait plus dans sa préfecture de naissance. A la fois inter-rurales (des zones de forte densité vers celles à faible densité) et en direction des villes (surtout Lomé), ces migrations se traduisent globalement par un «glissement» des populations, du Nord vers le Sud du pays, et par une véritable redistribution spatiale de la population.

Les migrations inter-rurales se caractérisent d'abord par l'ampleur de l'exode des populations kabyè et losso, de leur zone d'origine très densément peuplée (Est de la Région de la Kara) vers les Régions Centrale et des Plateaux : en 1981, 21 et 30% de l'ensemble des Kabyé-Losso résidaient dans ces deux Régions respectivement. Ces migrations à destination principalement des zones sous-peuplées du Centre du Togo, initiées et supervisées au départ par les autorités coloniales françaises, sont devenues ensuite «spontanées». Elles se sont poursuivies et même intensifiées, avec le développement de mouvements vers les terres à café et cacao de l'ouest de la Région des Plateaux. Le récent désenclavement de la plaine du Mô fait de celle-ci une nouvelle zone de colonisation agricole. Mais ces diverses zones de colonisation agricole connaissent simultanément une immigration rurale et des départs de leurs originaires, surtout les jeunes, vers les villes.

Bien qu'à un degré moindre, ces migrations inter-rurales induites par le problème du manque de terre, se produisent aussi sur toute l'étendue du territoire, aux niveaux régional et local : par exemple, dans le Sud-Est, dans la Région de la Kara (des montagnes vers le piémont). A noter également, les mouvements de populations liés à la création et à l'extension des zones protégées (forêts classées, parcs nationaux, réserves).

Les migrations vers les villes profitent essentiellement à la capitale, Lomé, qui a connu un assez fort taux de croissance annuelle entre 1970 et 1981 (6,5%) et représente 55% de la population urbaine en 1981. Son attraction demeure avant tout régionale : 71% de sa population appartiennent au groupe adjaèwé; 76% des résidents de la Préfecture du Golfe sont nés dans la Région Maritime. Contrairement aux autres régions de provenance, la population migrante du Sud vers Lomé est surtout féminine; en 1981, Lomé comptait 94 hommes pour cent femmes. Les villes secondaires jouent un rôle de relais dans le processus migratoire vers la capitale, ne parvenant pas à retenir la totalité des migrants ruraux qu'elles drainent, surtout dans leur propre région.

A noter enfin, la spécificité migratoire des trois principales zones de départ, qui sont les plus densément peuplées du Togo : migrations externes pour le pays moba-gurma; internes pour les Kabyé et Losso; les deux à la fois pour le Sud-Est.

DEFINITIONS

Migration internationale : désigne tout déplacement d'une personne vers un pays étranger, s'accompagnant d'un changement du lieu de résidence.

Solde migratoire : il mesure pour un territoire donné (ville, région , pays) la différence entre les entrées et les sorties.

Migration interne : elle désigne tout déplacement d'une personne à l'intérieur du territoire national, s'accompagnant d'un changement du lieu de résidence.

Colonisation agricole : mise en valeur des terres de zones peu peuplées par l'arrivée et l'installation, spontanées ou organisées, de populations venant d'une autre région.

SOURCES:

Collectif, 1986 : «*Migrations togolaises. Bilan et perspectives*», Unité de Recherche Démographique, Université du Bénin, Lomé, 385p. (l'ouvrage contient une bibliographie de référence sur les migrations au Togo).

REPARTITION (en %) DE LA POPULATION RESIDENTE
SELON LA REGION DE NAISSANCE ET PAR REGION DE RESIDENCE EN 1981.
ENSEMBLE DU TOGO.

	Région de résidence en 1981				
Région de naissance	Maritime	Plateaux	Centrale	Kara	Savanes
Maritime	86,1	3,8	2,1	1,6	0,6
Plateaux	3,8	79,7	3,8	1,9	0,4
Centrale	1,0	2,0	70,9	1,5	0,3
Kara	2,2	9,7	17,3	91,2	1,1
Savanes	0,5	0,3	0,5	0,6	92,6
Hors Togo	6,4	4,5	5,4	3,2	5,0
TOTAL (effectif)	100 (1 040 241)	100 (650 393)	100 (273 138)	100 (426 651)	100 (329 144)

REPARTITION (en %) DE LA POPULATION RESIDENTE
SELON LA REGION DE RESIDENCE EN 1981 ET PAR REGION DE NAISSANCE.
ENSEMBLE DU TOGO.

	Région de naissance				
Région de résidence en 1981	Maritime	Plateaux	Centrale	Kara	Savanes
Maritime	95,8	6,8	4,8	4,3	1,5
Plateaux	2,6	89,8	5,9	12,0	0,5
Centrale	0,7	1,8	86,0	9,0	0,4
Kara	0,7	1,4	2,8	74,0	0,9
Savanes	0,2	0,2	0,5	0,7	96,7
Hors Togo	47,4	20,6	10,5	9,8	11,7
TOTAL (effectif)	100 (934 401)	100 (577 826)	100 (225 090)	100 (525 468)	100 (141 187)

POURCENTAGE : (1) DES RESIDENTS NES HORS DE LEUR REGION DE RESIDENCE EN 1981
(2) DES ORIGINAIRES D'UNE REGION RESIDANT HORS DE CETTE REGION
ET ENTRE PARENTHESES : LES MEMES POURCENTAGES, AU NIVEAU DE QUELQUES PREFECTURES.

	(1)	(2)
Région Maritime (Préf. du Golfe) (Préf. de Vo)	13,9 % (41,1 %) (7,6 %)	4,2 % (9,6 %) (15,6 %)
Région des Plateaux	20,3 %	10,2 %
Région Centrale (Préf. de Sotouboua)	29,1 % (42,2 %)	14,0 % (10,9 %)
Région de la Kara (Préf. de la Kozah)	8,2 % (16,6 %)	26,0 % (39,6 %)
Région des Savanes	7,4 %	3,0 %

Source : Recensement de 1981, vol.IV, p.250.

2.2.1. SITUATION SANITAIRE

Le tableau ci-joint est extrait du rapport national de la Statistique Sanitaire pour l'année 1989 ; il résume l'état de santé de la population togolaise, tel qu'il transparait à travers les activités quotidiennes des formations sanitaires en soins externes et internes.

Ce tableau est resté le même toutes proportions gardées : les statistiques sanitaires s'améliorent mais la population augmente rapidement depuis 10 ans. Il ne risque donc pas de beaucoup changer dans les 10 ou 20 années à venir; il décrit la situation d'un pays en développement en région tropicale. On y lit la prédominance du groupe des maladies infectieuses et parasitaires: 47,90 % des causes de maladies en soins externes et 34,23 % des mêmes causes pour les soins internes; au deuxième rang en soins externes viennent les maladies de l'appareil respiratoire qui occupent le 3ème rang après les accouchements, complications de couche et suites de couche en soins internes. Les traumatismes et empoisonnements viennent en troisième position; si on s'attarde un peu sur ce tableau synthétique, on constate qu'avec les parasitoses intestinales (6 % des causes) les maladies infectieuses et parasitaires font la moitié (49,95%) de toutes les pathologies, et que le paludisme à lui seul représente les deux tiers (71 %) de toutes les maladies infectieuses et parasitaires et le tiers (34 %) de toutes les causes de maladies.

Les maladies de l'appareil respiratoire représentent 11,19 % de toutes les causes de maladies. Les symptômes et états morbides mal définis, faute de moyens de diagnostic, représentent 9,21 % de toutes les causes de maladie. Les maladies de l'appareil cardio-vasculaire, les carences nutritionnelles, les maladies sexuellement transmissibles y compris le sida, etc... complètent la description du profil sanitaire.

Une étude portant sur quelques grands milieux hospitaliers indique les principaux facteurs déterminants de la mortalité maternelle: les infections, hémorragies, avortements provoqués et accidents vasculo-rénaux figurent au premier rang.

Tels sont les maux qui frappent la population togolaise et contre lesquels il faut lutter dans un cadre institutionnel.

RESUME DE LA PATHOLOGIE 1989, SUIVANT LES 17 GROUPES DE LA CLASSIFICATION INTERNATIONALE DES MALADIES (CIM) DE L'OMS SUIVANT LEURS INDICES.

Groupe de maladies	Soins externes	%	Rang	Soins internes	%	Rang
Maladies infect. & parasitaires	1 032 433	47,90	1	15 602	34,23	1
Mal.End.Nut.Met.& Tr.Immunitaires	53 657	2,49	8	999	2,19	9
Mal.Sang et Organes Hématopiétiq.	16 040	0,74	12	2 926	6,42	6
Mal.Sys.Nerv.& Organes des sens	141 553	6,57	5	183	0,40	14
Mal.Appareil Circulatoire	20 831	0,97	11	1 587	3,48	8
Mal.Appareil Respiratoire	241 259	11,19	2	3 725	8,17	3
Mal.Appareil Digestif	62 625	2,91	7	1 834	4,02	7
Mal.Organes Génito-Urinaires	29 336	1,36	10	919	2,02	10
Complications Gross.-Accouch. & Suites de Couches	6 138	0,28	13	9 293	20,39	2
Mal.Peau & Tissus Cel.Sous Cutané	35 083	1,63	9	406	0,89	12
Mal.Syst.Ostéo-Art. Muscles & Tissus Con.	80 705	3,74	6	537	1,18	11
Sympt.Signes & Etats Morbides Mal.Définis	198 493	9,21	4	3 357	7,36	5
Traumatismes & Empoisonnements	235 493	10,93	3	3 584	7,86	4
Autres	1 581	0,10		634	1,39	
T O T A L	2 155 187	100,0	.	45 560	100,0	

2.2.2. MEDECINE TRADITIONNELLE

Les rapports symbiotiques de l'homme avec son environnement floristique qui remontent à des temps immémoriaux, procurent aujourd'hui de nombreux et grands bienfaits notamment sur le plan thérapeutique. Dans le monde entier, à travers les siècles, l'arsenal thérapeutique s'est continuellement et considérablement enrichi de remèdes d'origine végétale. A présent plus du tiers des médicaments utilisés en thérapeutique moderne est d'origine végétale et le nombre de produits ayant dans leur composition des substances actives provenant des plantes, aux côtés des produits de synthèse, est encore plus grand. En médecine traditionnelle et pharmacopée africaines, les plantes sont utilisées pour environ 92%, les organes d'animaux pour 6,5 % et les minéraux pour 1,5 %.

Au Togo, comme partout ailleurs en Afrique, la médecine traditionnelle continue de jouer un grand rôle dans les soins de santé primaires. Cette médecine couvre les besoins d'environ 80 % de population. Presque tous les Togolais ont recours, d'une manière ou d'une autre, à la médecine traditionnelle, parallèlement ou consécutivement, à la médecine moderne. Cet attachement solide des populations togolaises aux remèdes traditionnels dépend de plusieurs raisons :

- facteurs sociologiques et culturels profondément ancrés au sein des populations;
- richesse de la flore locale;
- accès faciles et rapides des remèdes traditionnels;
- moindre risque d'accoutumance;
- absence d'éléments insolubles non naturellement éliminables;
- spectre d'activité large pour une préparation médicamenteuse;
- rééquilibrage de l'organisme;
- facilité d'emploi;
- cherté des médicaments importés;
- points de vente des médicaments assez éloignés dans certaines zones rurales;
- efficacité reconnue à la thérapeutique traditionnelle dans beaucoup de cas.

L'objectif général des travaux dans ce domaine est une meilleure utilisation des ressources naturelles médicinales locales, en vue de faire bénéficier la population togolaise, du maximum de services de soins de santé primaires. L'objectif de la santé pour tous, d'ici à l'an 2 000, devrait permettre en outre d'encourager la Recherche/Développement pour promouvoir la médecine traditionnelle et susciter la création d'industries locales dans les domaines concernés et connexes, de façon à économiser le maximum de devises possibles.

D'importants efforts ont été consentis pour assurer une couverture sanitaire efficace, mais ils demeurent insuffisants face aux énormes besoins d'une population sans cesse croissante.

Dans le but de prospecter et d'exploiter systématiquement notre médecine et pharmacopée traditionnelles, un programme a été élaboré par le Laboratoire de recherche de Togopharma, comportant trois étapes : Enquêtes ethnopharmacognosiques, justification expérimentale de l'emploi empirique des médicaments traditionnels, confirmation des propriétés thérapeutiques.

La réalisation de ce programme a abouti à des résultats qui permettront, de façon globale, d'améliorer et de standardiser les préparations pharmaceutiques traditionnelles en vue de réduire graduellement la dépendance du Togo vis-à-vis des médicaments importés et de faciliter l'accès aux soins médicaux à la grande masse de la population.

Il y a 50 ans environ, le développement de l'industrie chimique a fait orienter la recherche de nouveaux médicaments vers leur obtention par voie de synthèse totale. Mais au cours de cette dernière décennie, la recherche et la mise en valeur des plantes médicinales ont connu un développement remarquable dans beaucoup de pays, car l'industrie pharmaceutique mondiale se trouve actuellement dans un état d'essoufflement. Même aux Etats-Unis le nombre de principes actifs nouveaux obtenus par synthèse, chute considérablement. On doit par ailleurs se rappeler que l'apparition en thérapeutique d'une substance de synthèse originale représente en moyenne une dépense de 3 à 4 milliards de francs CFA et exige 6 à 8 ans d'efforts(et dans certains cas 15). On peut donc affirmer que le regain d'intérêt que suscite actuellement la médecine traditionnelle, dans tous les pays, même industrialisés, correspond vraiment à un besoin réel.

S'il est justifié de prendre de grandes précautions dans le cas des médicaments issus des procédés de synthèse, il n'en va pas de même pour les préparations obtenues à partir des plantes. Dans certains cas, par exemple, faire des expériences sur les animaux avec toutes les rigueurs pharmacologiques pour des préparations des plantes comme Mohogeny, Momordica et certaines autres, couramment utilisées depuis des millénaires comme remèdes et même comme aliments, paraîtrait aux yeux des Africains aussi absurde que le seraient pour les Européens, des expériences analogues sur les carottes, les salades, les choux, etc...

Comme l'établissement d'un nouvel ordre économique, la création d'un nouveau système de santé s'impose aux pays en développement. Ce nouveau système doit à notre avis, commencer par la définition d'une nouvelle approche expérimentale de l'étude des plantes médicinales et par l'introduction de l'enseignement de médecine traditionnelle dans la formation des agents de santé, à tous les niveaux. Il est donc particulièrement opportun de songer à réexaminer les thérapeutiques ancestrales qui reposent, dans une très large mesure, sur les préparations galéniques obtenues à partir des plantes.

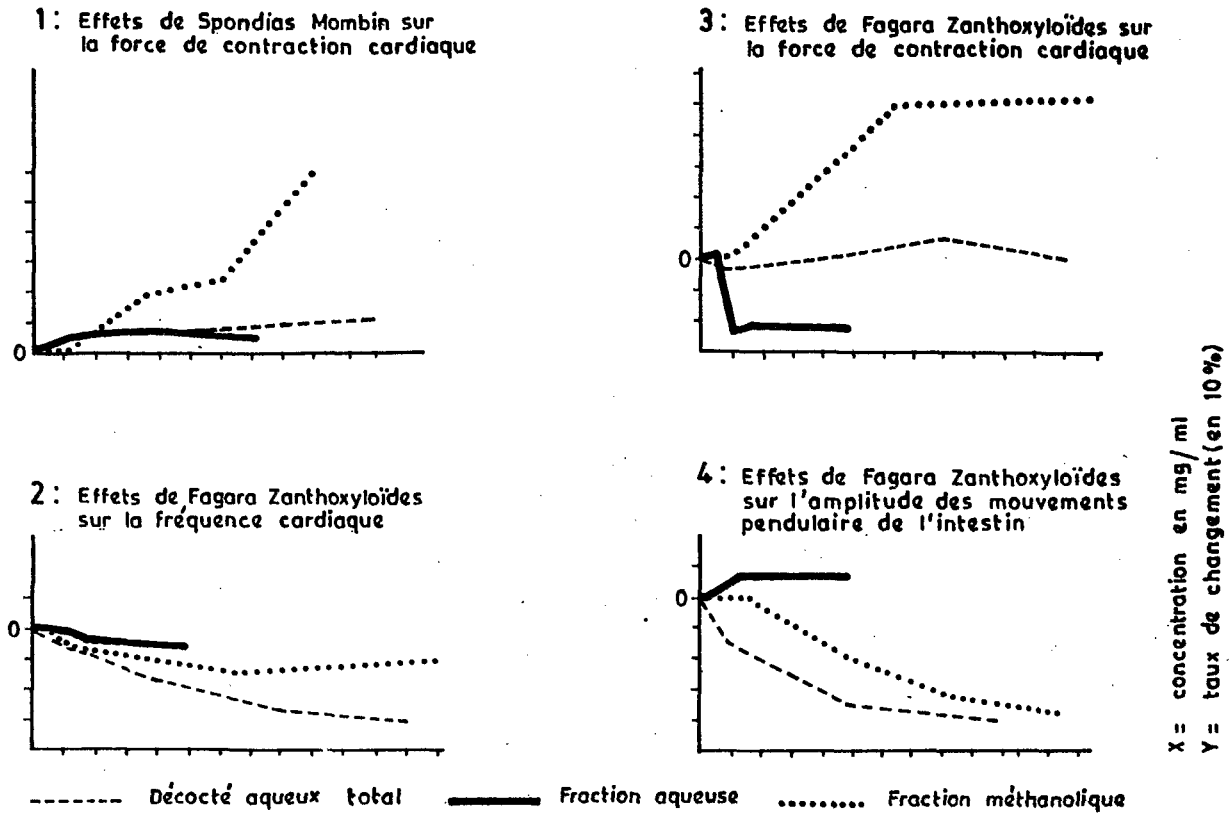

Sources: Laboratoire de chimie de Togopharma et de physiologie animale de l'U.B

Plusieurs travaux ont démontré que les principes actifs obtenus à l'état pur par voie extractive ou de synthèse ne présentent pas la même action thérapeutique que la plante utilisée directement. Ce phénomène s'explique par le fait que dans la plante les différents principes se trouvent inclus dans des complexes biologiques à côté d'autres composés chimiques avec lesquels ils établissent une action synergique ou entogoniste. Les travaux effectués aux laboratoires de chimie de Togopharma et de physiologie animale de l'Université du Bénin à Lomé illustrent bien cette affirmation (cf figures 1,2,3 et 4).

La première figure donne le cas idéal, celui souvent souhaité et attendu par le chercheur; c'est le cas où la presque totalité de l'action thérapeutique est attribuée à une seule substance. Il s'agit sur cette figure, d'un effet cardiotonique considérable dont la responsabilité est presqu'exclusivement attribuée à la substance extractible par le méthanol. Le décocté aqueux brut et la fraction aqueuse influencent très peu la force de contraction cardiaque.

La deuxième figure présente une action synergique des trois extraits; ils manifestent tous les trois un effet dépresseur significatif. L'action du décocté brut est la somme des actions des extraits semi-purifiés.

La troisième figure illustre une action antagoniste des extraits semi-purifiés; l'effet du décocté aqueux total est la résultante de l'action des deux extraits.

La quatrième figure donne aussi une action antagoniste; mais il s'agit ici d'un antagonisme entre un extrait purifié et le décocté aqueux brut.

2.2.3.1. INFRASTRUCTURES MEDICO-SANITAIRES

L'ensemble hospitalier du Togo comprend :

- Deux centres hospitaliers universitaires (CHU) situés à Lomé, centres hospitaliers de référence nationale ;

- Quatre centres hospitaliers régionaux (CHR) servant de référence sur le plan régional ;

- Trois hôpitaux de «plein exercice» ayant les mêmes caractéristiques que les centres hospitaliers régionaux ;

- Deux hôpitaux confessionnels (Saint Jean de Dieu à Afagnan) et Béthesda à Agou-Nyogbo) dont le rayonnement dépasse les limites des préfectures d'implantation, voire les frontières nationales ;

- Trois autres hôpitaux confessionnels moins importants (Abwa à Kpélé-Tchiko, Saint Luc à Pagala-gare et les Soeurs d' Alédjo-Kadara) ;

- Un hôpital psychiatrique à Zébé dans la préfecture des Lacs;

- Treize hôpitaux de préfecture servant de référence au niveau de la préfecture : ces hôpitaux et tout leur personnel et en particulier leurs médecins-chefs couvrent par leur activité toute la préfecture. Il s'agit d'hôpitaux ruraux par excellence ;

- Six autres hôpitaux moins importants de 20 à 40 lits environ sont installés ça et là pour décongestionner les hôpitaux de référence.

Les trente-quatre hôpitaux ci-dessus sont pourvus de personnel médical; ils sont complétés par des centres de santé primaires sous l'autorité d'un assistant médical avec 10 à 20 lits où on hospitalise essentiellement en médecine et en maternité : il s'agit des centres de santé primaires de : Anfoin, Attitogon, Agou-gare, Yadébohou, Kouméa et Kétao dans le secteur public, et Farendè dans le secteur privé confessionnel.

A Lomé la capitale, on compte au moins 5 cliniques privées avec environ 400 lits d'hospitalisation. La capacité de cet ensemble hospitalier est de 5 691 lits.

En ce qui concerne les soins externes, il existe, en dehors des hôpitaux, des centres de santé publics et privés communément appelés «dispensaires» au nombre de 342.

Indépendemment des centres de santé, il existe enfin 38 postes de protection maternelle et infantile (postes de PMI) sous le contrôle de sages-femmes ou de matrones.

COUVERTURE THEORIQUE EN INFRASTRUCTURE MEDICO-SANITAIRE

REGION/ PREFECTURE	POPULATION AU 01/07/89	NOMBRE D'HOPITAUX	NOMBRE DE LITS D'HOPITAL	1 LIT D'HOPITAL POUR	NOMBRE DE CENTRES DE SANTE	1 CENTRE DE SANTE POUR	NOMBRE DE POSTE DE PMI	1 POSTE DE PMI POUR
Maritime	1 300 000 H	8	3 158	412 H	96	13 741 H	90	14 444 H
Golfe + Lomé	560 000 H	2	2 348	239 H	87	20 741 H	24	23 333 H
Lacs	172 500 H	3	428	403 H	21	8 214 H	18	9 583 H
Yoto	187 000 H	1	182	1 027 H	9	20 778 H	11	17 000 H
Vo	125 000 H	1	50	2 510 H	15	8 367 H	13	9 654 H
Zio	255 000 H	1	150	1 700 H	24	10 625 H	24	10 625 H
Plateaux	810 500 H	9	957	846 H	102	7 941 H	100	8 100 H
Amou	98 500 H	1	60	1 642 H	16	6 156 H	21	4 690 H
Haho	139 000 H	1	81	1 716 H	14	9 928 H	11	12 636 H
Kloto	233 500 H	3	512	456 H	34	6 868 H	26	8 981 H
Ogou	204 000 H	3	266	767 H	20	10 200 H	20	10 200 H
Wawa	135 500 H	1	38	3 566 H	18	7 528 H	22	6 159 H
Centrale	339 000 H	4	374	906 H	42	8 071 H	40	8 475 H
Sotouboua	162 500 H	2	171	950 H	21	7 738 H	20	8 125 H
Tchamba	54 500 H	1	40	1 009 H	7	7 786 H	8	6 813 H
Tchaoudjo	122 000 H	1	163	748 H	14	8 714 H	12	10 167 H
Kara	531 500 H	7	942	564 H	80	6 644 H	71	7 486 H
Assoli	41 000 H	1	41	1 000 H	5	8 200 H	5	8 200 H
Bassar	152 000 H	1	120	1 267 H	19	8 000 H	17	8 941 H
Binah	61 000 H	1	220	277 H	10	6 100 H	10	6 100 H
Doufelgou	75 000 H	1	180	417 H	14	5 357 H	11	6 818 H
Kéran	49 500 H	1	31	1 597 H	9	5 500 H	9	5 500 H
Kozah	153 000 H	2	350	437 H	23	6 652 H	19	11 569 H
Savanes	410 500 H	2	260	1 579 H	43	19 535 H	44	9 330 H
Oti	98 500 H	1	60	1 642 H	9	10 944 H	10	9 850 H
Tône	312 000 H	1	200	1 560 H	34	9 176 H	34	9 176 H
T O T A L	3 391 500 H	30	5 307	596 H	363	9 343 H	345	9 830 H

ETABLISSEMENTS DE SANTE AVEC LITS
ANNEE 1989

	SECTEUR PUBLIC				SECTEUR PRIVE			
	URBAIN		RURAL		URBAIN		RURAL	
	Nombre	Nombre de lits	Nombre	Nombre de lits	Nombre	Nombre de lits	Nombre	Nombre de lits
Hôpit. génér.	9	3 438	-	-	5	338	3	322
Hôpit. rur. ou de district	-	-	19	1 358	-	-	4	120
Hôpit. spéci.	-	-	1	65	-	-	-	-
Maternités	-	-	-	-	-	-	-	-
Hôpit.pédiatriques	-	-	-	-	-	-	-	-
Divers (C.S.)	-	-	363	-	-	-	3	-
Centres de soins primaires	-	-	-	-	-	-	-	-

2.2.3.2. EQUIPEMENTS ET MATERIELS SANITAIRES PUBLICS

D'une manière générale, l'importance du parc de l'équipement en matériel médico-chirugical des formations sanitaires publiques ne reflète pas les services que celles-ci sont appelées à rendre à la population.

Au sommet de la pyramide les Centres Hospitaliers Universitaires (CHU) de Lomé sont bien équipés. Dans les Centres Hospitaliers Régionaux (CHR), tous les services de base (médecine générale, obstétrique, pédiatrie, contagieux, petite chirurgie) sont assurés et équipés. Des services spécialisés (radiologie, chirurgie, ophtalmologie, stomatologie, ORL, kinesithérapie) existent également mais ne sont pas tous équipés. Les équipements existant au niveau des hôpitaux de préfecture dépassent rarement celui des formations sanitaires de type polyclinique, centres de santé et dispensaires.

Si les équipements et appareils de soins tels que présentés sur le tableau sont satisfaisants pour les CHU et CHR, la situation ne peut être qu'alarmante au niveau des autres formations sanitaires tels que les hôpitaux de préfectures ou de subdivision, les Centres de Santé et les dispensaires. Ainsi dans les premiers, les médecins et assistants médicaux n'ont pas de moyens de diagnostic supérieur à ceux des infirmiers au niveau des dispensaires. Par ailleurs le matériel de soutien et les moyens d'évacuation (ambulances) existant dans les hôpitaux et dans les subdivisions sanitaires ne sont pas toujours fonctionnels par insuffisance de dotation en carburant.

La maintenance et l'entretien des équipements sanitaires sont souvent négligés. Il faudrait en effet que la définition du budget de fonctionnement des différentes formations sanitaires tienne compte du poids des coûts de maintenance car les problèmes rencontrés, sur le terrain, pour la plupart des équipements ne relèvent pas de leur sophistication mais plutôt d'une absence de dispositions appropriées qui devraient comprendre un contrat de fourniture obligatoire de pièces de rechange par le fournisseur pendant une durée convenue et une garantie de service après vente pendant au moins dix ans pour les équipements lourds. Ces dispositions incluraient également les équipements acquis à titre de dons.

Le problème que posent les équipements de soins de santé et le matériel d'appui dans les formations sanitaires appelle à une analyse plus approfondie de la situation en vue de définir une nouvelle stratégie devant redynamiser le secteur à travers une politique de dotation en équipements bien soutenue et un programme suivi d'entretien et maintenance à la hauteur des besoins ressentis.

DEFINITION

Formation sanitaire : Centre de soins, quelle que soit sa taille (CHU, CHR, Hôpital de Préfecture, Centres de Santé ou dispensaires)

	Electro encéphalo.	Endoscope	Fibroscope	Electro cardiogra.	Incubateur	Autoclave	App. radiologie	Fauteuil dentaire	Bistouri élec.	Table d'opération	Photomètre	App. anesthésie	Pèse-bébé	Lampe scialytique	Etuve poupinel	Table gynéco.	Table d'accouch.	Aspirateur	Centrifugeuse élect	Ambulance
CHU TOKOIN	1	2	1	4	2	2	5	4	9	5	4	6	10	20	20	15	10	20	6	2
CHU CAMPUS		1	1	3	1	1	2	2	5	3	2	4	6	10	10	10	8	10	3	1
CHR DAPAONG				1	1	1	1	1	2	2	1	2	4	7	8	10	10	6	2	1
CHR KARA				1	1	1	1	2	2	3	1	2	5	5	6	6	5	7	1	1
CHR SOKODE					1	1	1	2	3	3	1	2	7	6	8	7	4	8	1	1
CHR ATAKPAME						1	1	1	2	2	1	2	6	4	7	5	6	6	2	1
HOP TSEVIE							1	1	1	2	1	1	2	4	4	5	4	4	2	1
HOP KPALIME									1	2	1	1	3	2	4	4	3	6	2	1
HOP ANEHO									1	2	1	2	3	3	5	3	6	5	1	1
HOP MANGO														2	5	2	4	2	1	1
HOP PAGOUDA														1	5	3	2	2	2	2
HOP NIAMTOUGOU														1	4	3	3	2	1	1
HOP BASSAR														1	4	3	2	2	1	1
HOP KANTE														1	3	2	4	2	1	1
HOP BADOU														1	3	3	3	2	1	1
HOP SOTOUBOUA														1	2	3	2	2	1	1
HOP VOGAN															3	3	4	2	1	1
HOP TABLIGBO															3	2	2	1	1	1
HOP NOTSE															2	4	3	3	1	1
HOP AMLAME															2	2	2	2	1	1
HOP TCHAMBA															1	2	2	1	1	1
HOP BAFILO															2	2	2	1	1	1

DISTRIBUTION DES EQUIPEMENTS ET MATERIELS SANITAIRES PUBLICS

2.2.3.3. PERSONNELS DE SANTE ET COUVERTURE SANITAIRE

De tout temps le souci des pouvoirs publics a été de favoriser la périphérie rurale en matière de personnels et d'infrastructures sanitaires. Plusieurs échanges de haut niveau sont venus renforcer leur conviction de rapprocher les soins de santé des populations les plus démunies. Ils sont particulièrement aidés dans ce sens par les confessions religieuses dont toutes les formations sanitaires sont installées en zone rurale ; malgré cet effort la densité médicale reste encore très nettement en faveur des villes et particulièrement de Lomé et de ses environs. Les tableaux ci-contre sont explicites à ce sujet.

Tous secteurs confondus, le Togo compte 336 docteurs en médecine dont près de 200 exercent à Lomé. La plupart des 90 médecins privés pratiquent leur art hors de la capitale. Des remarques identiques pourraient être formulées à l'égard des dentistes ou des pharmaciens. Le personnel de santé subalterne est, en revanche, beaucoup mieux représenté dans les zones rurales puisque la moitié environ de l'effectif y est affecté. Ce moindre déséquilibre ne rétablit cependant pas la distorsion patente entre le secteur urbain et le secteur rural et de larges et patients efforts seront encore nécessaires.

RESSOURCES HUMAINES POUR LA SANTE (ANNEE 1989)

	SECTEUR PUBLIC				SECTEUR PRIVE				Total
	URBAIN		RURAL		URBAIN		RURAL		
	Personnel de santé travaillant		Personnel de santé travaillant		Personnel de santé travaillant		Personnel de santé travaillant		
	dans les hôpit.	en dehors des hôpit.	dans les hôpit.	en dehors des hôpit.	dans les hôpit.	en dehors des hôpit.	dans les hôpit.	en dehors des hôpit.	
Médecins	155	55	11	7	-	92	15	1	336
Dentistes	6	1	-	-	-	7	-	-	14
Pharmac.	6	11	-	-	-	51	-	-	68
Infirmiers	448	107	144	330	-	21	64	3	1112
S. Femmes	132	90	40	57	-	25	7	-	351
T. Denti.	2	-	-	-	-	-	-	-	2
Hyg et Env	22	88	50	102	-	-	2	1	265
Ass. Méd.	60	35	14	16	-	1	3	1	130
Inf. perm.	43	12	56	28	-	-	33	-	172
Aide soig.	23	30	35	59	-	33	6	-	186
Ag. Itiné.	-	-	5	123	-	-	-	-	128
Matrones	20	29	50	377	-	5	4	1	486

Source : DGSP / SNSS

COUVERTURE EN PERSONNEL DE SANTE EN 1989

REGION/ PREFECTURE	POPULATION AU 01/07/89	1 MEDECIN POUR	1 INF D'ETAT POUR	1 SAGE FEMME POUR	1 MATRONE POUR
Maritime	1300 000 H	6 047 H	2 471 H	5 556 H	7 222 H
Golfe	560 000 H	2 828 H	1 560 H	28 000 H	8 889 H
Lacs	172 500 H	19 167 H	2 695 H	15 682 H	8 750 H
Yoto	187 000 H	187 000 H	7 480 H	31 167 H	7 480 H
Vo	125 500 H	125 500 H	5 976 H	62 750 H	7 382 H
Zio	255 000 H	42 500 H	4 474 H	17 000 H	5 667 H
Plateaux	810 500 H	27 931 H	5 625 H	16 531 H	3 333 H
Amou	92 500 H	49 250 H	5 184 H	16 417 H	4 925 H
Haho	139 000 H	69 500 H	5 813 H	23 167 H	5 346 H
Kloto	233 500 H	16 679 H	2 312 H	12 289 H	2 224 H
Ogou	204 000 H	22 667 H	3 138 H	15 692 H	2 833 H
Wawa	135 500 H	135 500 H	7 132 H	27 100 H	6 775 H
Centrale	339 000 H	37 667 H	3 054 H	14 739 H	2 849 H
Sotouboua	162 500 H	162 500 H	5 603 H	27 083 H	5 417 H
Tchamba	54 500 H	54 500 H	3 206 H	13 625 H	3 028 H
Tchaoudjo	122 000 H	17 429 H	1 877 H	9 385 H	1 718 H
Kara	531 500 H	40 885 H	2 827 H	17 145 H	2 555 H
Assoli	41 000 H	41 000 H	4 100 H	13 667 H	4 100 H
Bassar	152 000 H	76 000 H	5 630 H	30 400 H	5 241 H
Binah	61 000 H	61 000 H	3 050 H	15 250 H	2 773 H
Doufelgou	75 000 H	75 000 H	3 409 H	12 500 H	3 261 H
Kéran	49 500 H	49 500 H	4 500 H	12 375 H	4 125 H
Kozah	153 000 H	21 857 H	1 628 H	17 000 H	1 417 H
Savanes	410 500 H	58 643 H	6 958 H	29 321 H	6 516 H
Oti	98 500 H	98 500 H	8 208 H	24 625 H	7 577 H
Tone	312 000 H	52 000 H	6 638 H	31 200 H	6 240 H
T O T A L	3 391 500 H	12 423 H	3 050 H	9 662 H	2 755 H

2.3.1.1. ALPHABETISATION

Le Gouvernement togolais avait constaté, en 1970, que le taux élevé d'analphabète (89 % chez les femmes) constituait un sérieux handicap pour le développement économique et social; deux objectifs l'un global, l'autre spécifique furent alors assignés aux divers programmes d'alphabétisation.

Il s'agissait d'abord de familiariser la population avec les projets de développement en lui donnant un complément de formation et de parvenir à créer, par ce canal, des communautés rurales responsables, capables de répondre aux exigences des nouvelles techniques d'exploitation agricole ou artisanale.

La mise en application de cet objectif nécessitait l'installation progressive d'un certain nombre de centres en vue de dispenser une alphabétisation fonctionnelle qui comprenne:
- un complément de formation professionnelle qui permette de mieux accomplir leurs tâches quotidiennes et surtout agricoles.
- un complément de formation socio-économique qui donne aux bénéficiaires un sens civique plus aigu et les incite à prendre une part plus active à l'amélioration de leur niveau de vie.
- une formation culturelle qui permette aux apprenants à utiliser les connaissances acquises dans les domaines de la lecture, de l'écriture et du calcul et ceci pour résoudre les problèmes personnels et communautaires.

Les différents programmes d'alphabétisation entrepris au Togo ont permis d'obtenir des résultats tangibles tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif.

- Sur le plan quantitatif, il existe actuellement 1 700 centres mixtes où s'alphabétisent 40 000 auditeurs. On compte parallèlement des centres féminins d'alphabétisation au nombre de 500 où 12 000 femmes et jeunes filles suivent régulièrement les cours.

- sur le plan qualitatif, il s'agira d'évoquer surtout l'effet des activités d'alphabétisation sur le développement. En effet, les néo-alphabètes sont plus disposés à :
- participer aux travaux d'intérêt communautaire (forage de puits, traçage de piste, construction d'école, de dispensaires...)
- améliorer les conditions individuelles et collectives de santé (construction de latrines, aménagement des lieux publics, adhésion au programme de planning familial, fréquentation des dispensaires, accouchement dans les maternités...).
- mieux exploiter leurs activités professionnelles et par là accroître le rendement (changement d'attitude des agriculteurs, utilisation d'engrais, d'insecticides, de pesticides, respect des dates de semis etc).

Sur le plan culturel, les néo-alphabètes lisent des brochures traduites en langues d'alphabétisation et portant sur divers thèmes à l'instar des guides de la famille; ils écrivent et sont capables d'effectuer des calculs écrits. On note aussi la multiplication des groupements précoopératifs, comme support aux activités d'alphabétisation. Dans le domaine de la santé, les alphabétisés comprennent l'importance des soins préventifs. Ce qui les amène à soumettre non seulement leurs enfants à la vaccination mais aussi à pratiquer les soins prophylactiques de certaines maladies courantes telles que par exemple le paludisme. Sur le plan de la vie courante, les notions de lecture, de calcul et d'écriture permettent aux néo-alphabètes de mener avec plus de facilité et d'efficacité leurs activités commerciales par la tenue d'une comptabilité écrite.

D'une manière générale, on constate que les auditeurs des centres d'alphabétisation adoptent plus facilement les attitudes positives à l'égard du progrès que leurs confrères demeurés anaphabètes. Ils ont perdu toute timidité devant les innovations que leur proposent, entre autres, les techniciens agricoles.

Il est à noter que si les taux d'analphabétisme baissent, le nombre absolu d'analphabètes reste par contre croissant en raison des effets pervers de la croissance démographique. Il s'agira pour l'horizon 2 000 de mobiliser toutes les potentialités humaines, matérielles et logistiques en vue d'atteindre à moyen terme 105 000 alphabétisés dans les zones rurales dont 30 000 femmes. Dans une deuxième étape et compte tenu des moyens et des priorités décidées par les futurs plans de développement, il s'agira d'atteindre en zone rurale 210 000 adultes dont 70 000 femmes.

SITUATION DES CENTRES D'ALPHABETISATION EN FONCTIONNEMENT 1989

REGIONS	Centre Mixte	Centre Féminin	Centre Tradit.	AUDITEURS			ALPHABETISEURS		
				CM	CF	CT	CM	CF	CT
MARITIME	142	94	53	2 414	2 471	1 166	265	178	60
PLATEAUX	94	109	00	1 786	1 744	00	179	141	00
CENTRALE	156	79	00	2 650	1 422	00	238	125	00
K A R A	166	53	46	2 592	1 592	782	124	104	73
SAVANES	104	42	14	1 976	756	238	148	60	20
T O T A L	662	377	113	9 634	7 985	2 186	954	608	153

2.3.2.1. LES TENDANCES ACTUELLES DE LA SCOLARISATION

Depuis 1975, année de démarrage de la Réforme dont l'un des objectifs est la démocratisation de l'enseignement, le Togo a consenti d'énormes efforts pour répondre à la forte demande sociale d'éducation exprimée par les différentes couches de la population. Les effectifs scolaires, tous degrés confondus, sont passés de 432 000 en 1975 à 730 000 en 1990 soit un accroissement moyen annuel de 3,55 %.

La récession économique, avec toutes les conséquences qu'elle a entraînées sur le plan économique et social, s'est traduite par un phénomène de «déscolarisation» (réduction du taux de scolarisation) entre 1980 et 1985. Si jusqu'en 1980 le taux de scolarisation représentait 72,1 %, à partir de 1981, on observe une baisse générale des effectifs scolaires. Le taux de scolarisation passe de 68,4% en 1981 à 52,2 % en 1985.

Aujourd'hui, au contraire, on observe une progression sensible des effectifs scolaires. Cette croissance des effectifs permet une couverture relativement satisfaisante de la population scolarisable (5 - 14 ans) avec un taux net de scolarisation de 62,9 % en 1990. L'objectif fixé par le gouvernement est de relever, en tenant compte de la croissance démographique et de la population scolarisable, le taux de scolarisation à 80 % d'ici 1995.

L'évolution des effectifs scolaires reflète assez bien les caractéristiques démographiques du pays. La fécondité étant forte et le taux de natalité élevé (selon les données du récensement général de la population et de l'habitat en 1981, ce taux se situe autour de 44,6 pour mille en 1981, presque le même niveau que celui observé en 1971 : 45 pour mille), le taux de croissance de la population se situe parmi les plus élevés du monde : 2,9 % en 1981. La structure démographique par âge révèle une population extrêmement jeune : les moins de 15 ans représentent un Togolais sur deux, alors que les personnes âgées de 60 ans et plus ne comptent que pour 6 % de la population. La croissance de la population scolarisable, en raison du taux de natalité très élevé, est particulièrement rapide et le restera encore pour longtemps: 970 656 au recensement de 1970 soit 28,8 % de la population totale, 1 354 732 au recensement de 1981 soit 29,8 %.

Le développement très rapide de l'enseignement primaire a eu des répercussions surtout sur l'enseignement secondaire général (deuxième et troisième degrés). Mais la chute spectaculaire des effectifs dans le secondaire général observé entre 1980 et 1985 s'explique essentiellement, en dehors des raisons déjà évoquées, par des mesures administratives prises: contrôle plus rigoureux des admissions en classe de sixième, concours d'entrée en seconde, conditions de rétention plus strictes dans le système scolaire, rétablissement de l'examen du baccalauréat première partie.

L'évolution des effectifs des étudiants togolais à l'Université du Bénin au cours de ces dernières années est très sensible.

Elle est due surtout à l'augmentation du nombre d'élèves de l'enseignement secondaire et des redoublements des classes dans les écoles et facultés. Par ailleurs, il est à noter que, sur 2 272 boursiers togolais estimés en 1984-85, 82 % poursuivent leurs études au Togo, 12 % en France, 5 % au Sénégal et 1 % en Côte d'Ivoire. Cette répartition traduit en partie le souci des autorités togolaises de «faire faire aux jeunes togolais leurs études supérieures sur place, afin de mieux solutionner le problème des cadres moyens et supérieurs dont a besoin le pays». Cependant, l'Université du Bénin, comme la plupart des Universités d'Afrique francophone, est tributaire du modèle français. Ecartelée entre la mission de dispenser un enseignement adapté aux réalités africaines et le souci de respecter les normes universitaires françaises, elles paraît peu adapté aux opérations de développement économique et social.

De plus, les conséquences de la crise économique ont imposé au pays des mesures draconiennes de redressement économique et de stabilisation financière et ont réduit les chances de recrutement dans la Fonction Publique des cadres après les études. Mais dans le souci de scolariser la plus grande partie de la population et en vue de trouver des solutions adéquates aux divers problèmes que connaît le système éducationnel, il a été élaboré une politique nationale en matière d'éducation qui tienne compte de la dimension sociale de l'ajustement structurel.

DEFINITION

Déscolarisation: diminution des entrées dans le système scolaire et augmentations du nombre des abandons au cours de l'année scolaire

Taux de scolarisation: rapport entre population scolarisée et population scolarisable de 6 à 11 ans.

REPARTITION DE LA POPULATION TOGOLAISE PAR GRANDS GROUPES D'AGES AUX RECENSEMENTS DE 1970 ET 1981 (EN %)

GROUPE D'AGES	1970		1981		Ensemb. des 2 sexes	
	Mascul.	Féminin	Masculin	Féminin	1970	1981
0 - 4 ans	21,8	20,3	20,6	19,4	21,0	20,0
5 - 14 ans	31,6	26,1	32,4	27,4	28,8	29,8
15 - 59 ans	40,8	48,2	41,2	47,9	44,6	44,6
60 ans et plus	5,8	5,2	5,8	5,3	5,6	5,6
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
EFFECTIFS	936 949	1 012 544	1 325 641	1 393 926	1 949 493	2 719 547

Sources : ADZOMADA (K.), GOZO (K.), M'GBOOUNA (K.)
La scolarisation: analyse des données du Recensement Général de la population et de l'habitat de 1981, Lomé, 1989.

SCOLARISATION PAR PREFECTURE ET PAR REGION ECONOMIQUE PREMIER DEGRE - 1990

PREFECTURE	POPULATION				TAUX DE SCOLARISATION
	Totale (1)	Scolarisable (6-11 ans) (2)	Scolarisée (3)	Scolarisée (6-11 ans) (4)	Net
Golfe	539 459	103 738	124 093	88 222	85,0
Lacs	166 036	31 929	33 913	21 839	68,4
Yoto	121 300	23 326	22 517	15 629	67,0
Vo	181 449	34 892	30 446	19 674	56,4
Zio	244 856	47 086	46 783	31 915	67,8
Région Maritime	1 253 100	240 971	257 752	177 279	73,6
Ogou	198 956	38 259	29 345	20 792	54,3
Kloto	225 050	43 277	55 932	38 100	88,0
Amou	94 110	18 097	17 654	13 066	72,2
Wawa	132 037	25 391	27 217	20 712	81,5
Haho	133 447	25 662	18 138	12 479	48,6
Région des Plateaux	783 600	150 686	148 286	105 149	69,7
Tchaoudjo	116 431	22 390	21 389	14 643	65,4
Sotouboua	158 497	30 479	28 222	19 387	63,6
Tchamba	53 972	10 379	6 841	4 917	47,3
Région Centrale	328 900	63 248	56 452	38 947	61,5
Kozah	145 770	28 032	29 167	20 833	74,3
Binah	60 344	11 604	7 920	5 500	47,4
Doufelgou	71 498	13 749	10 652	7 175	52,2
Kéran	54 021	10 388	5 576	4 113	39,6
Assoli	39 064	7 512	6 263	4 148	55,2
Bassar	143 803	27 557	14 484	10 643	38,6
Région de la Kara	514 000	98 842	74 062	52 412	53,0
Oti	93 709	18 020	8 118	5 923	32,9
Tône	302 691	58 208	24 718	16 728	28,7
Région des Savanes	396 400	76 228	32 836	22 651	29,7
Ensemble	3 276 000	629 975	569 388	396 438	62,9

Source : Statistiques scolaires 1988-1989. Direction Générale de la Planification de l'Education.

2.3.2.2. LES EQUIPEMENTS SCOLAIRES

L'un des principaux déterminants de la réussite scolaire restent les équipements scolaires que sont les infrastructures (bâtiments ou locaux d'enseignement) et le matériel pédagogique (manuels scolaires d'une part, matériel didactique et laboratoires d'autre part). De leur qualité dépend celle de l'enseignement.

INFRASTRUCTURES

Depuis les années 70, l'Etat togolais a engagé des moyens importants pour doter chaque hameau d'au moins une école primaire.

Aussi, de 1973-1974 à 1988-1989, le nombre des écoles primaires est-il passé de 1 128 à 2 429, soit un accroissement de 5,2 %/an en 15 ans. Parallèlement, la capacité d'accueil des établissements du 1er degré est passé de 5 146 classes à 10 753, soit une augmentation des capacités d'accueil de 5,04 %/an.

Pour ce qui est du 2ème et du 3ème degré, la distinction entre ces cycles n'est intervenue qu'en 1977-1978. En fait, avant cette date, on ne parlait, malgré la réforme, que du cycle secondaire pour qualifier les classes de la 6ème à la terminale. Il y avait alors en 1976-1977, 219 établissements secondaires dotés de 1 270 salles de classe contre 88 établissements avec 642 salles, 3 ans auparavant (1973-1974).

A l'application en 1977-1978 des dispositions de la réforme quant au découpage du cycle secondaire en 2ème et 3ème degré, le parc des établissements a été scindé en 2. C'est à partir de 1981-1982 que les chiffres statistiques fournis chaque année par la Direction Générale de la Planification de l'Education prennent en compte cette distinction. En 1988-1989 on dénombre dans le 2ème degré 273 établissements pour 1 929 salles de classe et dans le 3ème degré, on compte 39 établissements avec 419 salles de classe.
En dépit de nombreuses constructions scolaires réalisées, on constate un ralentissement en matière de création d'infrastructures scolaires pour le 3ème degré et la fermeture de 4 établissements du 2ème degré. Cette situation s'explique par la baisse de la scolarisation qui est conséquence directe de la crise économique sur l'économie togolaise. De fait, coexistent actuellement des locaux sous-utilisés dans les villages et des salles de classe à effectifs pléthoriques dans la capitale et dans les autres villes.

Dans le 4ème degré, le nombre d'Ecoles, de Facultés et d'Instituts est passé de 13 en 1979-1980 à 15 en 1988-1989. La capacité d'accueil qu'offrent les salles de cours et les amphithéâtres est largement insuffisante. Les locaux actuels de l'Université du Bénin sont devenus trop exigus pour contenir les effectifs sans cesse croissants d'étudiants. Les besoins actuels en places assises sont estimés en 1989 à plus de 1900 places. Une amorce de solution est entamée: deux nouveaux amphithéâtres sont fonctionnels depuis la rentrée 1990. D'autres bâtiments sont en cours de construction sur le campus.

MATERIEL PEDAGOGIQUE

La dotation des établissements en matériel pédagogique est très variable selon les degrés et les disciplines. Mais les différences sont encore plus grandes selon les localités (villes ou villages).

Dans l'ensemble, les établissements ne disposent pas de livres en quantité et en qualité suffisantes. Il existe une relative aisance dans le cas des livres littéraires (français, anglais, histoire et géographie, éwé, kabyè) où on trouve 1 livre pour 1 à 2 élèves d'un même cours pédagogique par rapport aux livres scientifiques (mathématiques, sciences naturelles, sciences physiques) où règne la pénurie due aux changements fréquents de programmes, et à un pouvoir d'achat et de créativité limités de tout le système scolaire togolais

L'insuffisance de manuels soulève deux problèmes :
- d'abord l'enseignant perd du temps à dicter tous les détails du cours et des exercices qui se trouvent dans les manuels.
- ensuite les élèves ne peuvent pas compléter eux-mêmes les enseignements du professeur dont la dictée reste le seul recours certain.

Toutefois, il y a lieu de signaler qu'un effort réel et très louable a été fait par divers acteurs de l'enseignement (DIFOP et autres) pour faciliter l'accès des élèves et enseignants aux manuels pédagogiques et didactiques.

En ce qui concerne le matériel des laboratoires, quelques établissements sont mieux équipés, entre autres le lycée de Tokoin. La plupart des Collèges d'Enseignement Général du Togo sont dotés de laboratoires et d'équipements scientifiques de laboratoires grâce à l'aide de la Banque Mondiale, à travers deux Projets-Education. Mais ces équipements sont, dans la plupart des cas, peu ou mal exploités pour l'enseignement.

La raison fondamentale de cet état de choses réside dans la mauvaise formation initiale de certains professeurs chargés de dispenser les cours théoriques et pratiques aux élèves dans ces disciplines scientifiques. Il est vrai que des stages de formation pratique et de recyclage de professeurs sont périodiquement organisés à leur intention. Mais, toujours est-il que leurs effets sont souvent aléatoires.

Le même problème se pose dans le 4ème degré ou non seulement les livres et les ouvrages sont en quantité insuffisante. Les équipements de laboratoires, les appareils, les matériels scientifiques et les ordinateurs sont également en nombre très limité.

La DIFOP, et parfois certains enseignants, sur leur propre initiative, procèdent à la fabrication sur place de certains appareils. Ces actions devront être exploitées de manière optimale, puis renforcées et continuellement améliorées et entretenues.

REPARTITION DES CLASSES DU 1ER DEGRE SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION - 1988-1989

PREMIER DEGRE

	EN DUR	EN BANCO	EN APATAM	TOTAL
Nombre	7 368	1 213	2 172	10 753
Pourcentage	68,5	11,3	20,2	100 %

DEUXIEME DEGRE

	EN DUR	EN BANCO	EN APATAM	TOTAL
Nombre	1 839	7	83	1 929
Pourcentage	95,3	0,4	4,3	100 %

TROISIEME DEGRE

	EN DUR	EN BANCO	EN APATAM	TOTAL
Nombre	419	-	-	-
Pourcentage	100,0	-	-	100 %

SOURCE : Statistiques Scolaires 1988-1989. Direction Générale de la Planification de l'Education.

2.3.2.3. ENSEIGNANTS ET PERSONNELS D'ENCADREMENT

La réforme de l'enseignement visait à la démocratisation et à la rentabilité du système éducatif. Elle rendait l'école obligatoire et gratuite pour tous les enfants de 2 à 15 ans. Elle entendait former des citoyens adaptés au milieu togolais : de véritables agents du développement économique, social et culturel. Pour atteindre ces objectifs, l'État a mis en place une politique de recrutement des jeunes pour l'encadrement scolaire.

Dans le préscolaire, il a été créé une école de formation des jeunes enseignantes des jardins d'enfants (ENIJE). Celles-ci, rentrées après le diplômes (BEPC) devaient subir trois années de formation pédagogique. Selon les données des statistiques scolaires (1988-89), le préscolaire dénombrait 352 enseignantes réparties entre institutrices (42%), institutrices adjointes (11,6%), monitrices permanentes (26 %), monitrices-adjointes (18,4%) et monitrices de village (2 %). (cf. tableau ci-contre).

Le taux d'encadrement moyen est de 28 élèves pour une maîtresse. En ce qui concerne l'effectif du personnel enseignant, il a connu une augmentation passant ainsi de 171 en 1978-79 à 353 en 1987-88, en léger accroissement par rapport à 1985-86 où on dénombrait 364 enseignants.

En 1975 le premier degré comptait 5 627 enseignants, tous grades confondus, dont 1 127 femmes, destinés à encadrer un effectif de 362 895 élèves dont 126 041 filles. Le taux d'encadrement moyen était de 64 élèves pour un enseignant. Sur cinq ans (de 1975 à 1980) le nombre d'enseignants s'est accru de 7,91 % traduisant le grand effort consenti alors par l'Etat. De 1980 à 1985 l'accroissement annuel des enseignants (2,7 %) a fléchi. Mais la période quinquennale qui a suivi (1985-1990) montre un taux de croissance annuel négatif (-0,18 %). Diverses causes peuvent être avancées pour expliquer un tel fléchissement dont,entre autres choses, l'application d'une politique restrictive d'emploi dans la fonction publique -conséquence de la politique d'ajustement structurel.

L'effectif des instituteurs-adjoints est très élevé. Or, l'encadrement dans le premier degré serait mieux assuré par des instituteurs de plein exercice dont le nombre est faible. Les femmes sont peu nombreuses dans ce degré d'enseignement et ne représentent que 20,12% des enseignants. L'évolution des effectifs enseignants fait cependant apparaître une augmentation régulière de ceux-ci dans le temps. Pourtant, le nombre d'élèves pour un enseignant suit une croissance régulière, ce qui montre que les effectifs des enseignants croissent moins vite que ceux des élèves.

Dans le deuxième degré, l'encadrement des élèves, pour l'année scolaire 1988-89, a été assuré par 3 302 enseignants dont 357 femmes (11% de l'effectif). L'évolution des effectifs des enseignants montre une légère progression. A l'heure actuelle, la proportion des bacheliers parmi les enseignants du deuxième degré est de 26,7 % et celle des licenciés 3 %. Au début de la réforme, on avait recruté beaucoup de jeunes brevetés. Le niveau des enseignants reste donc très faible. Par ailleurs, on manque de certaines catégories d'enseignants tels que les professeurs d'initiation agricole, d'arts plastiques et de musique. Les insuffisances de formation pédagogique du personnel enseignant ne compensent pas sa bonne volonté et se reflètent sur le rendement du système éducatif.

En 1988-89 l'enseignement du 3ème degré disposait de 764 enseignants dont 120 femmes (15,7 %). La qualification du personnel enseignant semble satisfaisante, mais non suffisante, car un effort doit être mené pour éliminer complètement dans l'avenir les enseignants de niveau probatoire et baccalauréat. Beaucoup d'enseignants sont des vacataires qualifiés car le plupart d'entre eux (jeunes diplômés au chômage) sont sortis de l'ENS; de surcroît, ils sont d'un coût relativement faible pour l'Etat. Une grande pénurie d'enseignants persiste cependant, surtout dans les matières scientifiques ainsi qu'en dessin, musique et enseignement ménager.

L'université du Bénin en 1988-89 compte 276 enseignants dont 211 Togolais (31 femmes dont 26 Togolaises). Le nombre d'assistants et maître-assistants est élevé. Il y a en revanche peu de maître de conférences, chef de travaux et professeurs titulaires et pas de professeur de chaire. On constate que les effectifs des enseignants sont insuffisants et que certains ont un niveau moyen. Il manque des enseignants qualifiés à l'université du Bénin. Ce handicap est surmonté par le recrutement de fonctionnaires, ou des jeunes diplômés, à statut précaire de «vacataires». Si cette stratégie permet de faire travailler les jeunes diplômés chômeurs à un coût assez faible, elle peut avoir des conséquences sur le rendement du système et la formation des étudiants.

EVOLUTION DE L'EFFECTIF DES ENSEIGNANTS DU 1er DEGRE

Année	Effectif			Taux moyen d'accroissement % annuel
	M	F	T	
1975	4 500	1 127	5 627	
1980	7 000	1 920	8 920	7,97
1985	8 151	2 074	10 225	2,77
1990	8 118	2 015	10 133	-0,18

REPARTITION DES ENSEIGNANTS PAR CATEGORIE 1er DEGRE (1988-1989)

Grade / Sexe	Instituteur	Instituteur adjoint	Moniteur	Moniteur permanent	Moniteur du village	TOTAL
MF	2 275	5 651	1 632	568	300	10 426
F	315	858	670	245	12	2 100
%	21,8	54,2	15,6	5,4	3,0	100

REPARTITION DU PERSONNEL ENSEIGNANT (1988-1989) -DEUXIEME DEGRE-

Dipl.	CEPE ou CEPD	Moniteur EPS	Probatoire BE, BEPC	Professeur EPS	Duel 1 Dues 1 BAC	Duel 2 Dues 2 CAP -CEG	Licence et Assimilés	CAPES ou Maitrise	Docteurs et Ingénieurs	TOTAL
Total	48	65	1 166	50	882	980	99	11	1	3 302
dont femmes	37	11	116	-	77	91	23	2		357

REPARTITION DU PERSONNEL ENSEIGNANT (1988-1989) -TROISIEME DEGRE-

Dipl.	CEPE ou CEPD	Moniteur EPS	Probatoire BE, BEPC	Professeur EPS	Duel 1 Dues 1 BAC	Duel 2 Dues 2 CAP -CEG	Licence et Assimilés	CAPES ou Maitrise	Docteurs et Ingénieurs	TOTAL
Total	1	-	14	34	24	21	500	123	47	764
dont femmes	1	-	5	1	2		87	20	7	123

PERSONNEL ENSEIGNANT DE 1988-1989 -QUATRIEME DEGRE-

Titres	Prof. titulaire	Maitre de confiance	Chargé d'enseignement	Maitre assistant	Chef des travaux	Assistant	Assistant délégué	TOTAL
TOGO								
Total	10	19	3	70	-	82	27	211
dont F	-	3	1	3	-	8	11	26
AUTRE								
Total	4	3	1	9	1	43	3	65
dont F						4	1	5

Sources: Direction Générale de la Plannification de l'Education

2.3.3. ELEVES ET ETUDIANTS

Dans le domaine de l'Education Nationale et en particulier, dans celui de l'enseignement général, les effectifs scolaires sont passés de 100 000 élèves en 1960 à 251 000 en 1970, et de 640 000 en 1980 à 730 000 en 1990.

Entre 1980-81 et 1989-90 on note dans le préscolaire une augmentation moyenne des effectifs de 2,5 % par an. En revanche dans l'enseignement des autres degrés, on remarque une baisse des effectifs à partir de l'année scolaire 1981-82, et une reprise au début de l'année 1985-86. Ce fléchissement est dû partiellement aux effets pervers de la politique d'ajustement structurel. Dans tous les degrés d'enseignement, l'effectif des garçons (de 65 à 70 % en moyenne) dépasse largement celui des filles.

ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE

La population togolaise étant relativement constante dans ses compositions par grands groupes d'âge, on peut alors considérer stables les différentes proportions de la population scolarisable au sein de la population totale soit : 19,23 % pour la tranche d'âge des 6-11 ans qui constituent la population scolarisable dans l'enseignement du premier degré. La réforme de l'enseignement a fixé l'âge d'entrée à l'école primaire à 5 ans, mais la majorité des élèves rentre à l'âge de 6 ans.

En prenant le tableau de la scolarisation par région économique on remarque que la région Maritime apparaît la plus avantagée du fait de la présence de la capitale Lomé. Par contre, la région de la Kara et surtout celle des Savanes n'arrivent pas à atteindre la moyenne nationale, temoignant d'un vrai problème de déscolarisation dans la partie septentrionale du pays.

ENSEIGNEMENT DU DEUXIEME DEGRE

Le C.E.P.D. est obligatoire pour accéder au second degré, composé de quatre classes. Il a connu des diminutions d'effectifs très importantes entre 1981-82, et 1985-86. Le taux de croissance annuel du 2ème degré est négatif (-0,5 %) dans l'intervalle 80-81/89-90.

L'enseignement public représente une part importante des effectifs : plus de 87 %. La proportion des filles est très faible : 25,5 % de l'ensemble, soit un peu plus du quart de l'effectif. 27,9 % des élèves sont en classe de 6ème, 28,1 % en 5ème, 25,5 % en 4ème et 18,5 % en 3ème. La proportion des filles de chaque cours est la suivante : 6ème : 28,8 %, 5ème : 26,1 %, 4ème : 23,5 %, 3ème: 21,6 %.

Dans la Région Maritime les filles vont généralement à l'école. Par contre dans les régions septentrionales leur scolarisation reste encore faible en raison des contraintes traditionnelles arguant que la place de la fille est au champ et au foyer.

ENSEIGNEMENT DU TROISIEME DEGRE

Les élèves titulaires du B.E.P.C., âgés de 20 ans au plus, sont soumis à un concours d'entrée en classe de seconde. La durée de la scolarité est de trois ans.

A l'issue de la classe de première l'obtention du BAC I est obligatoire pour accéder en Terminale. Cette dernière classe est sanctionnée par le Baccalauréat II. Là encore, les effectifs des élèves diminuent depuis la classe de seconde jusqu'à celle de Terminale. Le haut niveau des effectifs de 1980-81 a été suivi d'une baisse qui va jusqu'en 1984-85 suivie d'une reprise. Ces chiffres s'expliquent sans doute par la limitation d'âge au concours introduit en 1982. La proportion des filles rapportée aux effectifs de chaque classe est la suivante : seconde: 15,5 %, première : 14,3 %, terminale : 12,2 %.

ENSEIGNEMENT DU QUATRIEME DEGRE

L'Université du Bénin est composée de grandes Ecoles et des Facultés qui reçoivent les élèves bacheliers ou possédant un diplôme équivalent. Ce degré aussi a connu des diminutions d'effectifs à partir de l'année scolaire 1981-82, suivi d'une reprise en 1984-85. Le taux de croissance moyen annuel est de 5,96 %. Au cours de l'année universitaire 1988-89, on a dénombré 7 590 étudiants dont 958 de sexe féminin (12,6% de l'effectif total).

EVOLUTION DES EFFECTIFS ET TAUX DE CROISSANCE ANNUEL DE 1980 A 1990

ANNEE / ENSEIGNEMENT	80-81	81-82	82-83	83-84	84-85	85-86	86-87	87-88	88-89	89-90	Taux de crois-sance annuel
Pré-scolaire	7 726	9 000	9 393	9 248	9 279	9 740	9 844	10 483	9 772	9 888	2,5
Premier Degré	506 788	498 639	492 329	457 316	454 209	462 858	511 009	527 853	569 388	589 420	1,5
Second Degré	108 450	108 251	101 003	84 075	74 415	79 874	78 071	93 911	87 558	103 521	-0,5
Troisième Degré	16 672	14 674	11 858	11 866	11 330	11 735	14 218	14 646	16 277	19 481	1,57
Quatrième Degré	4 334	4 010	3 833	3 734	4 253	5 055	6 035	6 972	7 590	7 732	5,96
T O T A L	643 970	634 574	618 416	566 239	553 486	569 262	619 177	653 865	690 585	730 042	1,26

2ème DEGRE EFFECTIF SCOLARISE PAR COURS (1988-1989)

CLASSE / ORDRE D'ENSEIGNEMENT	6ème		5ème		4ème		3ème		TOTAL	
	M+F	F	M+F	F	M+F	F	M+F	F	M+F	F
Public	21 335	5 699	21 295	5 045	19 692	4 231	13 993	2 788	76 315	17 763
Privé	3 074	1 337	3 302	1 383	2 641	1 026	2 226	823	11 243	4 569
TOTAL	24 409	7 036	24 597	6 428	22 333	5 257	16 219	3 611	87 558	22 332

3ème DEGRE EFFECTIF SCOLARISE PAR COURS (1988-1989)

CLASSE / ORDRE D'ENSEIGNEMENT	Seconde		Première		Terminale		T O T A L	
	M+F	F	M+F	F	M+F	F	M+F	F
Public	4 158	547	4 623	558.	3 593	375	12 374	1 480
Privé	1 813	380	1 223	278	867	171	3 903	829
TOTAL	5 971	927	5 846	836	4 460	546	16 277	2 309

Sources : Direction Générale de la Plannification de l'Education

2.3.4. EXAMENS ET DIPLOMES

Les résultats aux examens et diplômes permettent d'apprécier le fonctionnement du système éducatif.

Le certificat d'étude du premier degré (C E P D) est le premier diplôme scolaire de l'enfant qui a débuté le cours primaire à l'âge de 5 ou 6 ans. L'obtention de ce diplôme donne au lauréat la possibilité de poursuivre sa scolarisation dans l'enseignement du deuxième degré. Celui-ci comprend deux niveaux : un cycle d'observation (classes de 6è et 5è) et un cycle d'orientation (classes de 4è et 3è).

Il est dispensé dans le deuxième degré général, un enseignement permettant à l'élève d'accéder aux écoles spécialisées ou dans les lycées du troisième degré. A la fin de ces quatre années d'étude, l'élève passe un examen de fin du deuxième degré (BEPC), mais pour accéder au troisième degré l'élève doit avoir moins de 20 ans et subir le concours d'entrée en seconde, institué depuis 1982.

Le troisième degré est constitué des lycées (cycle de 3 ans) et écoles spécialisées (cycle de 2 à 3 ans) : écoles normales d'instituteurs, école nationale des auxiliaires médicaux, écoles nationales des sages-femmes d'Etat, centre national de formation social etc... A la sortie de ces écoles, les élèves peuvent entrer dans la vie professionnelle.

L'enseignement du quatrième degré est un système de grandes écoles et de facultés. Les élèves issus du troisième degré y suivent des études d'une durée variable de 3 à 7 ans, sanctionnées par divers diplômes ou grades universitaires.

C E P D

On constate que dans le premier degré de 80-81 à 83-84, le pourcentage des admis au CEPD est resté pratiquement stable (environ 40 %). L'année suivante il y eut un fléchissement, (32,9 %) suivi d'un bond (51,3 %) dû à l'effectif des redoublants qui, dans les classes d'examens, représente une proportion importante. Ce phénomène n'a, depuis lors, cessé de se répéter tous les deux ans.

L'analyse des résultats de l'année scolaire 1989-1990 indique un pourcentage de réussite moyen (32,4 %) mais ce pourcentage varie d'une région à l'autre. Le taux le plus fort concerne la région Maritime et le plus faible, la région des Savanes. Les meilleurs résultats se rencontrent dans les centres urbains, toutes régions confondues.

B E P C

Au cours de cette décennie, le nombre des admis ne représente pas la moitié des effectifs qui se sont présentés. Malgré cette faiblesse, les résultats vont croissants. En 1989-1990, fut enregistré le meilleur pourcentage soit 47,6 % de réussite, représentant une nette progression par rapport aux résultats des années écoulées. Il n'y a pas de grande disparité régionale, la moyenne obtenue dans les différentes régions oscillant entre 40 et 55 %.

BAC I

Cet examen avait été supprimé durant quelques années. A la reprise, en 1981-82, on obtint un taux de réussite très faible (4,7 %) montrant que les élèves n'avaient plus l'habitude de subir d'épreuves de passage. Cette chute conduisit le Ministre de l'Education d'alors à instituer l'orthographe en classe de seconde et de première. Une grande amélioration des résultats s'ensuivit. Le pourcentage de réussite , nationale en 1989-90, se situe à 30,6%, en forte baisse par rapport aux 45,6% de l'année précédente.

BAC II

Les pourcentages obtenus au cours des différentes années de cette décennie 1980-1990, apparaissent presque constants, mais ils ne dépassent pas 40 %. Le résultat le plus faible durant ces dix dernières années est celui de l'année 1981-82 (9,7 %). En 1990 le pourcentage obtenu à l'échelle nationale est en progression par rapport à celui de 1988-1989. La faiblesse des résultats coincide avec une indigence nationale dans les matières scientifiques.

DIPLOMES UNIVERSITAIRES

A l'issue de la première année de presque toutes les grandes écoles et facultés de l'Université du Bénin les résultats sont faibles. Ceux des séries scientifiques, peuvent même être considérés comme très faibles et doivent faire l'objet d'une étude approfondie pour en rechercher les causes. Les écoles où le recrutement se fait sur concours (ENSI, ESSD, etc...) présentent cependant de meilleurs résultats. Les résultats d'ensemble sont toutefois en progression.

EVOLUTION DES RESULTATS AUX EXAMENS ENTRE 1980-81 et 1989-90

C E P D

1980 - 1981		1981 - 1982		1982 - 1983		1983 - 1984		1984 - 1985		1985 - 1986		1986 - 1987		1987 - 1988		1988 - 1989		1989 - 1990	
PRES.	ADMIS	PRES.	ADMIS	PRES.	ADMIS	PRES.	ADMIS	PRES.	ADMIS	PRES.	ADMIS	PRES.	ADMIS	PRES.	ADMIS	PRES.	ADMIS	PRES.	ADMIS
63622	25888	58816	24082	55533	22430	53093	17490	48034	24619	46364	16983	50031	38030	41925	10863	52919	36771	46697	15130
40,7 %		40,9 %		40,4 %		32,9 %		51,3 %		36,6 %		76,0 %		25,9 %		69,5 %		32,4 %	

B E P C

1980 - 1981		1981 - 1982		1982 - 1983		1983 - 1984		1984 - 1985		1985 - 1986		1986 - 1987		1987 - 1988		1988 - 1989		1989 - 1990	
PRES.	ADMIS	PRES.	ADMIS	PRES.	ADMIS	PRES.	ADMIS	PRES.	ADMIS	PRES.	ADMIS	PRES.	ADMIS	PRES.	ADMIS	PRES.	ADMIS	PRES.	ADMIS
29979	4862	30892	3294	28631	5239	21516	3889	18334	4008	18190	7875	16534	5345	16679	6187	16678	6155	17634	8394
16,2 %		10,7 %		18,3 %		18,1 %		21,9 %		43,3 %		32,3 %		37,1 %		36,9 %		47,6 %	

BAC I

1980 - 1981		1981 - 1982		1982 - 1983		1983 - 1984		1984 - 1985		1985 - 1986		1986 - 1987		1987 - 1988		1988 - 1989		1989 - 1990	
PRES.	ADMIS	PRES.	ADMIS	PRES.	ADMIS	PRES.	ADMIS	PRES.	ADMIS	PRES.	ADMIS	PRES.	ADMIS	PRES.	ADMIS	PRES.	ADMIS	PRES.	ADMIS
-	-	6035	284	6846	1903	5563	2184	5191	2306	5163	1443	5769	2633	3612	1489	6744	3080	7043	2155
		4,7 %		27,8 %		39,3 %		44,4 %		28,0 %		45,6 %		41,2 %		45,6 %		30,6 %	

BAC II

1980 - 1981		1981 - 1982		1982 - 1983		1983 - 1984		1984 - 1985		1985 - 1986		1986 - 1987		1987 - 1988		1988 - 1989		1989 - 1990	
PRES.	ADMIS	PRES.	ADMIS	PRES.	ADMIS	PRES.	ADMIS	PRES.	ADMIS	PRES.	ADMIS	PRES.	ADMIS	PRES.	ADMIS	PRES.	ADMIS	PRES.	ADMIS
7985	1252	8807	850	6708	1121	5686	1233	5934	1887	5610	1653	5176	1978	4747	1628	6573	1597	6512	1875
15,7 %		9,7 %		16,7 %		21,7 %		31,8 %		29,5 %		38,2 %		30,0 %		24,3 %		28,8 %	

SORTANTS DIPLOMES DE L'UNIVERSITE DU BENIN

1980 - 1981		1981 - 1982		1982 - 1983		1983 - 1984		1984 - 1985		1985 - 1986		1986 - 1987		1987 - 1988		1988 - 1989		1989 - 1990	
PRES.	ADMIS	PRES.	ADMIS	PRES.	ADMIS	PRES.	ADMIS	PRES.	ADMIS	PRES.	ADMIS	PRES.	ADMIS	PRES.	ADMIS	PRES.	ADMIS	PRES.	ADMIS
584	477	569	467	565	426	549	495	539	375	497	417	548	430	806	489	864	522	...	...
81,6 %		82,0 %		75,3 %		90,5 %		69,5 %		83,9 %		78,4 %		60,6 %		60,4 %			

... Données non disponibles

Sources: Direction Générale de la Plannification de l'Education

2.3.5. LE RENDEMENT DU SYSTEME SCOLAIRE TOGOLAIS

La qualité de l'éducation peut être mesurée par le rendement interne c'est-à-dire les taux de réussite intracycle et à la fin des différents cycles scolaires.

L'un des problèmes actuels du système scolaire togolais est justement son rendement interne qui est caractérisé par une faible efficacité. A tous les niveaux du système scolaire, on observe des redoublements et abandons relativement nombreux. En effet, la proportion d'élèves qui réussissent à passer en année supérieure n'a pas varié de manière sensible depuis la réforme de l'enseignement de 1975.

Globalement, 28 à 30 % des élèves du primaire sont chaque année des redoublants. De plus, outre les redoublements, le système éducatif est aussi caractérisé par des taux d'abandons en cours d'études qui sont de 10 à 15 % de la population scolarisée chaque année en moyenne.

A partir des chiffres présentés, l'on constate que redoublements et abandons restent très forts tout au long de la scolarité du premier degré. Ces chiffres permettent aussi de reconstruire artificiellement ce que pourraient être les scolarités suivies par une cohorte de 1000 élèves dont 186 seulement obtiennent le CEPD. Parmi ceux-ci 23 seulement auront fait une scolarité qu'on pourrait ironiquement baptiser de «normale», c'est-à-dire sans échec ni redoublement. 48 autres auront mis 7 ans, alors que 59 et 56 auront passé respectivement 8 et 9 ans pour être diplômés.

En moyenne, la production des diplômés (en négligeant le fait que certains de ceux qui n'obtiennent pas le diplôme ont à l'évidence bénéficié de l'éducation -complète- qu'ils ont reçue), est réalisée au niveau primaire pour un montant équivalent à 5,1 fois le coût idéal de formation.

Les causes profondes de la dégradation continuelle que connaît l'enseignement primaire sont les suivantes :
- la faible qualification des maîtres,
- les effectifs pléthoriques,
- le manque d'enseignants (en 1989, plus de 1 200 classes ont fonctionné sans maîtres),
- le principe des cours jumelés fait augmenter les effectifs des élèves jusqu'à 160 et exige du maître un surcroît de travail,
- l'insuffisance de matériels didactiques pour le maître et de manuels scolaires pour les élèves,
- le mauvais état des salles de classe,
- la baisse des revenus réels des parents les empêchant d'assurer les frais de scolarité de leurs enfants (fournitures, écolage),
- le chômage des jeunes diplômés qui n'offre plus beaucoup de perspectives d'emploi à la fin du cycle.

Tant au 2ème qu'au 3ème degré, il y a une nette accentuation de la proportion relative des redoublants dans les classes. Ainsi, dans le 2ème degré leur pourcentage est passé d'une moyenne de 20 % au début de la réforme à une moyenne de 26 % les dernières années. En reconstruisant des scolarités suivies par une cohorte de 1000 élèves entrant en classe de 6ème, 132 environ obtiennent le BEPC, 40 ont mis une scolarité normale (4 ans), alors que 51 et 41 ont fait respectivement 5 et 6 ans pour l'obtenir.

Dans le 3ème degré la proportion des redoublants est passée d'une moyenne de 18 à 20 % au début de la réforme à des moyennes de 35 à 40 % au cours des cinq dernières années. En utilisant la même méthode de reconstitution d'une cohorte de 1000 élèves, 326 obtiennent le BAC, mais 112 l'obtiennent après un cycle normal (3 ans) tandis que 123 et 91 l'obtiennent après quatre et cinq ans respectivement.

La proportion de redoublants est spécialement élevée dans les classes d'examen dans la mesure où un nombre important des élèves ayant échoué à l'examen redoublent en vue de l'obtenir. L'ampleur de la déperdition est donc considérable, eu égard surtout à l'importance des efforts entrepris.

Au niveau du 4ème degré, une analyse des statistiques pousse à faire deux séries de remarques :
- Les établissements non régis par un concours ou un examen d'entrée accusent un très fort taux de déperdition à la fin de la 1ère année. Ainsi, les taux de déperdition à la fin de la 1ère année au cours de l'année Universitaire 1987-1988 représentent 84,66 % pour la faculté des sciences économiques et des Sciences de gestion (FASEG) et 74,66 % pour la faculté de droit.
- Par contre, ces mêmes taux deviennent faibles pour les établissements dont l'accès est soumis à un concours ou à un examen d'entrée : Ecole Supérieure de Secrétariat de Direction (ESSD) : 10,35 % en 1986-1987 et 20,84 % en 1987-1988. En général, la sélection une fois effectuée au niveau de la 1ère année, les résultats sont meilleurs les années suivantes.

Les déperditions touchent beaucoup les étudiants boursiers, dont le taux de réussite à la fin de la première année est de l'ordre de 20 % (141/710 sont passés en deuxième année en 1987/88). Certains établissements ont plusieurs niveaux de diplômes : DEUG, Licence, Maîtrise. A quel niveau placer la sortie ? Certes peu d'étudiants abandonnent les études avec le DEUG; mais ils étaient plus nombreux à quitter l'Université du Bénin avec la licence jusqu'aux années 80 lorsque la Fonction Publique recrutait automatiquement les nouveaux diplômés. Tous veulent maintenant terminer leurs études avec la maîtrise et cherchent même des possibilités pour continuer un troisième cycle en raison des difficultés d'emploi.

1er DEGRE: Redoublement, Abandon et Promotion par cours (Moyenne 1979-1989 en %)

COURS	TAUX DE PROMOTION	TAUX DE REDOUBLEMENT	TAUX D'ABANDON
CP1	50,7	39,9	9,4
CP2	61,5	32,7	5,8
CE1	54,2	36,0	9,8
CE2	63,0	28,2	8,8
CM1	55,6	32,7	11,7
CM2	38,6	41,3	20,1

1er DEGRE: Niveau de sortie pour une cohorte de 1000 élèves

Abandonnent leurs études sans obtenir le CEPD	814	Dont niveau de sortie	CP1	CP2	CE1	CE2	CM1	CM2
		Nombre d'élèves	178	101	156	102	120	157
Obtiennent le CEPD	186	Après scolarité de (années)	6	7	8	9		
		Nombre d'élèves	23	48	59	56		

2ème DEGRE: Redoublement, Abandon et Promotion par Cours (Moyenne 1979-1989 en %)

COURS	TAUX DE PROMOTION	TAUX DE REDOUBLEMENT	TAUX D'ABANDON
6ème	59,8	25,3	14,9
5ème	64,7	22,6	12,7
4ème	49,8	33,3	16,9
3ème	21,0	44,9	34,1

2ème DEGRE: Niveau de sortie pour une cohorte de 1000 élèves

Abandonnent leurs études sans obtenir le BEPC	868	Dont niveau de sortie	6ème	5ème	4ème	3ème
		Nombre d'élèves	213	148	204	303
Obtiennent le BEPC	132	Après scolarité de (années)	4	5	6	
		Nombre d'élèves	40	51	41	

3ème DEGRE: Redoublement, Abandon et Promotion par Cours (Moyenne 1979-1989 en %)

COURS	TAUX DE PROMOTION	TAUX DE REDOUBLEMENT	TAUX D'ABANDON
2nde	62,6	22,6	14,8
1ère	46,5	39,0	14,5
TERM.	38,5	47,6	13,9

3ème DEGRE :Niveau de sortie pour une cohorte de 1000 élèves

Abandonnent leurs études sans obtenir le BEPC	874	dont niveau de sortie	2nde	1ère	Terminale
		Nombre d'élèves	201	244	229
Obtiennent le BAC	326	Après scolarité de (années)	3	4	5
		Nombre d'élèves	112	123	91

Résultats des boursiers en 1ère année de 1987-1988

	INSCRITS	ADMIS	%
F D S	158	26	16,46
F D M	75	2	2,67
FASEG	141	17	12,06
FLESH	282	71	25,18
ENSI	54	25	46,30
TOTAL	710	141	19,86

Flux à la sortie (Nombre de Diplômés)

DIPLOMES	1985-1986	1987-1988	ACCROISSEMENT	%
Spécialités	72	157	85	118,05
D E U G	377	493	116	30,76
Licence	368	452	84	22,82
Maitrise ou C2	226	330	104	46,01

Sources : Direction Générale de la Plannification de l'Education

2.4.4. SECTEUR INFORMEL

Le secteur informel, très développé au Togo, se subdivise en plusieurs catégories : les activités de production (artisanat «traditionnel» en général), les activités de service (artisanat «moderne» le plus souvent), les activités de commerce, les activités de construction et les activités de transport (qui n'ont pas toujours été prises en compte dans les différentes études faites sur le secteur).

Il est constitué à 91,45 % d'activités informelles rurales et à 8,55 % d'activités informelles urbaines (sauf Lomé) sur un total de plus de 165000 activités informelles recensées en 1984. De toutes les régions économiques du pays, c'est la Région Maritime qui vient en tête. Il ressort des différentes études faites sur le secteur informel, que le commerce est partout l'activité prédominante: 73,7 % des activités informelles rurales, 67,4 % des activités informelles urbaines (sauf Lomé), 79,6% des activités informelles de Lomé, capitale macrocéphale. Le commerce est aussi une activité essentiellement féminine. Les activités de production et de service aussi sont largement représentées et sont caractérisées par une suprématie affirmée de la branche couture. Elles prolifèrent avec la croissance urbaine du pays ; à Lomé, 2 592 artisants ont été dénombrés en 1969, 4 596 artisans en 1977, près de 8 000 artisans et petits commerçants (sauf les marchés et leurs abords) selon une enquête de 1987.

Bien que l'impact exact du secteur informel au plan de l'emploi ne soit pas encore très bien établi, force est de reconnaître qu'il est l'un des plus grands sinon le plus grand employeur du pays et l'un des rouages essentiels de sa vie économique. Si on a estimé en 1980 que ce secteur pouvait compter 41 000 personnes et pourrait employer pas loin de 100000 actifs, ces chiffres doivent être largement dépassés aujourd'hui, en tenant compte de la croissance urbaine du pays.

DEFINITIONS

Secteur non structuré (secteur informel) : en 1972, sous l'égide du BIT la mission Kenya pour la stratégie de l'emploi mit au point ce concept nouveau. Il s'agit d'un secteur intermédiaire entre le monde rural et le secteur capitaliste, où l'on entre facilement, et qui s'appuie sur des ressources nationales : les entreprises de ce secteur sont des propriétés familiales, souvent des activités de dimension réduite à forte intensité de main d'oeuvre et utilisant une technologie intermédiaire dont les compétences sont acquises hors du système scolaire officiel ; enfin les marchés de ce secteur ne sont pas réglémentés, mais demeurent compétitifs.

Artisan : est considéré comme artisan celui qui exerce, pour son propre compte, un métier nouveau pour lequel il justifie d'une qualification professionnelle, assure la direction de son entreprise et prend personnellement et habituellement part à l'exécution de son travail (E. ANTHEAUME citée dans Inventaire des sources d'information sur l'emploi au Togo).

SOURCES :

SCHWARTZ (A.) 1980 : Eléments pour une étude de l'emploi au Togo à l'origine du quatrième Plan quinquennal (1981-1985), Lomé, ORSTOM.

AKPAKA (A.), KOUDAYA (A.), SCHWARTZ (A.) 1984: Inventaire des sources d'information sur l'emploi au Togo. Secteur moderne et secteur informel.- in «Séminaire sur les statistiques de l'emploi et du secteur non structuré (Rabat 10-17/10/84), Direction de la statistique (Maroc), INSEE ORSTOM (France), Association Internationale des Statisticiens d'enquêtes - pp. 147-164.

OIT/PECTA 1984 Crise économique et perspectives de l'emploi dans une économie couverte : le cas du Togo, Addis Abéba, 3 vol.

Annuaire économique officiel de la République Togolaise 1987, Lomé, Club d'Afrique.

REPARTITION DES ACTIVITES INFORMELLES RURALES AU TOGO PAR CATEGORIE D'ACTIVITE (DEBUT 1984)

Secteur d'activité	Nombre d'activités	Pourcentage %
Production	32 267	21,3
Services	4 391	2,9
Construction	3 181	2.1
Commerce	111 619	73,7
TOTAL	151 458	100,0

REPARTITION DES ACTIVITES INFORMELLES URBAINES (sauf Lomé) AU TOGO PAR CATEGORIE D'ACTIVITE (DEBUT 1984)

Secteur d'activité	Nombre d'activités	Pourcentage %
Production	3 294	23,3
Services	675	4,8
Construction	641	4,5
Commerce	9 543	67,4
TOTAL	14 153	100,0

	ACTIVITES INFORMELLES		
	TOGO (sauf Lomé)	Milieu rural	Milieu urbain (sauf Lomé)
Région Maritime	41,7	43,5	21,7
Région des Plateaux	23	22,5	29,6
Région Centrale	9,7	8,3	24,2
Région de la Kara	18	18,3	15,2
Région des Savanes	7,6	7,4	9,3
	100	100	100

Source : Crise économique et perspectives de l'emploi dans une économie ouverte. Le cas du Togo. Vol II, Addis Abéba, OIT.

VENTILATION DES ACTIVITES DU SECTEUR INFORMEL DE LOME PAR CATEGORIE D'ACTIVITE (ENQUETE BIT 1977).

Catégorie d'activité	Nombre d'activités	
	Chiffre absolu	Pourcentage
Activités de commerce	18 981	79,6
Activités de production	2 786	11,7
Activités de service	1 810	7,6
Activités de construction	263	1,1
T O T A L	23 840	100,0

2.5.1 EVOLUTION ET FOURCHETTE DES SALAIRES

Les statistiques sur les salaires sont très peu développées au Togo. Néanmoins, sur la base des informations disponibles, ils représentent près de 32 % du PIB. Globalement, les salaires payés aux travailleurs ont connu une évolution sensible, imputable à la fois à l'augmentation de la population salariée et aux relèvements successifs des taux des traitements intervenus au cours des vingt cinq dernières années. Ainsi, le taux de croissance de la rémunération des salariés atteint 11 % par an entre 1965 et 1970, 13,5% de 1970 à 1980 mais 5,9 % de 1980 à 1990.

EVOLUTION DU SALAIRE MINIMUM

Jusqu'en 1970, le salaire minimum garanti aux travailleurs est fixé selon trois zones géographiques ainsi délimitées :
Zone I : Lomé, Aného, Kpalimé, Tsévié et Atakpamé
Zone II : Région maritime et région des Plateaux à l'exception des villes retenues dans la zone I.
Zone III: Régions centrale et des Savanes.

A partir de 1970, toutes les zones ont été fondues en une zone unique. Le salaire minimum est alors défini en tenant compte de trois classes dans le secteur agricole et de quatre dans le secteur non agricole.

Durant les deux dernières décennies, l'accroissement de l'ensemble des salaires horaires minimum, toutes catégories confondues, a été de 4 % par an. Cette moyenne cache toutefois une très bonne situation entre 1970 et 1980, et une timide évolution entre 1980 et 1990 (2 %).

EVOLUTION DES SALAIRES DANS LES ENTREPRISES MODERNES

De 1971 à 1975 la masse des salaires payés par les entreprises modernes a augmenté en moyenne de 13 % par an, contre une baisse moyenne de 5 % sur la période 1981-1984.

Toutefois, le traitement mensuel d'un salarié a connu une croissance régulière de 9,7 % par an entre 1971 et 1984. Ainsi, de 23 300 francs en 1971, il monte à 35 000 francs en 1975 et à 75 900 frncs en 1984.

Ces moyennes cachent cependant le grand écart qui persiste entre le traitement mensuel d'un africain et celui d'un non africain. Ce dernier gagne plus de 10 fois le salaire moyen d'un africain travaillant dans une entreprise, en raison sans doute du poste de cadre supérieur ou de directeur qu'il occupe. L'évolution du traitement mensuel des salariés n'a pas été la même pour les deux catégories de personnel, ni pour les 3 secteurs d'activités. Ainsi, dans le secteur des industries, le traitement mensuel d'un africain a augmenté de 9,5 % par an entre 1971 et 1984, contre 10,4 % pour celui d'un non africain. Dans le commerce, ces taux sont respectivement 6,9 % et 11 %; dans le secteur des services, le traitement moyen des africains a augmenté de 11,7 % contre 22,3 % pour celui des non africains. Une étude au niveau des catégories socio-professionnelles dans les différents secteurs d'activités permettrait de mieux apprécier la situation réelle quant aux rapports entre les différents salaires.

EVOLUTION DES SALAIRES HORAIRES

Unité : 1 FCFA

DATE	SECTEUR NON AGRICOLE			SECTEUR AGRICOLE		
	Zone I	Zone II	Zone III	Zone I	Zone II	Zone III
Jusq.à 56	20,75	15,5	13,5			
01/01/57	22	16,5	14,25	21,65	16,25	14,1
23/06/58	25	18,75	16,25			
01/09/59	27,5	20,65	17,9	23,85	17,9	15,5
01/11/63	29,7	22,3	19,33	25,75	19,33	16,74

TAUX HORAIRE DES SALAIRES : ZONE UNIQUE

Janvier	1ère Classe	2ème Classe	3ème Classe	1ère classe	2ème Classe	3ème Classe	4ème Classe
1978	59,5	65,44	71,38	51,51	56,71	61,89	73,11
1980	65,45	71,98	78,52	56,76	62,38	68,08	81,11
1982	71,99	79,17	86,37	62,4	68,61	74,88	85,17
1987	75,59	83,13	90,69	65,52	72,04	78,62	89,43
1990	79,37	87,29	95,23	68,8	75,65	82,56	93,91

SALAIRES MOYENS MENSUELS DANS LES ENTREPRISES MODERNES

ANNEE	INDUSTRIE		COMMERCE		SERVICES		ENSEMBLE		E
	Africains	Autres	Africains	Autres	Africains	Autres	Africains	Autres	Total
1971	16 378	247 098	24 578	234 097	17 865	69 182	18 645	186 015	23 337
1972	16 974	292 301	21 033	243 781	20 046	79 418	18 900	212 674	23 908
1973	20 402	362 413	21 484	279 762	23 584	108 073	21 710	266 069	27 503
1974	21 967	351 984	26 627	298 544	25 567	144 900	24 376	277 591	30 201
1975	27 749	393 152	31 383	320 122	30 600	145 143	29 522	293 295	35 297
1976	26 899	396 011	32 216	396 964	31 995	243 889	29 788	347 079	36 808
1981	50 065	1 000 541	58 564	1 122 146	63 983	415 432	56 264	806 860	67 307
1982	52 955	928 395	68 192	726 190	64 666	562 331	60 175	746 255	70 559
1983	52 585	841 184	60 899	839 971	72 882	816 919	61 575	832 463	76 019
1984	53 237	895 280	58 475	904 891	75 171	943 109	61 930	914 239	75 928

Sources : Direction de la statistique du Togo
- Annuaires statistiques du Togo
- Enquêtes auprès des entreprises industrielles, commerciales et des services du Togo
- Comptes nationaux du Togo

2.5.2. RESSOURCES DES MENAGES.

Les sources de revenus des ménages sont d'origines diverses et dépendent du milieu de résidence des ménages (urbain ou rural). Les principales sources d'information en la matière sont les enquêtes budget-consommation (E.B.C.). Le Togo a connu jusqu'à ce jour deux opérations de ce type : la première en 1963-1964 et la seconde en 1987-1989. Les analyses de cette dernière se poursuivent. Nous distinguerons donc le milieu urbain du milieu rural pour lequel les résultats de l'enquête E.B.C. ne sont pas encore disponibles.

LE MILIEU URBAIN :

Les ressources des ménages proviennent essentiellement des salaires et du commerce; respectivement 41.65% et 25.18% des ressources. (Voir Tableau). Que ce soit à Lomé ou dans les grandes villes de l'intérieur (Atakpamé, Sokodé et Kara pour EBC87), ces proportions sont respectées. Cette prédominance des salaires et des revenus du commerce a été observée déjà en 1964. Mais on note une augmentation des deux secteurs (Salaires: 34.8% et Commerce: 21.3% en 1964). Les autres sources de revenus des ménages sont l'artisanat (10%), les transferts entre ménages (cadeaux, soutien familial) représentent jusqu'à 9% des ressources totales dans les grandes villes. Il faut signaler que certains ménages ne vivent que grâce à l'aide reçue; il s'agit là de la solidarité africaine, un sujet parfois controversé. Dans l'ensemble, les ressources dites permanentes (salaires ou commerce) permettent de couvrir plus de 80% des dépenses des ménages urbains.

LE MILIEU RURAL :

Les informations récentes sur les revenus des ménages en milieu rural n'existent pratiquement pas. Les possibilités d'emploi rémunérateur en milieu rural sont très limitées. Les revenus sont estimés de façon sectorielle en utilisant, pour l'agriculture, les productions et les prix. Il s'agit alors d'un revenu agricole ne tenant pas compte de l'artisanat. En effet, les revenus du monde rural sont issus de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et des activités informelles (artisanat) ainsi que des mandats et cadeaux envoyés par les migrants (mission OIT/PECTA, Février-Mars 1984). Les résultats sont consignés dans les tableaux. Il est à noter que le revenu total inclut l'autoconsommation et les chiffres utilisés ici tiennent compte des différentiels de prix entre région. En comparant les revenus par actif agricole (qui correspond globalement à un ménage), on voit apparaître une certaine homogenéité entre les régions, sauf pour la région des Savanes qui est nettement défavorisée.

En termes de revenu par tête, la région des Plateaux est la région la plus prospère. Cette prédominance vient de la part des cultures de rente qui, pour cette région, est de loin la plus importante (40 % des revenus monétaires des paysans, 75 % des revenus de rente du pays).

L'estimation du revenu monétaire agricole total selon les divers types de culture a fourni les résultats consignés dans le tableau. Globalement, les cultures de rente ne représentent que 18.6 % (4 970 FCFA sur 26 630 FCFA) des revenus monétaires des ménages ruraux. C'est dire l'importance des cultures vivrières dans la constitution du revenu total des agriculteurs (42 %). Ces estimations conduisent à un revenu monétaire annuel par tête de 13 460 FCFA; ce qui correspond à 1 120 F par mois et par tête en 1982.

REPARTITION DES DEPENSES SELON L'ORIGINE DE LA RESSOURCE (DOMAINE URBAIN)

RESSOURCE	LOME	GRANDES VILLES	ENSEMBLE
SALAIRE	41.84	40.57	41.65
COMMERCE	24.91	26.70	25.18
ARTISANAT ET RESTAURATION	10.00	10.04	10.01
AUTRE PROFESSION NON SALARIEE	7.71	2.52	6.93
REVENUS DE LA PROPRIETE	1.51	4.05	1.89
AGRICULTURE, PECHE, CHASSE	1.24	1.12	1.22
CADEAU RECU	1.51	2.89	1.72
SOUTIEN FAMILIAL	6.11	9.27	6.59
EMPRUNT	1.22	0.30	1.09
EPARGNE	3.93	2.54	3.72
ENSEMBLE	100.00	100.00	100.00

Source: Télégramme-EBC N°5,
Enquête Budget Consommation en milieu urbain, 1989, Direction de la Statistique, Lomé.

REVENUS AGRICOLES DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE
ET DE LA PECHE INTERIEURE (EN FRANCS CFA PAR AN : 1982).

	Maritime	Plateaux	Centrale+Kara	Savanes	TOGO
par actif agricole	95960	94720	76720	46240	80520
par tête	36490	38910	34430	23180	34520

Source: Crise économique et perspectives de l'emploi dans une économie ouverte.
Le cas du Togo. OIT/PECTA, 1985, Addis Abeba.

REVENU MONETAIRE AGRICOLE TOTAL (NET) EN MILLIONS DE FCFA (1982)

	Maritime	Plateaux	Centrale+Kara	Savanes	TOGO
Vivriers	8840	5430	4690	2180	21140
Culture de rente	110	3780	680	400	4970
Autres	230	135	120	35	520
Total	9180	9345	5490	2615	26630
Pourcentage du revenu total	48%	45%	31%	42%	42%

Source: Crise économique et perspectives de l'emploi dans une économie ouverte.
Le cas du Togo. OIT/PECTA, 1985, Addis Abeba.

2.5.3. DEPENSES DES MENAGES.

La source la plus récente d'informations sur les dépenses des ménages au Togo est l'Enquête Budget-Consommation (milieu urbain, 1987-1990).

En milieu urbain, la dépense monétaire mensuelle d'un ménage s'élevait en moyenne en 1987 à 54 240 FCFA (57 435 F à Lomé et 40 470F dans les grandes villes de l'intérieur: Atakpamé, Sokodé et Kara).

Ces montants correspondent à une dépense mensuelle per capita de 10 550 F à Lomé et 7 660 F dans les grandes villes; soit une moyenne nationale de 10 000 F. La taille moyenne des ménages urbains est de 5.05 personnes à Lomé et 5.28 personnes dans les autres villes.

La répartition de la dépense totale des ménages selon 11 grands groupes de dépenses (11 postes) montre que l'alimentation est de loin, le poste le plus important. Elle représente 42.9% de la dépense totale en 1987/88 contre 54% en 1964 (y compris les boissons et les stimulants) (voir tableau).

L'allocation des ressources aux dépenses se fait en fonction d'un certain nombre de critères tels que: la taille du ménage, le niveau d'instruction du chef de ménage, le niveau de la dépense totale (indicateur du revenu du ménage), le milieu de résidence, etc. (Cf. TELEGRAMME-EBC N°2)

En considérant la distribution des dépenses des ménages, on constate que le niveau est plus élevé à Lomé que dans les autres villes. Il en est de même pour la distribution des dépenses par tête. En effet, seulement 20.64% des ménages loméens contre 40.4% des ménages des autres villes ont moins de 6000F de dépenses totales mensuelles par tête. Cela est certainement dû à une monétarisation plus grande à Lomé et aussi aux prix des produits alimentaires plus élevés dans la capitale.

Plus de 2/3 des ménages du Togo ont une dépense totale mensuelle par tête inférieure à la moyenne à Lomé. Ce qui correspond à une forte dissymétrie dans la répartition des dépenses et donc des ressources entre ménages. Les 10% des ménages qui dépensent le plus ont une dépense totale mensuelle par tête supérieure à 32 500F à Lomé et à 22 500F dans les villes de l'intérieur. Ces écarts entre Lomé et les autres villes se vérifient quel que soit le décile de la dépense totale par tête considéré. (voir tableau).

A part l'Enquête Budget-Consommation de 1964, il n'existe aucune information sur les dépenses en milieu rural. Toutefois, des résultats provisoires issus de l'exploitation d'un sixième de l'échantillon de l'Enquête Budget-Consommation en milieu rural 89-90 (soit 264 ménages) permettent de disposer de quelques indications.

La dépense monétaire moyenne est estimée à 14 270 F CFA par mois par ménage. Cette dépense correspond à 2 500F par personne. Ces estimations provisoires montrent d'autre part que l'alimentation représente 40% des dépenses monétaires des ménages. Les dépenses liées à l'exploitation (équipement agricole, cheptel, outil, semence, engrais, etc.) représentent 13% de la dépense monétaire. Il est bien évident que l'autoconsommation est très développée dans ce milieu. Une étude de la SOTED a permis de disposer des taux d'autoconsommation par produit (en 1980):

Maïs	55%
Sorgho-mil	83%
Manioc	62%
Igname	56%
Arachide	18%
Haricot	90%

Nous ne pouvons pas à ce niveau nous hasarder à faire des estimations de l'autoconsommation. L'exploitation de l'enquête budget-consommation en milieu rural permettra d'obtenir des données plus fiables. Il en est de même de la structure des dépenses. Ces données sont donc fournies à titre indicatif.

SOURCES :

Enquête sur les budgets familiaux et la consommation des ménages au Togo 1967, SEDES, 5 Volumes.

TELEGRAMME-EBC 1989-1990, Numéros 1 à 5, Direction de la Statistique, Lomé.

NANTOB (N.) 1990 Détermination et analyse de la structure des dépenses monétaires des ménages ruraux du Togo, Ecole Nationale de la Statistique et de l'Economie Appliquée (ENSEA-ABIDJAN) et Direction de la Statistique, Rapport de Stage, Lomé.

OIT/PECTA 1984 Crise économique et perspectives de l'emploi dans une économie ouverte. Le cas du Togo Addis-Abeba. 3 Vol.

Série: Production des principales cultures vivrières, Direction des Enquêtes et Statistiques Agricoles. Lomé

Série: Prix des principaux produits vivriers observés sur les marchés ruraux, Direction des Enquêtes et Statistiques Agricoles; Lomé

DEPENSE MONETAIRE DES MENAGES URBAINS EN 11 POSTES.
PARTS MOYENNES DE DEPENSE (en %).

POSTE DE DEPENSE	LOME	GRANDES VILLES	DOMAINE URBAIN
ALIMENTATION	42.47	45.55	42.90
HABILLEMENT	11.53	13.90	11.86
LOGEMENT	13.41	9.15	12.81
EQUIPEMENT	4.41	7.02	4.80
SANTE HYGIENE	4.99	4.96	4.99
TRANSPORT	9.51	5.64	8.96
EDUCATION	1.81	1.65	1.79
CEREMONIE	2.20	2.35	2.22
LOISIR	1.12	1.33	1.15
DEPENSE DIVERSE NCA	0.69	0.68	0.69
AUGMENTATION D'ACTIF	7.84	7.77	7.83
TOTAL	100.00	100.00	100.00

Source: Télégramme-EBC N°1,
Enquête Budget Consommation en milieu urbain, 1989, Direction de la Statistique, Lomé.

COMPARAISON DES DECILES DES DISTRIBUTIONS DES DEPENSES MENSUELLES TOTALES PAR TETE

Déciles	LOME	GRANDES VILLES
1er décile	4 399	2 616
2ème décile	5 805	3 673
3ème décile	7 549	4 682
4ème décile	8 581	5 979
5ème décile	10 781	7 233
6ème décile	13 364	8 914
7ème décile	16 687	10 987
8ème décile	21 406	15 830
9ème décile	32 734	22 575

Source: Télégramme-EBC N°3,
Enquête Budget Consommation en milieu urbain, 1989, Direction de la Statistique, Lomé.

2.5.4. HABITAT

Les **formes traditionnelles de l'habitat rural** du Togo sont encore très peu étudiées. On ne peut que schématiser une opposition entre les constructions des populations du Nord: circulaires, à toit conique, réunies par une enceinte elle-même plus ou moins arrondie, et les bâtiments du Sud: quadrangulaires, à toit à double pente, clôturés de nattes de palmes sur le littoral. Par ailleurs, les villes côtières conservent un remarquable **patrimoine urbain,** construit surtout dans les années 1930-1960, où se mêlent les héritages du baroque brésilien (venu par Lagos et Porto-Novo), aux multiples détails décoratifs, et du style "néo-classique" d'Accra, aux jeux de volumes plus complexes. Les années 1960-70 voient l'abandon de la brique et le passage à une architecture de parpaings et de béton, en particulier pour les maisons «wagons», qui forment le gros de la construction urbaine actuelle.

Le **recensement général de 1981** a, pour la première fois au Togo, donné des indications précises sur les types d'habitat. Les «maisons modernes» forment ainsi 16 % du logement rural (ou, du moins, du bâtiment principal des «concessions») avec des pointes dans la Kozah (26 %), le Kloto (25 %), les Lacs (23 %)..., et 70 % du logement urbain (87 % à Lomé, avec 3 % de villas de luxe et de maisons à étage -les 3/4 du total national- et 10 % d'habitat «traditionnel», soit héritage rural, soit baraques en matériaux précaires, en général provisoires: Lomé, du fait de son histoire hurbaine, ignore pratiquement les bidonvilles).

L'habitat est particulièrement jeune (moins de 10 ans) à Kara (54%), Tabligbo (50 %) et Lomé (33 %), particulièrement vétuste (plus de 20 ans) à Aného (68 %), Bafilo (65 %), Vogan (54 %), reflet direct du dynamisme, fort ou faible, de ces villes. Les concessions rurales sont nettement plus âgées (43 % de 20 ans et plus). 81 % des concessions rurales et 38 % des urbaines sont dépourvues de tout système d'aisance, privé ou collectif (dont 21 % des logements de la capitale, ce qui, dans une agglomération de cette taille, pose de graves problèmes d'assainissement).

On peut synthétiser l'ensemble des critères de qualité et de confort des logements dans un **"indice de modernité"** que résument les cartes ci-contre. Les gradients correspondent clairement aux différences de richesse des campagnes et de dynamisme des villes : il est normal, à vrai dire, que l'habitat ressemble à ses habitants.

Quant au **statut d'occupation** des logements, si les ruraux sont naturellement surtout propriétaires (5% de locataires, dont la moitié dans les zones d'immigration des Plateaux), les villes sont plus diversifiées: 43 % des habitants y sont propriétaires (34 % à Lomé, 51 % dans les autres villes), 19 % hébergés dans une maison de famille (43 % à Aného), et 34 % locataires (52 % à Atakpamé, 51 % à Kara, villes en croissance rapide, 41 % à Lomé, où ils représentent 52 % des logements - ce qui est exceptionnellement peu pour une capitale africaine). La taille moyenne des ménages dépend fortement de ce statut: 7,1 personnes pour les citadins propriétaires, 5,3 pour les hébergés, 3,7 pour les locataires, qui représentent donc un autre type de famille, aux revenus globaux plus modestes et surtout plus jeunes: l'enquête "EBC" (88-89) a montré que les chefs de ménages de Lomé sont en majorité locataires jusqu'à l'âge de 40 ans, en majorité propriétaires au-delà (53% à 40 ans, 72% à 50 ans, 84% à 60 ans...). Dans les principales villes de l'intérieur, moins riches et moins attractives, la coupure est un peu plus tardive (45 ans), mais encore plus nette (36% de propriétaires à 40 ans, 89% à 50). L'accession à la propriété à l'âge mûr reste le rêve de tous les citadins. Beaucoup ont pu le réaliser en construisant eux-mêmes, avec des tâcherons, leur maison de famille: la promotion immobilière au Togo est une affaire essentiellement individuelle.

SOURCES

Economie de la construction à Lomé, 1985 ARDU-RUPHUS-EAMAU, Paris, REXCOOP, 205 p.

L'habitat planifié au Togo, 1987 GRA/HS-CONGAT-DGUH, Lomé, CONGAT-Ministère de l'Equipement, 254 p.

LE BRIS (E.), MARIE (A.), OSMONT (A.) et SINOU (A.), 1987 Famille et résidence dans les villes africaines : Dakar, Bamako, Saint-Louis, Lomé. Paris, L'Harmattan, 268 p. (sur le cas de Lomé : pp. 13-70 et 177-240).

CHAMBON (N.) et COUCHEY (A.), 1987 Vécu et mode d'habiter des logements planifiés dans la Région Maritime du Togo. Paris et Lomé, RUPHUS-EAMAU-CNRS, 161 p.

MARGUERAT (Y.), 1988 L'habitat au Togo (analyse des résultats du recensement de 1981), Lomé, ORSTOM, 44 p.

Télégramme EBC, 1990 n° 6, Caractéristiques du logement des ménages urbains, Lomé, BIP, Direction de la Statistique, 52 p.

BILAN GLOBAL DE L'HABITAT RURAL

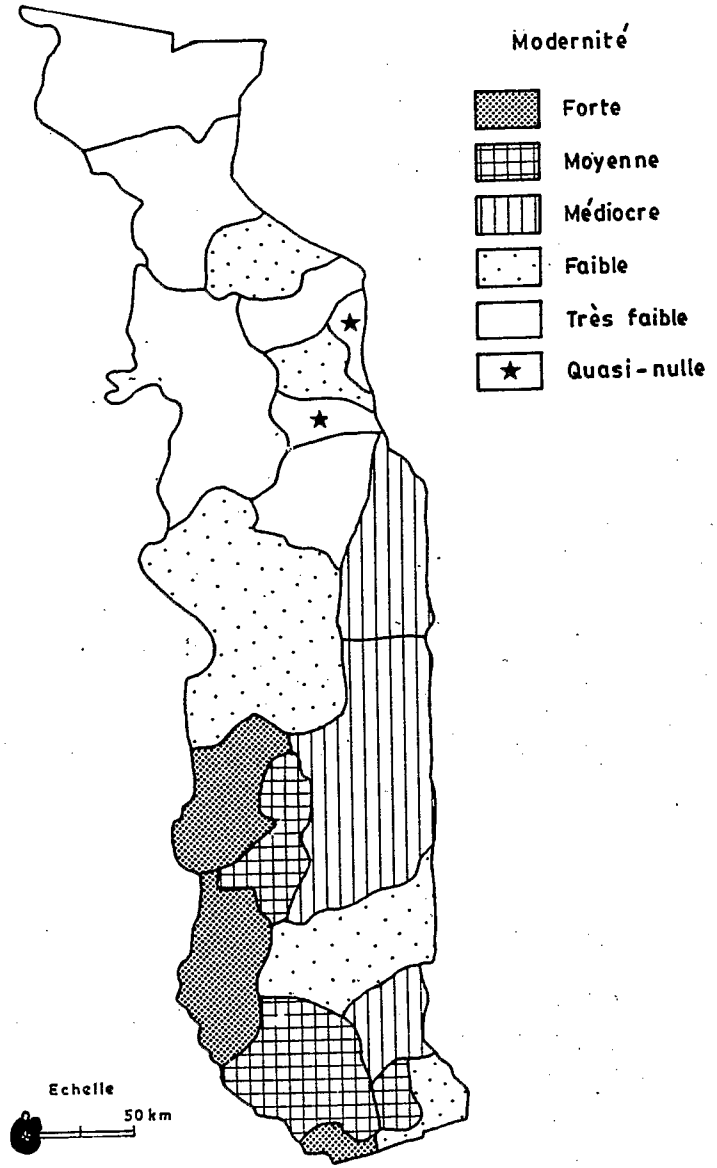

BILAN GLOBAL DE L'HABITAT URBAIN

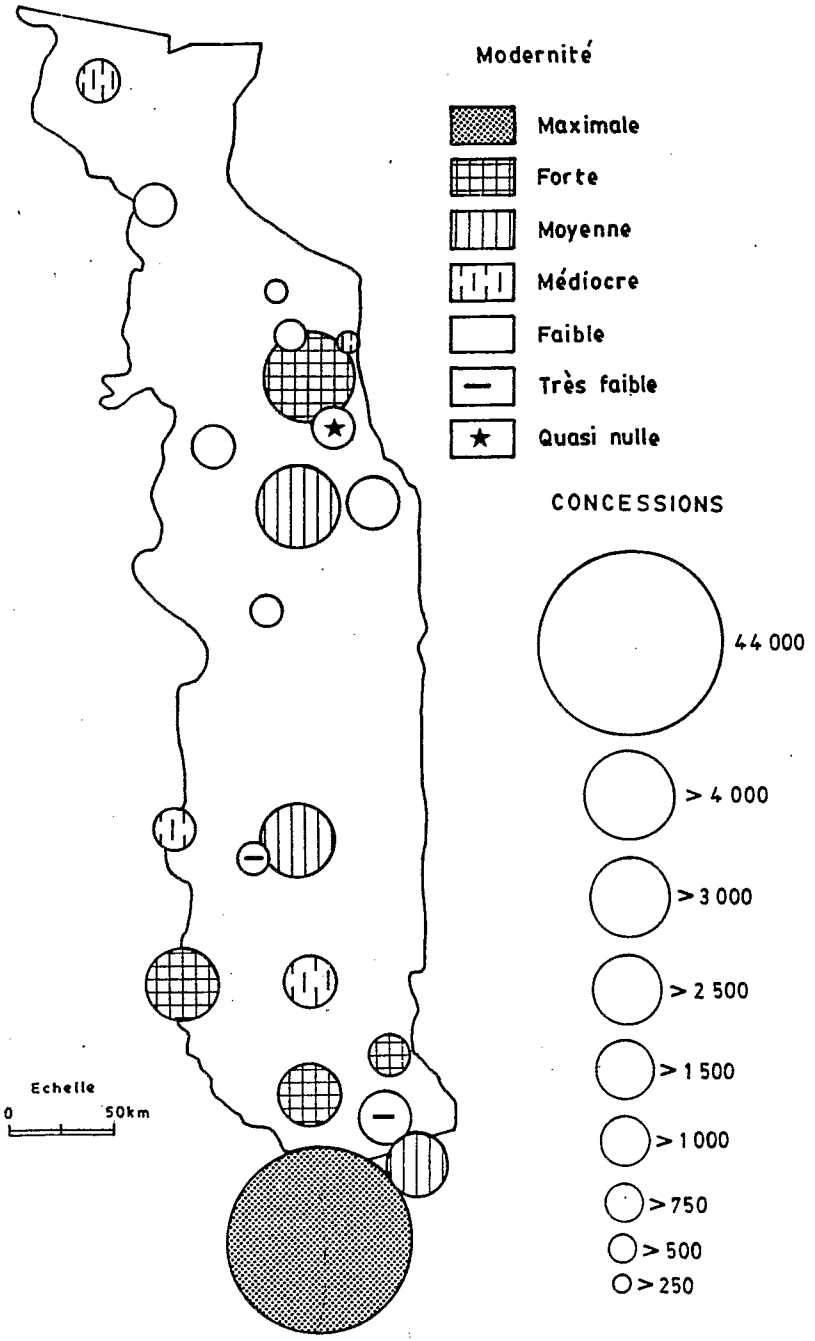

3.1.1. GRANDES ORIENTATIONS

Les grandes orientations de développement économique et social du Togo établies pour la période 1991-1995 découlent des leçons tirées de plusieurs années de programmes de stabilisation financière et d'ajustement structurel.

CROISSANCE SOUTENUE

Pour augmenter en moyenne le revenu réel par habitant d'environ 1 % par an, il faudrait soutenir la croissance du PIB réel à un niveau supérieur à 4 % compte tenu de l'accroissement naturel de la population.

Les secteurs de croissance potentielle identifiés concernent d'abord l'agriculture : avec la poursuite du renforcement des structures de soutien à la production et les efforts de diversification et d'amélioration de la production ainsi que de la productivité.

S'agissant ensuite de l'industrie, l'action du Gouvernement portera sur la poursuite de la réforme des entreprises publiques, la promotion de l'initiative privée et celle des exportations.

En matière de commerce enfin, l'objectif poursuivi est de réduire le déficit de la balance commerciale, promouvoir et rationaliser le commerce intérieur et intensifier le commerce de transit.

REDUCTION DU DEFICIT

Réduire le déficit des transactions courantes extérieures (hors dons) à moins de 5 % du PIB d'ici 1995.

En vue de favoriser la croissance, la politique du Gouvernement en matière des finances publiques cherche à accroître les recettes publiques par une politique fiscale qui vise le renforcement de la base d'imposition au lieu de relever les taux, la réduction des exonérations partielles; la politique budgétaire vise aussi à augmenter les impôts indirects domestiques, de façon à accroître les recettes budgétaires mais aussi à décourager la consommation.

RATIONALISATION DES INVESTISSEMENTS

La politique du Gouvernement vise également à optimiser les dépenses publiques par l'amélioration des projets, le renforcement des procédures de passation de marché et par une meilleure allocation des ressources au secteur prioritaire du développement rural.

MEILLEURE REPARTITION DES REVENUS

Répondre au souci d'une meilleure répartition des revenus et prendre en compte la dimension sociale de l'ajustement.

Les mesures des programmes de stabilisation et d'ajustement, si elles ont permis une reprise de la croissance, ont aussi entraîné des compressions de personnel dans le secteur para-public, une baisse du pouvoir d'achat des ménages et un ralentissement des activités économiques dans le secteur moderne qui ont sévèrement aggravé le taux de chômage.

Une attention particulière sera accordée à la promotion des activités à haute intensité de main-d'oeuvre dans les secteurs tels que le reboisement, la protection de l'environnement et la réalisation d'infrastructures en milieu rural, le développement du secteur informel et des PME-PMI.

En faisant un rapide bilan de ces différents programmes mis en oeuvre, on peut affirmer qu'en même temps qu'ils ont apporté un plus à l'économie togolaise notamment par:

- la reprise de la croissance du PIB observée à partir de 1984,
- l'accroissement des recettes fiscales avec la mise en oeuvre de la réforme fiscale,
- la reprise des dépenses d'investissements publics,
- la compression des dépenses courantes et la réduction du taux de déficit global sur la base des ordonnancements, dons exclus, par rapport au PIB, ils ont eu également des effets négatifs sur elle.

Parmi ceux-ci on peut noter :

- l'augmentation de la pression fiscale et douanière
- l'augmentation des tarifs de l'eau et de l'électricité
- la compression du personnel des entreprises par la privatisation
- la baisse du pouvoir d'achat des ménages
- l'accroissement des chômages particulièrement au niveau des diplômes.

C'est dans le but de la prise en compte de ces effets négatifs, en d'autres termes de la prise en compte de la dimension sociale dans les programmes d'ajustement structurel en vue d'améliorer les conditions de vie des couches sociales les plus défavorisées, que les grandes orientations de développement pour la période 1991-1995 définies par le Gouvernement s'articulent.

Le Gouvernement entend réagir le plus rapidement possible pour ramener à un niveau acceptable les conditions de vie de la population togolaise et en particulier celles des groupes les plus défavorisés et garantir à long terme l'intégration de tous au processus du développement et en infléchissant, s'il le faut, les politiques suivies pour atténuer ces effets négatifs.

INVESTISSEMENTS PUBLICS PAR SECTEUR
(en millions de F CFA)

SECTEURS	1985	1986	1987	1988	1989	1990
DEVELOPPEMENT RURAL	11 207,2	14 323,3	11 020,2	10 291,2	11 854,4	13 890,2
INDUSTRIE, ARTISANAT, MINES ET COMMERCE.	1 713,1	3 475,0	1 480,1	555,4	830,1	617,5
TOURISME ET ENVIRON-NEMENT.....	244,9	817,7	988,8	1 129,6	329,7	250,2
INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES.....	12 375,3	14 072,7	10 489,4	5 410,5	4 662,9	9 540,0
SOCIO-CULTUREL	2 276,4	3 090,3	2 498,4	4 813,9	5 567,7	6 991,6
ADMINISTRATION	1 619,1	1 753,8	1 640,9	1 992,5	2 835,0	4 805,0
TOTAL	29 436,0	37 572,8	28 117,8	24 192,9	25 879,8	36 094,5

Sources : PIP 1990 - 1992

3.1.2. POLITIQUE AGRICOLE

L'activité agricole constitue la principale source d'emplois et de revenus de la population togolaise, rurale à plus de 70 %. Le rôle important que joue l'agriculture dans l'économie togolaise et dans la sécurité alimentaire du pays est confirmé par le fait que le secteur rural a bénéficié d'environ 40 % du total des investissements de l'Etat entre 1985 et 1990.

La couverture de la demande alimentaire de la population est assurée pour certaines catégories de produits particulièrement les céréales. Mais d'une part, cette autosuffisance alimentaire reste précaire compte tenu de la forte croissance démographique et d'autre part, elle est toujours dépendante des conditions climatiques. S'agissant des productions animales et halieutiques, elles restent déficitaires malgré l'amélioration du rythme des productions observée au cours de ces dernières années.

En vue de consolider et mieux coordonner la politique agricle le Gouvernement a adopté en 1986 une nouvelle stratégie du développement rural visant à recentrer les actions de développement sur le paysan, à mettre en place une série de mesures visant l'accroissement et la diversification des productions, à améliorer et à renforcer les structures de soutien à la production, à rechercher une meilleure utilisation des ressources, grâce à l'évaluation et à la sélection des projets, à protéger et restaurer l'environnement avec la participation active des populations.

L'action du Gouvernement au cours de ces cinq prochaines années (1991-1995), sera axée sur la mise en place de cette stratégie en metant l'accent sur l'accroissement de la productivité vivrière en vue de consolider l'autosuffisance alimentaire, la promotion des exportations des productions agricoles non traditionnelles et le développement des cultures de rente dans l'optique d'un accroissement des recettes d'exportation de l'Etat.

AMELIORATION DE LA PRODUCTIVITE ET DIVERSIFICATION DE LA PRODUCTION

La sécurisation et l'accroissement de la production agricole en général et céréalière en particulier, nécessite la mise en place d'une politique cohérente en matière de fertilisation, de mise à disposition de variétés plus productives et mieux adaptées aux conditions agro-écologiques ainsi que de meilleure rentabilité des opérations de multiplication des semences. Par ailleurs, l'équipement agricole qui constitue un des freins importants à l'extension des surfaces et à l'amélioration de la productivité est un domaine sur lequel la nouvelle stratégie entend apporter une attention particulière.

Pour ce qui concerne la production animale et halieutique, les actions du Gouvernement visant à accroître sa productivité au cours de ces prochaines années porteront sur l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan national des productions animales et halieutiques, le renforcement des structures d'appui à ce sous-secteur, l'intensification du système de formation des encadreurs et des éleveurs.

LA PROMOTION DES EXPORTATIONS DES PRODUITS NON TRADITIONNELS

La promotion de l'exportation des produits vivriers est perçue comme étant de nature à relancer la production et à accroître la sécurité alimentaire. C'est dans cette optique que le Gouvernement a mis en place depuis 1986 un dispositif de libéralisation des exportations des céréales et autres produits agricoles. En mai 1989, a été institué un Comité d'Etude et de Promotion des Exportations des Produits non Traditionnels (C.E.P.E.) chargé de formuler des recommandations sur les actions spécifiques à entreprendre afin d'élaborer sur cette base, un plan d'action pour la promotion des exportations. Des mesures visant à éliminer les contraintes administratives qui entravent l'application des dispositions relatives à la libéralisation des exportations des produits vivriers ainsi qu' à l'amélioration et à la présentation des produits à l'exportation ont été également prises.

LE DEVELOPPEMENT DES CULTURES DE RENTES

Le Gouvernement entend augmenter la production observée depuis quelques années du café en accélérant la mise en place de nouveaux plants caféiers et en renforçant l'entretien (récépage et utilisation des engrais) des vieilles caféières. Concernant le cacao, les réflexions sur la façon de redresser et d'accroître la production se poursuivront. Pour le coton, les actions porteront principalement sur l'intensification. Pour la culture d'arachide, la diffusion des variétés améliorées et à haut rendement sera faite en tenant compte de leur adaptabilité aux conditions de chaque région.

PRODUCTION VIVRIERE (en milliers de tonnes)

	1985	1986	1987	1988	1989	1990*
MANIOC	474,4	410,7	355,2	413,1	408,6	444,9
IGNAME	364,4	409,4	360,4	378,7	405,1	402,1
MAIS	181,6	126,9	172,1	296,3	287,3	278,7
MIL ET SORGHO	168,9	212,7	168,2	175,5	249,8	242,3
HARICOTS	26,6	23,1	36,2	18,0	22,8	31,6
ARACHIDE	31,5	34,8	31,7	25,2	27,6	30,7
RIZ	15,2	19,9	23,2	28,7	27,7	28,7
AUTRES	358,0	396,0	452,0	470,1	484,2	518,3
TOTOAL	1 620,6	1 633,5	1 599,0	1 805,6	1 913,1	1 977,3

Source : Perspectives économiques à moyen terme 1990/1995 - Septembre 1990
* Estimation

PRODUCTION DES CULTURES D'EXPORTATION (en milliers de tonnes)

	1985	1986	1987	1988	1989	1990*
CAFE	10,1	8,6	11,7	11,2	14,7	12,6
CACAO	9,8	14,3	12,6	9,6	8,7	8,0
COTON	54,7	63,5	79,1	67,0	86,7	72,0
PALMISTE	11,7	12 1	12,5	13,0	13,5	14,0
AUTRES	13,7	22,9	14,8	19,7	11,2	13,2
TOTAL	100,0	121,4	130,4	120,5	134,8	129,8

Source : Perspectives économiques à moyen terme 1990/1995 - Septembre 1990
* Estimation

EVOLUTION DU CHEPTEL PAR TETE

	1985	1986	1987	1988	1989
BOVINS	227 685	232 000	235 000	255 000	257 000
OVINS-CAPRINS	1 567 765	2 202 000	2 252 342	2 300 000	2 225 000
PORCINS	238 291	130 000	244 000	237 000	232 000
VOLAILLES	4 977 100	5 073 000	5 000 000	5 100 000	5 200 000

Source : Direction des Services Vétérinaires et de la Santé animale.

3.1.3. POLITIQUE INDUSTRIELLE

L'option du Togo en faveur du libéralisme économique signifie que l'Etat n'a pas vocation d'entrepreneur. La politique industrielle actuelle du Togo est axée sur la réforme des entreprises publiques, la promotion de l'initiative privée, et des exportations.

LA REFORME DES ENTREPRISES PUBLIQUES

Au cours des années 70 et surtout au cours de la période 1975-1980 qui a coïncidé avec la flambée éphémère des prix du phosphate, principale source de devises du Togo, plusieurs entreprises furent créées pour substituer une production nationale à l'importation des biens manufacturés et suppléer la rareté d'entrepreneurs industriels nationaux. Cette stratégie de substitution à l'importation à été malheureusement peu concluante, puisque la plupart de ces entreprises se trouvèrent rapidement confrontées à de sérieuses difficultés que l'Etat tenta de combattre par des subventions. Le programme de réforme des entreprises publiques, premier axe de la nouvelle politique industrielle du Togo mise en oeuvre depuis 1983, vise aussi bien le désengagement de l'Etat des entreprises publiques non stratégiques pour réduire le poids financier que faisaient peser ces entreprises sur le budget de l'Etat, que l'amélioration des performances de celles qui restent dans son portefeuille.

LA PROMOTION DE L'INITIATIVE PRIVEE

Dans le cadre de la promotion de l'initiative privée, deuxième axe de la nouvelle politique industrielle du Togo, le Gouvernement a déjà pris de nombreuses mesures visant à favoriser le développement du secteur privé (suppression des monopoles d'importation, et des contingentements, adoption de la réforme tarifaire et du nouveau code des investissements etc...)

Par ailleurs le Gouvernement a soutenu la création du Centre Togolais des Investisseurs (C.T.I.) pour encadrer et soutenir les initiatives privées. D'autres institutions sont également mises en place ou sont en voie de l'être comme le Fonds de Participation aux Prestations de Services (F.P.P.S.) qui a pour mission de prendre en charge une partie du coût des prestations d'études et d'assistance aux P.M.E. togolaises, le Fonds Commun d'Investissement dont le but est de faciliter la participation d'investisseurs togolais au processus de privatisation, la Société de Caution Mutuelle, association des promoteurs et d'entrepreneurs dont le but essentiel est d'apporter la garantie ou la contrepartie nécessaire sur les prêts consentis par les banques aux PME/PMI membres. La Division Assistance aux Entreprises (DI.V.A.) au sein de la Chambre de Commerce, d'Agriculture et d'Industrie du Togo, est chargée de fournir des informations techniques aux promoteurs.

LA PROMOTION DES ENTREPRISES EXPORTATRICES

Le troisième axe de la nouvelle politique industrielle du Togo vise à stimuler le développement des activités industrielles orientées vers l'exportation en vue d'améliorer la balance des paiements du pays et de créer des emplois.

La mise en oeuvre de cette politique s'appuyera sur :
- la mise en place des zones franches industrielles viabilisées et équipées pour inciter les investisseurs à implanter au Togo des entreprises à vocation exportatrice,
- l'adoption de mesures d'incitation à l'exportation notamment au niveau du code des investissements, des actions de promotion à l'étranger des produits fabriqués au Togo, une assistance directe aux exportateurs existants ou potentiels, et la mise en place d'un Centre National du Commerce Extérieur.

En 1990, on recence au Togo 146 entreprises industrielles, dont 92 % sont situées dans la Région Maritime.

Le secteur industriel togolais est aujourd'hui composé essentiellement par les industries extractives, les industries agro-alimentaires, les entreprises du bâtiment et des travaux publics, de production d'eau et d'électricité.

La répartition d'activités et par effectifs employés apparaît dans le tableau ci-contre.

BRANCHES D'ACTIVITES	NOMBRE	%	EMPLOI	%
Industries extractives	1	0,7	2 064	25,4
Industries alimentaires, Boissons et tabac	36	24,6	2 912	36,0
Industries Textiles, Habillement, Cuir	6	4,1	465	5,6
Industries du Bois et Ouvrages en bois	21	14,4	482	6,0
Industries du Papier, Imprimeries et Edition	38	26,1	722	9,0
Industries chimiques	21	14,4	-	-
Industries Minéraux et non Métalliques	3	2,0	483	6,0
Industries Métallurgiques et Ouvrages en Métaux	18	12,3	182	2,0
Autres Industries	2	1,4	302	4,0
	146	100,0	8 096	100,0

Sources : - Programme d'Actions pour le Développement du Secteur de l'Industrie et des Mines. Ministère du Plan et des Mines.
- Rapport provisoire Novembre 1990 - P.10.

3.1.3.1. PRIVATISATION

L'option prise par le gouvernement togolais de désengager sélectivement l'Etat du secteur des entreprises publiques en faveur d'opérateurs privés, s'est traduite à la fin de 1982, par l'adoption d'une politique de privatisation et de fermeture des unités non rentables qui visent à diminuer le poids des entreprises publiques sur les Finances publiques, à relancer la production, à préserver au maximum les emplois, et à associer dans la mesure du possible les compétences et capitaux togolais.

Les formules de privatisation suivantes ont été adoptées :
-la liquidation pour les unités chroniquement déficitaires sans aucune chance de réhabilitation,
-la vente des actifs industriels pour les unités en situation financière difficile mais encore viables,
-la location des actifs comme étape intermédiaire lorsque la nature des activités projetées ne justifie pas un rachat ou que l'importance des actifs entraîne un investissement trop élevé pour le repreneur,
-la cession des parts de l'Etat dans les sociétés d'économie mixte.
Le programme de privatisation arrêté pour être exécuté en deux phases concernait d'abord la privatisation, au cours de la période 1984 - 1990, de 30 entreprises puis à partir de 1990, celle de 18 autres sur la base des leçons tirées de la première expérience.

Les entreprises concernées par la première phase étaient pour la plupart des unités industrielles fortement déficitaires. Le bilan d'exécution de cette phase est le suivant: 10 entreprises ont été dissoutes, 3 ont fait l'objet d'une location d'actifs, 11 ont été entièrement privatisées par cession d'actions ou d'actifs et 6 de taille modeste sont toujours en cours de privatisation.
Le bilan provisoire de ces opérations est le suivant :

-Loyers versés au Trésor
5,3 milliards de FCFA
-Produits des cessions
9 milliards de FCFA
-Investissements des entreprises privatisées effectuées par les repreneurs
27 milliards de FCFA
-Emplois préservés à ce jour
2 050
-Emplois prévus à fin 1992
8 000

La seconde phase qui a démarré au cours du second trimestre 1990, porte sur la cession progressive des parts de l'Etat dans les Sociétés d'Economie Mixte. L'Etat souhaite dans cette opération privilégier la participation des investisseurs togolais notamment, les particuliers et les groupes privés nationaux.

A l'issue de ce programme, le portefeuille de l'Etat ne comprendra plus que 26 entreprises contre 74 au départ.

TABLEAU SYNOPTIQUE DU PROGRAMME D'ALLEGEMENT DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

PROGRAMME INITIAL (30)

LIQUIDATION (10)

1. AGETU
2. CNPPME
3. CIE DU BENIN
4. SALINTO
5. SOMAT
6. SOTOPROMER
7. SOTEXMA
8. STALPECHE
9. TOGOFRUIT
10. TOGOPROM

LOCATION (3)

1. COMPLEXE SUCRIER
2. SNS
3. SOPROLAIT

CESSION (11)

1. Huileries
2. ITT
3. ITP
4. IOTO
5. SBHT
6. SODETO
7. SOTCON
8. SOTOMA
9. STB
10. STH
11. TOGOTX

EN COURS (6)

1. CAAN
2. FAB
3. LE MOTEUR
4. OTODI
5. SOTOTOLES
6. TOGOROUTE

PROGRAMME ADDITIONNEL (18)

EN COURS (3)

1. CNCA
2. MIRAMAR
3. TROPICANA

EN OBSERVATION(6)

1. BALTEX
2. GTA
3. SATAL
4. SONAPH
5. SONAM
6. SOTONAM

EN ATTENTE (9)*

1. BB
2. BTCI
3. CIMTOGO
4. SGMT
5. SIT
6. SOTED
7. TOGOGAZ
8. UPROMA
9. UTB

ENTREPRISES A MAINTENIR (26)

MAINTENUES (26)

1. BTD
2. CEET
3. CET
4. CNSS
5. EDITOGO
6. HOTEL KARA
7. HOTEL DE LA PAIX
8. HOTEL DU LAC
9. HOTEL DU 2 FEVRIER
10. HOTEL SARAKAWA
11. LONATO
12. LNBTP
13. ODEF
14. ONAF
15. OPAT
16. OPTT
17. OTP
18. PAL
19. RNET
20. SALT
21. SITO
22. SNI
23. SOTOCO
24. SRCC
25. TOGOPHARMA
26. TOGOGRAIN

3.1.3.2. ZONE FRANCHE DE TRANSFORMATION POUR L'EXPORTATION

La première expérience du Togo en matière de zone franche remonte à 1968 date à laquelle le pays a été doté d'un port franc ouvert à la manutention et à l'emmagasinage des marchandises pour le commerce extérieur. Par ailleurs, le port dispose d'espaces réservés à l'installation d'entreprises industrielles : bien qu'une dizaine d'entreprises industrielles s'y soient établies, cette zone franche est restée essentiellement commerciale.

Le Togo, comme beaucoup de pays en développement, subit depuis 1980, les effets de la crise internationale. Bien que les contraintes budgétaires liées aux politiques de stabilisation financière et d'ajustement structurel adoptées par le Gouvernement aient permis de réduire les déséquilibres internes et créer les conditions d'une relance économique en améliorant les agrégats macro-économiques, elles ont engendré un coût social élevé notamment par la contraction du pouvoir d'achat des populations et l'accroissement très préoccupant du chômage. Par ailleurs, l'assainissement du secteur parapublic par la liquidation de certaines entreprises publiques et la privatisation d'autres, la fermeture des entreprises privées créées par les sociétés commerciales traditionnelles ont entraîné une diminution des ressources budgétaires.

Face à cette récession, il a fallu mener une réflexion approfondie pour développer de nouvelles opportunités d'investissement. Le cadre retenu pour la relance de l'investissement privé est celui de la zone franche de transformation pour l'exportation qui est une enclave à l'intérieur du territoire national, généralement située près d'un port ou d'un aéroport par lesquels sont importés des biens d'équipement étrangers, des composants et des matières premières sans être soumis aux droits de douane. Les produits fabriqués n'acquitteront les droits et taxes de douane que lorsqu'ils seront mis à la consommation sur le territoire national. Ces périmètres s'inscrivent dans la fameuse loi des trois D : Déreglementation, Défiscalisation, Débureaucratisation.

Le but ultime d'une telle politique est la stimulation de l'initiative et de l'investissement privés, par l'instauration d'un climat propice à la promotion et à la création de nouvelles entreprises.

Au Togo, la loi prévoit que le statut de zone franche soit octroyé à des zones physiquement délimitées, clôturées et isolées qui peuvent accueillir une ou plusieurs entreprises et également, à titre individuel, à toute entreprise exportatrice quel que soit son lieu d'implantation sur le territoire national.

Les critères d'éligibilité au statut de zone franche sont :

- d'appartenir à l'une des catégories d'entreprises suivantes: haute intensité de main-d'oeuvre, technologie de pointe, transformation des ressources locales, sous-traitance internationale produisant des intrants pour celles citées ci-dessus, services d'appui.
- d'exporter la quasi totalité de sa production
- d'employer la main-d'oeuvre en majorité togolaise.

La zone franche du Togo accorde les avantages suivants au profit des entreprises manufacturières et de service (en excluant celles de simple entreposage ou commerciale) :
- franchise totale sur toutes les importations et les exportations,
- pause fiscale de 10 ans et stabilisation de l'impôt sur les sociétés à 15 % à partir de la onzième année,
- réduction de la taxe sur les salaires à 2 %,
- non imposition des dividendes pour les investisseurs étrangers, et d'autres avantages: liberté des prix, des marges, et des sources d'approvisionnement, liberté d'embauche et de licenciement du personnel togolais ou expatrié, tarifs préférentiels sur les prestations portuaires, les télécommunications, l'énergie, etc...

En dehors de ces incitations physiques et fiscales la zone franche au Togo offre un aspect juridique attrayant :
l'organe d'administration de la zone franche fonctionnera comme un guichet unique et les entrepreneurs n'auront qu'un seul interlocuteur qui satisfera aux obligations réglementaires, réduisant ainsi de façon significative les délais d'obtention des diverses autorisations. La Société d'Administration des Zones Franches délivre, dans les deux jours ouvrables qui suivent le dépôt du dossier, un agrément provisoire. Dans le mois suivant, celui-ci sera confirmé ou retiré.

Trois zones géographiquement délimitées sont agréées au statut de zone franche : - deux d'entre elles convrant respectivement des superficies de 35 et 72 ha sont situées dans la zone portuaire, tandis que la troisième, située à l'aéroport, couvre une superficie de 11 ha.
Au mois de décembre 1990, 27 entreprises ont déjà obtenu un agrément. Elles se repartissent dans les branches d'activités les plus diverses notamment le montage automobile, la confection, le traitement de produits de la mer, la fabrication d'articles métalliques, l'agro-alimentaire, les cosmétiques, la fabrication de produits chimiques.

SOURCES :
- Loi n° 89-14 portant statut de Zone Franche de Transformation pour l'Exportation, 1989, 8 pp.
- Décret n° 90-40 pris en application de la loi n° 89-14, Centre de Promotion de Zone Franche de Transformation pour l'Exportation, 1990, 20 pp.
- Une Zone Franche de Transformation pour l'Exportation, Centre de Promotion de la Zone Franche, 1989, CTPI, Lomé 11 pp.

CLASSIFICATION DES ENTREPRISES AGREEES EN ZONE FRANCHE
PAR BRANCHE D'ACTIVITE

	Nbre	Montant d'Invest. (en FCFA)	Nbre d'Emplois en 3ème Année
Industries d'habillement Cuir - Peaux	3	1 165 000 000	706
Industries Métallurgiques	5	4 417 621 000	581
Industries agricoles et alimentaires	9	5 358 985 000	2 237
Industries chimiques	5	907 950 000	302
Industries du bois	1	391 900 000	30
Maintenance et service	3	1 330 000 000	81
Industries des minéraux non métalliques	1	1 500 000 000	96
TOTAL	27	15 071 451 000	4 033

Sources : CTPI - SAZOF

3.1.4. POLITIQUE COMMERCIALE

Le secteur commercial togolais se caractérise par l'activité d'une multitude de commerçants, personnes physiques ou morales de diverses tailles, de nationalité togolaise ou étrangère, traitant des produits manufacturés d'importation ou de fabrication locale.

Les femmes, au sein de cette catégorie socio-professionnelle, jouent un grand rôle dans le commerce de détail et de demi-gros. Ce n'est qu'au cours de ces cinq dernières années que le secteur du commerce a fait l'objet d'une véritable politique de l'Etat. Compte tenu de l'importance du secteur dans l'économie (plus de 22 % du PIB entre 1985 et 1990), du rôle de plaque tournante que joue le Togo dans le commerce de la sous-région et de la volonté de réduire le déficit de la balance commerciale, plusieurs mesures gouvernementales ont été prises pour libérer le commerce et notamment la suppression des monopoles d'importation de la SONACOM, des licences d'importation et des contingentements.

Pour la période 1991-1995, l'objectif poursuivi en matière de commerce est de mettre en place des mécanismes permettant de réduire le déficit de la balance commerciale à travers une politique de promotion et de rationalisation du commerce tant intérieur qu'extérieur, ainsi que d'intensification du commerce de transit.

Le libéralisme économique et la promotion de l'initiative privée étant actuellement les principaux supports de la politique économique, le Gouvernement entend centrer ses actions futures sur les activités de promotion, de réorganisation des structures administratives, d'éducation des commerçants et des consommateurs en vue de créer les conditions favorables au développement commercial en faveur des opérateurs économiques privés.

Au niveau du commerce intérieur, marqué par la coexistence d'un secteur moderne dominé par de grandes sociétés d'origine étrangère et d'un secteur informel, le Gouvernement entend promouvoir et réorganiser le secteur moderne en facilitant l'accès des opérateurs économiques aux crédits, en organisant la concurrence à l'aide de campagnes pour l'augmentation, la diversification de la production nationale et de la démonopolisation complète et canaliser le secteur du commerce informel au moyen de la création de marchés dans les grands centres de distribution.

Au niveau du commerce extérieur constitué essentiellement par l'exportation d'une gamme assez réduite de produits (phosphates, café, cacao et coton), le gouvernement met l'accent sur l'intensification et la diversification de la production pour l'exportation, la transformation industrielle des produits locaux, l'amélioration de la qualité des produits, la recherche d'un accroissement du commerce de transit par l'amélioration des prestations de service des différents intervenants dans le domaine des transports.

L'exécution d'une politique orientée vers l'exportation ne peut être soutenue que si, d'une part, des structures appropriées sont mises en place et que, d'autre part, des mesures d'accompagnement sont prises.

C'est dans ce cadre qu'il est envisagé la création du centre national du commerce extérieur (CNCE) qui aura pour mission de promouvoir et de développer les échanges commerciaux entre le Togo et les autres pays, particulièrement en ce qui concerne l'exportation de produits togolais, la création de laboratoires-bureaux pour l'expertise et le suivi de la qualité des produits dans les principaux centres de production, l'aide et l'assistance aux opérateurs économiques en vue de faciliter leurs participations aux foires et manifestations internationales, l'installation d'une cellule de Système Générale de Préférence (S.G.P.) permettant l'utilisation optimale des avantages accordés par les pays donateurs au moment où le Togo est en train de créer sa zone franche de transformation pour l'exportation.

STATISTIQUES DU COMMERCE EXTERIEUR

EXPORTATIONS	1985		1986		1987		1988		1989	
	VALEUR millions de F CFA	QUANTITE milliers de T	VALEUR millions de F CFA	QUANTITE milliers de T	VALEUR millions de F CFA	QUANTITE milliers de T	VALEUR millions de F CFA	QUANTITE milliers de T	VALEUR millions de F CFA	QUANTITE milliers de T
T O T A L	85 380,4	2 609,7	70 551,4	2 425,5	73 212,3	2 954,2	72 209,0	3 482,7		
Dont :										
1.Alimentation, Boissons, Tabacs	20 300,4	32,5	18 967,4	31,0	18 723,9	45,3	16 253,2	62,5		
2.Energie Lubrifiants	1 318,9	16,3	7,8	71,1	7,6	0,0	5,7	0,0		
3.Matières premières, animales - végétales	16 688,6	43,9	13 059,6	73,2	2 739,4	66,9	13 865,3	49,0		
4.Matières premières-minérales	43 035,5	2 461,9	36 184,8	2 314,8	36 331,9	2 801,3	36 200,4	3 318,9		
5.Autres demi-produits	1 857,9	62,4	1 348,5	5,3	1 434,1	5,7	1 922,3	49,1		
6.Produits finis pour l'Agriculture	0,2	-	-	-	-	-	39,4	0,0		
7.Produits finis pour l'Industrie	1 032,6	1,6	616,8	0,5	4 604,8	2,3	2 367,4	1,8		
8.Produits finis pour la Consommation	1 026,1	1,1	366,4	0,6	9 370,5	32,7	1 555,2	1,2		

IMPORTATIONS	1985		1986		1987		1988		1989	
	VALEUR millions de F CFA	QUANTITE milliers de T	VALEUR millions de F CFA	QUANTITE milliers de T	VALEUR millions de F CFA	QUANTITE milliers de T	VALEUR millions de F CFA	QUANTITE milliers de T	VALEUR millions de F CFA	QUANTITE milliers de T
T O T A L	129406,3	596,9	107982,6	389,7	127308,1	675,7	145169,8	896,7	150533,2	906,8
Dont :										
1.Alimentation, Boissons, Tabacs	29 541,6	138,0	23 411,3	124,3	25 509,3	149,1	35 398,3	212,9	36 236,2	208,6
2.Energie,Lubrifiants	8 890,0	98,8	3 766,0	56,2	9 335,3	174,8	7 918,6	175,5	9 238,8	164,3
3.Matières premières, animales & végétales	3 370,5	17,8	2 333,1	12,7	3 123,9	20,3	3 672,2	24,0	4 435,5	37,6
4.Matières premières minérales	372,4	4,5	420,9	12,2	3 255,1	218,6	550,6	3,7	887,3	65,6
5.Autres demi-produits	21 638,8	280,1	20 466,6	147,8	18 949,6	67,9	23 095,3	387,4	21 349,6	370,5
6.Produits finis pour l'Agriculture	561,3	1,0	716,9	0,3	-	-	496,7	0,4	1 024,6	0,8
7.Produits finis pour l'Industrie	22 599,5	16,3	23 607,3	17,1	36 605,7	23,5	33 282,5	23,6	36 326,6	23,2
8.Produits finis pour la Consommation	42 261,2	40,2	33 259,9	18,9	30 528,9	21,5	40 748,2	35,8	41 032,6	36,1

3.2.1. EVOLUTION DU PIB

Le PIB du Togo est estimé à 429,9 milliards de F.CFA en 1989. Les premières estimations pour 1990 donnent un montant de 446,1 milliards de F.CFA courants.

Au cours des 25 dernières années, le PIB a connu un accroissement moyen de 10 % par an. Cette croissance a été très forte sur la période des plans quinquennaux : 11,3 2% de 1966 à 1970 et 12 % entre 1970 et 1980. Sous l'effet de la crise qui sévit depuis les années 1980, l'évolution du PIB n'est que 7 % par an entre 1980 et 1990.

Le PIB du Togo dépend fortement des importations, en raison de leur poids dans le commerce, dans les impôts et les consommations intermédiaires des industries.

ORIGINE ET ELEMENTS DU PIB

L'économie togolaise comporte un secteur moderne et un secteur informel dont la contribution ne cesse de croître.

Dans l'optique «branche», la part du secteur primaire s'élève en moyenne à 30 % entre 1970 et 1990, celle des industries à 23 % et celle du secteur tertiaire à 47 %.

Depuis 1970, la part des salaires et des impôts indirects nets de subventions dans le PIB représentent respectivement 32 % et 11 %. Les 57 % restants constituent des rémunérations du capital et l'excédent net d'exploitation.

UTILISATION DU PIB

Sur la période 65-90, le PIB est utilisé pour financer la consommation des ménages (7 %), la consommation finale des administrations (13%), les investissements (25 %) et les échanges avec le reste du monde (9 %).

La consommation finale des ménages a augmenté en moyenne de 10% par an, contre 13 % pour la consommation publique.

Quand aux investissements, la forte croissance de la décennie 70-80 (25% par an) a été suivie d'une évolution très modérée (4,5 %) entre 1980 et 1990.

Vu la forte dépendance entre le PIB et les importations et compte tenu de la structure actuelle du système de production, on peut s'attendre à une augmentation du PIB de 2 milliards de Frs lorsque les importations augmentent de 1 milliard de francs. Le danger qu'une telle situation représente, justifie la création d'industries utilisant des matières premières d'origine locale.

EVOLUTION DU PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB) DE 1965 A 1990 UNITE : 1 MILLIARD CFA.

ANNEES	Total PIB	ORIGINE					UTILISATION DU P I B				
		Secteur primaire	Secteur second.	Commerce	Services privés	Services publics	Consom. privée	Consom. publique	Investis-sement	Exporta-tions	Importa-tions
1965	43,5	20,1	7,6	8,1	4,6	3,1	32,4	3,5	10,3	9,1	11,8
1966	53,1	23,3	11,8	9,7	4,8	3,5	41,4	3,9	8,8	12,8	13,8
1967	57,0	25,2	13,3	9,9	5,0	3,6	45,5	3,9	7,2	13,4	13,0
1968	60,0	26,7	13,1	10,3	6,2	3,7	48,0	4,1	6,6	15,7	14,4
1969	69,6	29,9	14,9	13,2	7,7	3,9	54,8	4,4	9,2	19,8	18,6
1970	73,7	27,1	14,4	17,7	10,1	4,4	56,6	7,4	10,6	21,6	22,5
1971	81,9	27,6	15,0	20,8	13,0	5,5	60,1	10,0	14,9	22,9	26,0
1972	87,6	29,6	17,9	19,4	14,6	6,1	64,9	11,5	17,6	20,5	26,9
1973	90,4	29,4	16,8	21,2	16,3	6,7	65,8	11,1	19,6	18,6	24,7
1974	130,6	29,1	41,8	32,4	17,4	9,9	72,8	12,7	22,1	55,2	32,2
1975	128,3	30,9	37,7	28,9	17,7	13,1	95,6	19,2	36,6	35,6	58,7
1976	136,3	35,7	33,9	32,4	19,8	14,5	90,8	22,2	36,8	43,4	56,9
1977	168,8	45,9	37,7	43,8	22,4	19,0	106,1	28,7	65,6	45,0	76,6
1978	189,0	46,9	51,2	45,7	24,4	20,8	123,1	29,2	93,1	66,8	123,2
1979	212,6	55,4	49,7	57,6	26,9	23,0	131,0	32,3	107,6	71,6	129,9
1980	238,4	63,1	56,9	62,5	30,6	25,3	151,6	35,4	82,9	114,9	146,4
1981	258,0	70,2	58,8	66,0	36,0	27,0	180,6	38,7	79,1	103,4	143,8
1982	269,7	72,5	63,1	66,5	40,1	27,5	194,9	41,8	70,9	110,7	148,6
1983	298,0	90,1	65,2	67,8	42,1	32,8	208,6	48,3	65,0	131,1	155,0
1984	315,7	105,0	65,3	71,6	44,8	29,0	219,6	49,4	49,1	160,7	163,1
1985	342,5	112,0	73,9	80,1	46,6	29,9	235,4	44,7	90,3	165,8	193,7
1986	367,4	126,2	74,7	85,1	52,5	28,9	260,7	49,1	100,8	161,5	204,7
1987	375,4	125,9	76,7	86,2	53,5	33,1	272,0	55,4	90,9	124,4	167,3
1988	410,7	137,9	88,5	92,3	57,7	34,3	293,4	57,2	98,9	148,2	187,0
1989	429,9	138,2	101,7	95,3	60,3	34,4	304,9	59,0	101,8	160,0	195,8
1990	446,1	143,0	99,6	103,2	63,9	36,4	311,8	61,5	124,5	150,9	202,6

Sources : Comptes Nationaux du Togo : Direction de la Statistique.

3.3.1. EVOLUTION DE L'INDICE DES PRIX

L'indice des prix à la consommation est le principal indicateur permettant de mesurer l'évolution des prix afin d'apprécier la situation économique d'ensemble et de décider des mesures qu'elle appelle. Il sert surtout, en l'absence d'un indice de l'évolution des revenus, à apprécier l'évolution du pouvoir d'achat des ménages. Il faut signaler que les indices sont élaborés séparément pour les consommations africaine et européenne. Nous évoquerons ici les indices de prix à la consommation africaine à Lomé.

L'indice général des prix est un indice pondéré des indices de sept grands postes regroupant environ 240 produits qui entrent dans son calcul. Les sept grands postes et leur pondération sont les suivants : Alimentation (47,9 %), Boissons et excitants (10,9), Ménage et entretien (8,1), Habillement (7,7), Habitation -6,8), Services (6,6) et Divers (12,0). Les indices sont calculés tous les mois à la Direction de la Statistique depuis 1969 et ont pour base 100 en 1963. Il est à noter que la vieillesse de la base de l'indice influence de façon considérable sa valeur. Pour remédier à cette situation un nouvel indice de prix basé sur les résultats de l'Enquête Budget-Consommation réalisée en 1986-89 est attendu dans les prochains mois.

L'examen de l'évolution de l'indice général des prix montre l'existence de quatre grandes périodes.

La première période va de 1969 à 1973. Elle est caractérisée par une croissance modérée d'environ 5 % d'une année sur la précédente. Durant cette période il n'y a pas eu d'écarts significatifs entre les différents postes, même si les postes Alimentation, Boissons et excitants, et Habitation (ciment, tôles ondulées, fer à béton peinture à huile et planches) ont connu les hausses les plus élevées.

L'année 1974 marque le début de la deuxième période qui a pris fin en 1977; au cours de ces quatre années les prix ont connu un taux annuel moyen de plus de 12 %; une flambée de 20,2 % est enregistrée entre 1976 et 1977. Les groupes de produits qui ont entraîné cette hausse vertigineuse des prix étaient essentiellement le poste Alimentation et, dans une moindre mesure, le poste Habillement. Le poste Alimentation a connu une augmentation de 23,9 % en 1975, de 17,6 % en 1976 et de 26,8 % respectivement par rapport aux années précédentes. Cette hausse des prix est essentiellement due à la faiblesse de production des denrées agricoles locales de première nécessité suite à la grande sécheresse ayant sévi dans les années 1976 et 1977. La crise énergétique liée au premier choc pétrolier a entraîné une hausse sensible des prix des produits du poste Habillement à savoir les tissus-pagnes et tergal, et les chaussures. Ce poste a connu une augmentation de 15,7 % en 1975 par rapport à 1974 et 32,5 % en 1977 par rapport à 1976.

La troisième période (1978-1981) comporte deux phases. La première phase est l'année 1978 qui marque un coup d'arrêt à inflation galopante des prix. En 1978 l'indice des prix n'a connu qu'une très légère hausse 0,8 % par rapport à 1977 contre 20,2 % en 1977 par rapport à 1976. Cet arrêt spectaculaire est le fait du poste Alimentation qui a connu une baisse de 8,5 % en 1978 par rapport à 1977 alors que les autres postes ont connu des accroissements non négligeables.

La deuxième phase va de 1979 à 1981. Elle est marquée par la reprise de l'augmentation générale de prix avec 7,8 % en 1979 par rapport à 1978. Cette évolution est très marquée en 1981 où elle atteint 20,6 %, la plus forte sur toute la période considérée :969-1989.

La dernière période (1982-1989) est marquée par une tendance générale à la baisse des indices d'une année par rapport à la précédente. La plus forte baisse est observée en 1984. Après une reprise en 1986, la tendance actuelle est à la stagnation.

Cependant il est à noter que les différents postes n'évoluent pas dans le même sens. Le poste Alimentation est le seul qui, ayant amorcé une baisse régulière depuis 1983, a agi de manière décisive sur l'indice général. En revanche, les postes Habillement, Habitation, Services, Boissons et excitants ont connu des hausses modérées depuis 1982. Quant au poste Ménage et entretien, après une hausse continue jusqu'en 1987, il a amorcé une légère baisse.

Le nouveau panier de la ménagère issu de l'Enquête Budget-Consommation permettra de renouveler les bases et de fixer les nouvelles pondérations, de sorte que les indices des années à venir seront plus fiables et permettront de vérifier si les tendances observées au cours de la deuxième moitié des années 1980 se confirment.

SOURCES :

- Direction de la Statistique. Annuaires statistiques du Togo de 1971 à 1985,
- Direction de la Statistique. Bulletin mensuel de Statistique du Togo,
- Direction de la Statistique. Prix-Indices des prix et coût de la vie à Lomé,
- Pour comprendre l'indice des prix, 1987, Paris, Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE).

EVOLUTION DES INDICES DE PRIX DE 1969 à 1989

Consommation à Lomé

Indices - base 100 en 1963

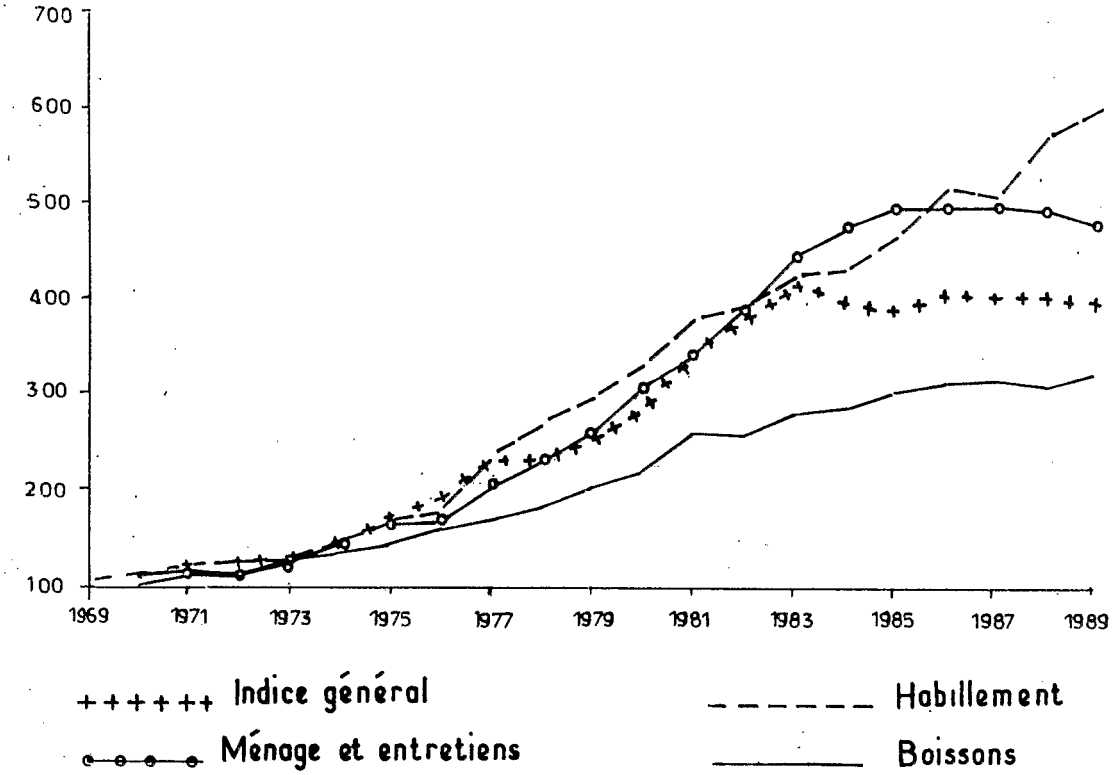

Consommation à Lomé

Indices - base 100 en 1963

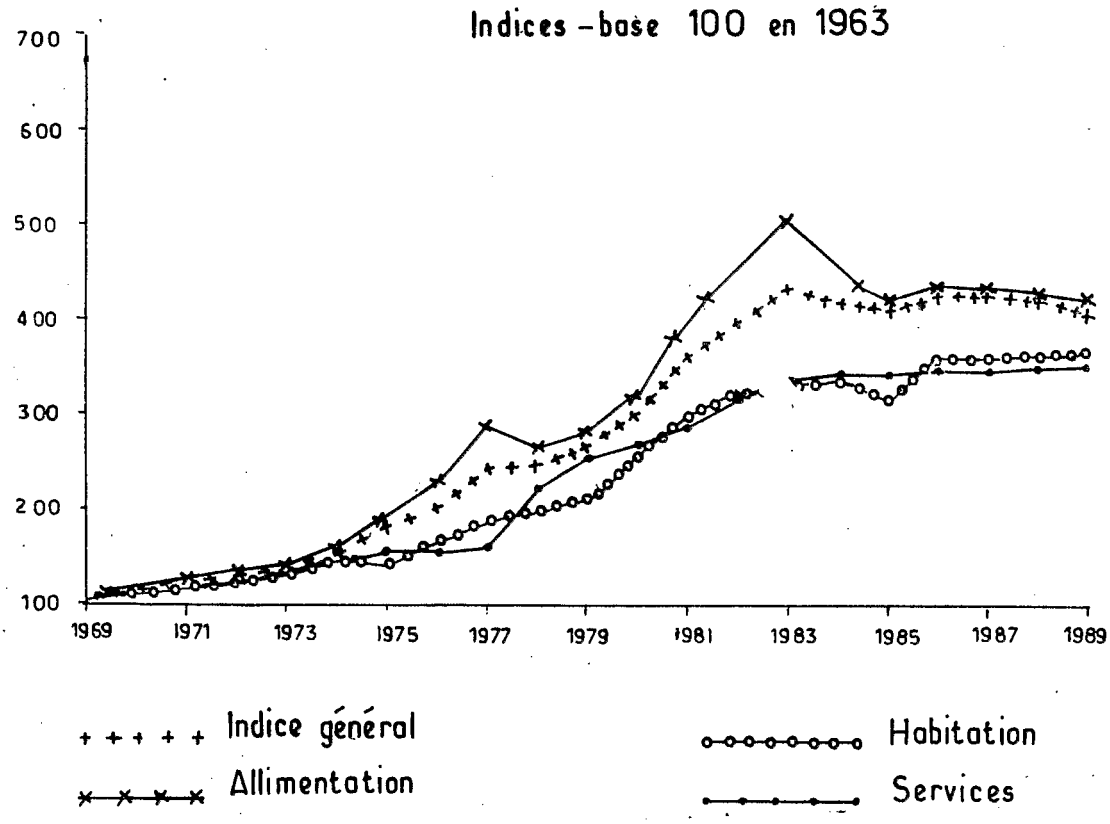

3.8. AIDE ET COOPERATION

En adoptant en 1966 un plan perspectif et d'option libérale de 20 ans, le Gouvernement togolais entendait, grâce aux différents plans quinquennaux qu'il allait réaliser, amener les pays au seuil du décollage économique à l'horizon 1985.

L'importance des ressources financières et humaines nécessaires pour la mise en oeuvre des programmes et projets issus des différents plans quinquennaux a amené les autorités à initier et à renforcer par la suite, une coopération active entre le Togo et la Communauté Internationale.

Les domaines de cette coopération sont assez variés. Ils intéressent aussi bien l'agriculture, l'industrie et les infrastructures économiques (communications, transports, énergie) que le champ socio-culturel (éducation nationale, enseignement technique et formation professionnelle, information, jeunesse, sports et culture, santé, promotion féminine) et le développement des ressources humaines.

Depuis 1981, où les difficultés financières ont entraîné la suspension du 4è plan quinquennal (faute de ressources nécessaires à la réalisation de l'ensemble des projets qu'il contenait) au profit de programmes triennaux glissants, un domaine hors-projets a vu le jour, caractérisé par le soutien à la balance des paiements sous la forme de programmes d'ajustement structurel et de stabilisation financière.

Face à la faiblesse de l'épargne nationale et à l'insuffisance des moyens pour sa mobilisation, l'aide issue de cette coopération constitue un apport très important dans la mise en oeuvre des programmes de développement du pays.

Classé parmi les Pays les Moins Avancés (PMA), le Togo reçoit une aide multiforme : aide en capital sous forme de prêts et de dons, aide structurelle et budgétaire, assistance technique, aide alimentaire à des fins de développement.

L'ensemble de l'aide emprunte soit la voie bilatérale, soit la voie multilatérale. L'aide bilatérale émane principalement de la République fédérale d'Allemagne, de la France, du Japon, du Canada, des USA, de la Belgique... Sur le plan multilatéral, les principaux partenaires financiers du Togo sont : la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International (FMI), la Banque Africaine de Développement (BAD), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et ses organismes associés, la Commission Economique Européenne, etc...

Pour mieux apprécier le niveau de l'aide reçue par le Togo depuis son indépendance, il convient de se référer à trois périodes assez caractéristiques de l'économie du pays à savoir :
- celle des trois premiers plans (1966-1980);
- la période de 1981-1985;
- celle qui va de 1986 à ce jour.

Le tableau ci-contre récapitule l'aide reçue par le Togo durant les deux premières périodes. Au cours de la première période, l'assistance reçue a connu une évolution spectaculaire. Elle est passée de 8,4 milliards de FCFA au cours du 1er plan quinquennal à 34,6 milliards de FCFA lors du deuxième et à 150,9 milliards de FCFA au cours du troisième (1976-1980).

Cette évolution (324 % en moyenne) de l'aide liée aux niveaux des investissements (respectivement 33,8 milliards, 96,8 milliards et 249,4 milliards de FCFA) était due à la situation particulièrement prospère de l'économie togolaise au lendemain du «boom phosphatier».

La seconde période 1981-1985 correspond à celle du 4è plan qui n'a pu être exécuté qu'en partie, faute de ressources financières. Elle a connu les premiers programmes d'ajustement structurel et de stabilisation financière de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International (FMI) et a bénéficié d'une assistance extérieure de l'ordre de 90,8 milliards de FCFA pour des investissements de 187,1 milliards de FCFA.

Quant à la période qui court depuis 1986, l'introduction du programme triennal d'investissement public, qui est un élément du processus global de planification-programmation, a réglementé les investissements. L'aide reçue est présentée dans le tableau ci-contre.

Sur le plan global, les dons et les prêts suivent une évolution en dents de scie. Les dons semblent s'accroître plus vite que les prêts. A partir de 1987, on assiste en effet à leur augmentation régulière (79 millions de dollars par an sur la période 1986-1989). Si cette tendance se poursuit, elle contribuera à renforcer les efforts du Gouvernement pour la mise en oeuvre d'actions prenant mieux en compte la dimension sociale de l'ajustement structurel (qui occupent une place importante dans le 4è programme d'ajustement structurel) et également pour faire face au problème de la dette. En matière de dons, la République fédérale d'Allemagne, la France, l'USAID en sont les principaux pourvoyeurs avec respectivement 30,2 %, 20,3 % et 9,5 % de l'élément don durant la période. Le montant de l'aide reçue par le Togo figure parmi les plus élevés dans la sous-région 58,9 dollars US par habitant en 1988 contre 33,9 pour le Ghana et 36,3 $ pour le Bénin.

Les actions vers lesquelles l'aide est de plus en plus orientée sont des micro-réalisations, des initiatives à la base dont l'impact sur les populations rurales paraît effectif et sûr. Elles sont de nature à déclencher une dynamique endogène du développement économique parce qu'émanant directement des bénéficiaires.

EVOLUTION DE L'AIDE DE 1966 à 1985

	PREMIER PLAN QUINQUENNAL (1966-1970)	DEUXIEME PLAN QUINQUENNAL (1971-1975)	TROISIEME PLAN QUINQUENNAL (1976-1980)	QUATRIEME PLAN QUINQUENNAL (1981-1985)	TOTAL
Aide en millions de F CFA	8 408,4	34 624,3	150 936,9	90 816,7	284 786,3

Source : Vingt ans d'effort de planification pour le développement du Togo. Méthodologie, évaluation macro-économique, bilan physique, bilan financier (Ministère du Plan et des Mines)

EVOLUTION DE L'AIDE DE 1986 A 1989

	1986	1987	1988	1989	TOTAL
Aide totale (1) (millions dollars US)	172,1	127,4	140,1	162,8	602,4
* Dons	82,5	71,1	79,5	83,7	316,8
* Prêts	89,6	56,3	60,6	79,1	285,6
Aide liée aux projets (millions de F CFA)	35 499,6	36 103,5	25 190,0	27 056,2	123 849,3
* Dons	26 707,3	9 383,8	8 436,8	11 019,0	39 549,9
* Prêts	18 938,5	16 574,2	11 336,2	12 365,4	59 214,3
* Autres	5 853,8	10 145,5	5 417,0	3 671,8	25 088,1

Source : - Rapports sur la Coopération pour le Développement (PNUD - LOME)
- Programmes triennaux d'investissements publics (Ministère du Plan et des Mines)

(1) L'aide totale comprend outre l'aide liée aux projets, les financements hors-projets, les aides alimentaires, etc...

4.1.4 COTON

LA PRODUCTION COTONNIERE

La culture du coton était également bien connue et pratiquée traditionnellement avant le projet togolais de promotion cotonnière en 1974 (SO.TO.CO).

Le coton étant une culture annuelle venant traditionnellement après la mise en place du sorgho et du mil dans le Nord-Togo et en deuxième saison des pluies dans le Sud-Togo, sa production est plus sujette aux problèmes de blocage des calendriers culturaux et à des aléas climatiques, particulièrement les irrégularités pluviométriques. Ces impondérables des systèmes de cultures au Togo expliquent largement les grandes variations de la production d'une année à l'autre.

La recherche et les performances aidant, la production cotonnière au Togo a pris une évolution croissante pratiquement irréversible depuis la campagne agricole 1977-79. Le boom de la production survint au cours de la campagne 1984-85 (54 750 tonnes de coton graine en 84/85 contre 24 210 tonnes en 83/84, soit une augmentation de plus de 144 %).

Le coton constituant à la fois la première fibre textile par excellence (deux usines textiles au Togo) et une plante oléagineuse (graine du coton), les superficies emblavées chaque année et les productions évoluent pratiquement en hausse depuis une douzaine d'années.

EVOLUTION DU PRIX AU PRODUCTEURS DU COTON AU TOGO DE 1974 A 1989

Avec la création en 1974 de la Société Togolaise du Coton (SO.TO.CO) pour la promotion cotonnière, le prix d'achat aux producteurs de coton graine au Togo a évolué positivement jusqu'en 1988 (46 F CFA/kg en 1974, 105 F CFA/kg en 1988) malgré les importantes fluctuations de la production. La tendance à la hausse des cours mondiaux du coton a connu déjà une baisse en 1980.

Au cours de la campagne d'achat de 1988-1989, le prix aux producteurs du coton a connu sa première chute après 13 ans de tendances haussière. Cette baisse du prix payé aux producteurs a pour cause essentielle la brusque baisse des cours mondiaux du coton intervenue déjà depuis la fin de l'année 1984 et encore plus prononcée pendant les campagnes 1985-86 et 1986-87. Cette baisse des prix au Togo et un peu partout dans le monde a eu pour cause le déséquilibre entre l'offre et la demande, engendré par l'abondante récolte mondiale de 1984-85 et aggravé en 1985-86 par une production à nouveau excédentaire par rapport aux besoins annuels. Pas plus que pour le café et le cacao, le Togo ne maîtrise les prix du coton et pour mieux comprendre le phénomène de chute des cours du coton, rappelons qu'en 1984-85 la production chinoise a véritablement explosé (6,25 millions de tonnes, soit le tiers de la production mondiale). Parallèlement le retour en force des Etats-Unis, suite à l'abandon du programme P.I.K. «*Payment In King*» de réduction des surfaces se fit sentir. En 1985-86, la diminution de la production mondiale est le résultat d'une réduction d'un tiers de la récolte chinoise. Après un raffermissement des prix en début 1986 (reconstitution des stocks des filateurs), la rechute à partir de février 1986 a de nouveau été entraînée par une modification de la politique cotonnière américaine.

EVOLUTION DE LA CULTURE ET DE LA PRODUCTION COTONNIERE AU TOGO DE 1955 A 1990

Campagnes	Production coton (1 000 tonnes)				Prix achat coton Graine (F CFA)		Superficie (1 000 ha)	Rendement (kg/ha)		Superficies		
	Coton graine		Coton fibre	% fibre	1er	2ème	SOTOCO Hisutum.	SOTOCO C.G.	Hirsut. C.F.	Labourées	Fertilisées	Traitées
	B	H										
1955/56	3,414	-	-	-	?	?	-	-	-	-	-	-
1956/57	6,046	-	-	-	?	?	-	-	-	-	-	-
1957/58	5,868	-	-	-	?	?	-	-	-	-	-	-
1958/59	4,802	-	-	-	?	?	-	-	-	-	-	-
1959/60	9,097	-	-	-	?	?	-	-	-	-	-	-
Moyenne	5,845	-	-	-	?	?	-	-	-	-	-	-
1960/61	6,985	-	-	-	?	?	-	-	-	-	0,0	0,0
1961/62	5,390	-	1,925	35,71	?	?	-	-	-	-	0,4	9,0
1962/63	8,489	-	2,951	34,76	?	?	-	-	-	-	2,9	3,0
1963/64	4,261	-	1,428	33,51	?	?	-	-	-	-	30,0	30,1
1964/65	6,525	-	2,181	33,43	?	?	0,5	417	139	-	58,9	68,1
Moyenne	6,330	-	2,121	34,35	?	?	0,5	417	139	-	18,44	22,04
1965/66	8,0	0,2	2,886	35,20	?	?	0,4	478	169	-	91,1	100
1966/67	10,0	0,2	3,320	32,55	?	?	0,3	572	201	50,0	83,3	95,0
1967/68	9,0	0,5	3,743	39,40	?	?	1,0	506	191	20,2	78,4	100
1968/69	4,0	1,0	1,917	38,34	?	?	3,0	585	211	11,8	61,8	90,8
1969/70	3,0	2,0	1,940	38,80	?	?	3,0	777	301	10,4	53,5	96,2
Moyenne	6,80	0,78	2,761	36,858	?	?	1,54	583,60	214,60	23,10	73,62	96,40
1970/71	2,0	4,0	2,090	34,83	?	?	4,0	771	289	7,1	42,9	75,8
1971/72	1,0	6,0	2,640	37,71	?	?	9,0	641	240	4,2	54,0	45,7
1972/73	1,0	4,0	2,196	43,92	?	?	7,0	604	225	3,8	40,3	78,7
1973/74	2,0	7,0	3,224	35,82	?	?	10,0	720	264	3,4	36,9	90,0
1974/75	-	10,74	4,089	38,07	46	38	14,603	735	286	3,0	45,9	56,2
Moyenne	1,50	6,35	2,848	38,07	46	38	8,92	694,20	260,80	4,30	44,0	69,28
1975/76	-	9,74	3,799	39,00	48	38	18,274	533	207	3,2	36,7	50,1
1976/77	-	7,02	2,740	39,08	50	40	8,351	841	328	5,6	76,1	99,8
1977/78	-	4,51	1,761	39,04	60	50	6,597	685	266	8,3	80,5	70,8
1978/79	-	12,67	4,942	39,00	60	50	15,972	793	309	4,5	71,1	83,3
1979/80	-	20,21	7,973	39,45	60	50	26,447	764	301	-	72,0	90,0
Moyenne	-	10,83	4,243	39,10	55,60	45,60	15,128	723	282	5,4	67,3	78,80
1980/81	-	23,86	9,650	40,44	65	55	29,265	815	329	14,6	88,8	92,80
1981/82	-	21,07	8,529	40,47	65	55	23,360	902	365	7,7	86,9	98,8
1983/84	-	24,61	10,092	40,78	75	65	30,600	804	329	11,8	84,7	99,1
1984/85	-	54,75	22,447	41,00	90	80	43,562	1 257	515	7,4	99,1	100
Moyenne	-	30,35	12,408	40,78	72	62	30,590	966	394	10,2	90,30	98,16
1985/86	-	63,50	26,425	41,62	105	95	68,660	925	384	4,8	98,6	99,6
1986/87	-	79,06	32,418	41,00	105	95	61,613	1 284	526	6,1	96,5	97,7
1987/88	-	67,17	28,211	42,00	105	95	67,705	992	416	8,4	99,0	99,4
1988/89	-	86,43	33,185	38,39	95	80	81,116	1 066	-	-	99,4	99,6
1989/90	-	72,17	30,951	42,90	95	80	76,329	946	-	-	-	-
Moyenne	-	73,67	30,238	41,18	101	89	71,085	1 043	442	6,43	98,38	99,08

Sources : SO.TO.CO

4.1.5. / 4.1.6. CAFE - CACAO

Pour des raisons politiques et économiques, le café, le cacao et le coton sont des cultures introduites et pratiquées au Togo depuis les temps coloniaux. Les productions de ces cultures constituent des éléments déterminants du développement économique du Togo.

LA CULTURE DU CAFE ET DU CACAO

Le café, jadis cultivé un peu partout dans les régions maritime et des plateaux, est actuellement localisé dans la partie Sud-Ouest du Togo, occupant ainsi partiellement les préfectures de Kloto et d'Amou et beaucoup plus répandu dans la préfecture de Wawa. La caféière actuelle du Togo est composée essentiellement de caféiers Canéphora (quelques parcelles de Niaouli et en grande partie de Robusta) et caféiers Arabica représentés uniquement sur le plateau de Dayes.

Dès le début de ce siècle (à partir de 1914), la culture du cacao est également pratiquée dans le Sud-Ouest du Togo grâce, d'une part, à la présence de forêts galeries le long des cours d'eau et des landes forestières anciennes sur les versants montagneux des préfectures de Kloto et d'Amou, et d'autre part, à un climat et à un relief essentiellement favorisés par la pluviométrie dans le Litimé (préfecture de Wawa). La cacaoyère actuelle du Togo est donc composée de vieilles plantations d'Amélonado âgées de plus de 30 ans et de jeunes plantations d'hybrides (Amélonado X haut Amazonien).

LES PRODUCTIONS CAFEIERES ET CACAOYERES

En 1971, face au vieillissement de la majeure partie des plantations familiales de café et de cacao, et face au déclin des exportations de ces deux produits qui représentaient plus de 60 % de la valeur des exportations au cours des années 1960-1970, le gouvernement Togolais a entrepris, avec l'aide du Fonds d'Aide et de Coopération (France), un programme de développement des productions de café et de cacao... La Recherche appliquée portant sur les plantes stimulantes a été confiée, à partir de 1967, à l'Institut Français du Café et du Cacao (I.F.C.C.). Les résultats obtenus ont permis d'envisager, dès 1974, un programme de développement dont les activités sont confiées à la Société Nationale pour le Développement de la Cacaoyère et de la Caféière Togolaises (S.R.C.C.).

En raison des besoins monétaires croissants des agriculteurs que les cultures du café et du cacao permettent de satisfaire et surtout en raison des ressources importantes en devises que ces cultures procurent à l'Etat Togolais, des objectifs ambitieux de productions à long terme ont été définis, soit 30 000 tonnes de café et 35 000 tonnes de cacao annuellement.

Les données recueillies (de 1959 à 1989) et leurs représentations graphiques permettent de constater de grandes fluctuations dans l'évolution des productions caféière et cacaoyère. Ces variations peuvent s'expliquer par le fait que les productions réelles sont difficiles à saisir et les données de productions au cours d'une année sont assimilées aux quantités exportées. Outre qu'il y a d'autres considérations difficiles à vérifier (perméabilité des frontières et le système des quotas d'exportation), ces données devraient refléter la réalité étant donné que les autoconsommations du café et du cacao sont pratiquement négligeables au Togo.

On pourrait donc constater que de 1959 à 1971, les productions caféières et cacaoyères, bien que fluctuantes, ont connu des tendances évolutives croissantes. A partir des années 1971 (pour le café) et 1972 (pour le cacao) et jusqu'en 1983, les productions ont connu des tendances descendantes.

Ces baisses peuvent s'expliquer à la fois par :
- L'état décrépi des plantations;
- L'insuffisance d'entretien des plantations pouvant conduire à des abandons;
- Diversification plus prononcée des cultures de rente, élargies surtout aux céréales et aux agrumes.

Pour le café, un regain de production est amorcé à partir de 1984 grâce à l'entrée en production des nouvelles caféières installées par le projet S.R.C.C. En revanche, la tendance générale de l'évolution de la production cacaoyère restera désormais descendante malgré les nouvelles plantations cacaoyères de la S.R.C.C. Depuis 1975, les créations de nouvelles superficies de café et de cacao sous l'égide de la S.R.C.C. et l'entrée en production de ces plantations devraient induire une évolution croissante des productions caféière et cacaoyère; les fluctuations de ces productions constatées jusqu'à ce jour ne peuvent alors s'expliquer que par des effets néfastes des aléas climatiques : sécheresse, retard et mauvaise répartition des pluies, les feux de brousse...etc.

EVOLUTION DES PRIX AUX PRODUCTEURS DE CAFE ET DE CACAO AU TOGO DE 1959 à 1989

Malgré les variations constatées dans les productions caféière et cacaoyère, les prix aux producteurs de ces cultures ont connu au Togo une évolution croissante de 1965 à 1988; (de 70 F CFA/kg à 400 F CFA/kg pour le café marchand et de 40 F CFA/kg à 360 F CFA/kg pour le cacao).

Pour le café, cette évolution constante du prix aux producteurs est consécutive aux évolutions des cours

CAFE ET CACAO

SURFACES REALISEES ET REACTUALISEES, PRODUCTIONS COMMERCIALISEES, PRIX AUX PRODUCTEURS

CAMPAGNES	CAFE				CACAO			
	Surfaces (Ha)		Productions (en T) commerc.	Prix en F CFA/kg aux producteurs	Surfaces (Ha)		Productions (en T) commerc.	Prix en F CFA/kg aux producteurs
	Réalisées	Réactualisées en 1989 (superficies restantes)			Réalisées	Réactualisées en 1989 (superficies restantes)		
1959/60	Les anciennes caféières d'Arabica et Niaouli sont estimées à 54000 Ha		4 562	90	Les anciennes cacao-yères d'Amélonado sont estimées à 40 000 ha		8 889	100
1960/61			9 956	85			12 616	95
1961/62			10 463	65			11 460	65
1962/63			7 061	65			10 903	65
1963/64			18 536	75			13 834	70
1964/65			8 571	75			17 587	70
1965/66			13 588	70			14 807	40
1966/67			5 480	70			16 317	55
1967/68			10 516	75			18 337	70
1968/69			17 206	75			19 979	80
1969/70			13 795	75			23 188	88
1970/71			13 875	75			27 878	93
1971/72			6 458	75			29 361	93
1972/73			6 809	80			18 604	93
1973/74	6,30	3,13	6 639	95			16 539	95
1974/75	6,96	1,23	7 694	105			14 577	115
1975/76	331,04	174,73	8 512	115	203,30	-	17 785	120
1976/77	612,43	384,96	10 429	125	308,00	108,99	13 979	130
1977/78	864,34	582,53	4 702	145	331,86	97,26	16 669	150
1978/79	1 030,65	758,41	6 143	180	257,50	98,82	13 502	200
1979/80	1 192,72	922,17	10 383,	200	408,01	183,59	15 554	220
1980/81	1 435,06	1 189,89	8 883	200	594,59	254,87	16 336	220
1981/82	1 752,91	1 507,93	9 237	215	433,21	179,88	11 018	225
1982/83	1 772,15	1 597,78	5 941	235	309,03	134,44	9 805	235
1983/84	2 034,11	1 858,24	2 689	290	211,30	113,54	15 573	275
1984/85	1 820,37	1 706,18	10 066	315	77,26	40,39	9 795	300
1985/86	1 979,78	1 860,63	8 606	365	31,39	22,90	14 272	330
1986/87	2 331	2 202,29	11 400	400	39,94	31,94	12 600	360
1987/88	1 653,91	1 617,39	12 500	400	3,85	3,85	9 257	360
1988/89	1 460,94	1 441,02	14 500	350			7 000	300
1989/90	1 478	1 478		175				225
1990/91	1 541	1 541		175				

Sources : SRCC, OPAT et Services du Conditionnement des Produits.

mondiaux du café dues principalement à la crise engendrée par les dégâts causés par le gel aux plantations brésiliennes; mais cette situation «Profitables» aux caféiculteurs des autres pays a connu un revirement des cours mondiaux de café dont les causes sont à rechercher dans la détermination brésilienne de reconstitution de son potentiel de production et la montée constante de la production Indonésienne de café robusta.

Pour le cacao, l'évolution des prix aux cacaoculteurs s'expliquait par l'équilibre sensible qui a longtemps existé entre l'offre et la demande, alors que la chute des cours mondiaux de ce produit s'expliquerait par une surproduction résultant des cacaoyères Ivoiriennes (Premier Producteur Mondial avec une production de 800 000 tonnes, domine le marché mondial depuis la fin des années 70) et celles des Asiatiques.

Le Togo, par l'entremise de l'O.P.A.T. jouant le rôle de «Caisse de Stabilisation» avait donc suivi la tendance en hausse des prix aux producteurs de café et de cacao jusqu'en 1988 avant de baisser la tête en 1989 suite aux insurmontables problèmes financiers causés par la chute simultanée des cours mondiaux de café et de cacao. Au cours de la campagne d'achat 1988/89, le prix aux producteurs de café passe de 400 F CFA/kg à 350 F CFA/kg de café marchand, puis tombe à 175 F CFA/kg au cours de la campagne d'achat 1989/90. Aux mêmes moments, celui du cacao passe de 360 F CFA/kg à 300 F CFA/kg de cacao, puis à 225 F CFA/kg.

SOURCES:

Rapport d'activité de la SRCC de 1971 à 1981 (J. DEUSS et B. MEATCHI)

Rapport d'évaluation du premier projet et de préparation du deuxième projet (1980-1985)

EVOLUTION DES PRODUCTIONS DE CAFE ET DE CACAO DU TOGO DE 1959 A 1989

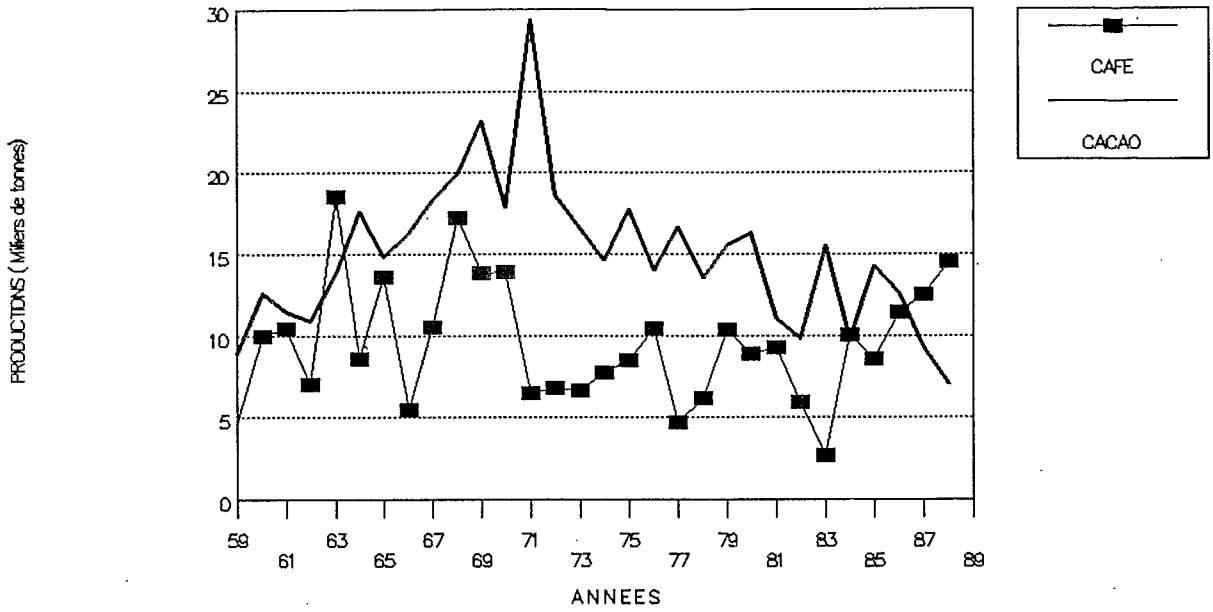

EVOLUTION DES PRIX DU CAFE ET DU CACAO AU TOGO DE 1959 A 1989

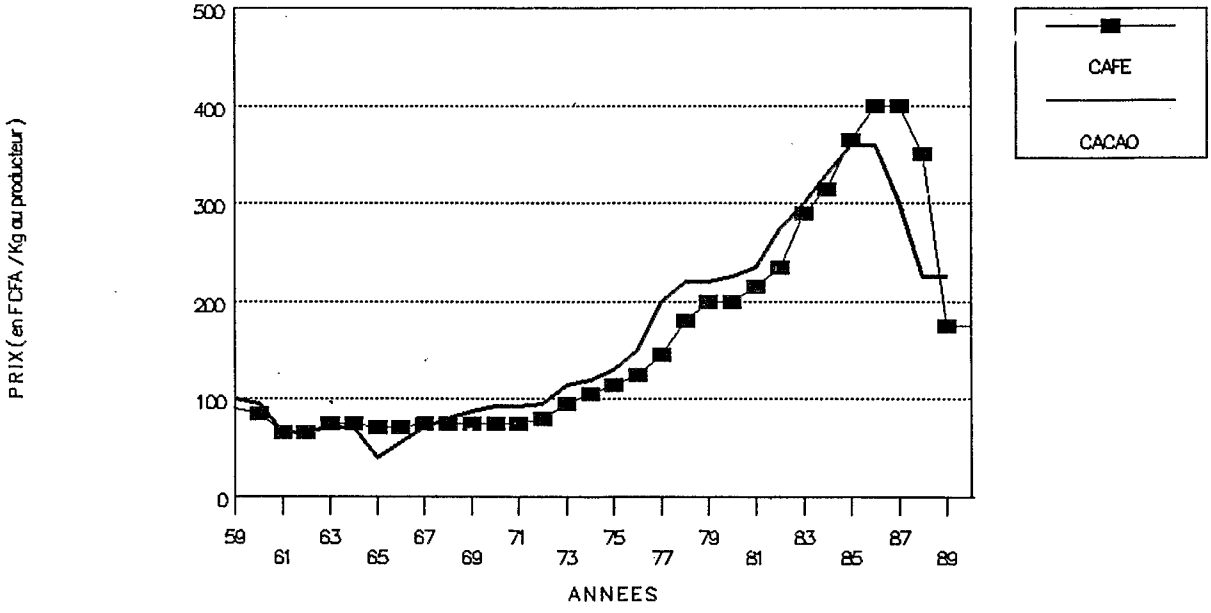

4.2.1. EXPLORATION GEOLOGIQUE ET MINIERE

Depuis les travaux pionniers de W. KOERT en 1910, N. KOURIATCHY en 1928, P. AICARD en 1945, la recherche géologique et minière connaît dans les années 50, une sorte d'aboutissement avec la découverte des phosphates du bassin sédimentaire côtier par M. SLANSKY.

Avec la création du Bureau National de Recherches Minières (BNRM), les efforts se sont poursuivis à partir des années 70, avec la collaboration d'institutions nationales et étrangères notamment l'Université du Bénin, l'ORSTOM et le BRGM. Les nombreux levés effectués représentent une importante masse de données qui a permis une meilleure connaissance de la géologie du Togo.

A l'extrême nord du territoire, affleure le socle éburnéen de l'Afrique de l'Ouest, d'âge archéen et proterozoïque inférieur (2000 Ma) avec des roches de composition essentiellement granitique, sur lesquelles s'érige une sédimentation, détritique comportant deux mégaséquences essentiellement argilo-silteuses et gréseuses séparées par une tillite.

Du centre-nord au sud du pays, les unités internes de la chaîne des Dahoméyides sont constituées de migmatites variées tandis que les unités externes sont représentées par les orthogneiss de Kara (éburnéen), et surtout par la chaîne panafricaine (600 Ma) de l'Atacora. Entre ces deux ensembles, se trouve la zone de suture de l'orogenèse panafricaine qui se traduit par les massifs basiques du Kabyè, de Sotouboua et d'Agou aux faciès de granulites.

L'extrême-sud est constitué par les terrains mésozoïques, cénozoïques et quaternaires du bassin sédimentaire côtier. Directement transgressifs sur le socle précambrien, ces dépôts présentent une combinaison de faciès sableux et argileux.

La connaissance de plus en plus précise de la géologie du Togo s'est accompagnée d'un inventaire des ressources minières qui, bien que très avancé, est loin d'être exhaustif.

Ainsi, au gisement de phosphates du bassin sédimentaire côtier sont venus s'ajouter les indices phosphatés des schistes de l'Atacora et les gîtes découverts en 1985 dans le Protérozoïque dans les environs de Bassar.

Des formations calcaires ont été reconnues près de Tokpli, à Tabligbo, Avéta-Kpogamé dans le bassin sédimentaire côtier. Des affleurements réduits de calcaire se situent dans les environs de Nagbéni au nord. Les gîtes de dolomies cristallines et de marbre dolomitique sont nombreux au Togo : Djamdé et Namon au nord, Est-Mono, et Gnaoulou et Pagala au sud. L'identification des argiles industrielles est avancée. Quelques minéraux industriels, disthène, corindon, grenat et sables ont été découverts ainsi que des matériaux combustibles (lignites, tourbes et graphites).

Les minerais métalliques sont nombreux au Togo. Le fer de Bandjéli a été découvert depuis 1906, ainsi que la chromite dans le mont Haïto. L'uranium, le cuivre, le nickel, l'or alluvionnaire et en roche, le plomb, le zinc, le titane, le manganèse, l'aluminium, le molybdène et le tungstène ont été reconnus.

DEFINITIONS

BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières (France)

Tillite : Conglomérat résultant de la compaction de sédiments glaciaires.

Eburnéen : cycle au cours duquel se sont formés les granites en Afrique de l'ouest vers 2000 + 200 Ma.

Orogenèse panafricaine : cycle de formation de relief qui a affecté une grande partie de l'Afrique vers 600 - 500 Ma.

SOURCES

Notice explicative de la carte géologique du Togo à 1/500 000, 1986 Mémoire n° 6, DGMG/BNRM Lomé

JOHNSON (A.K.) 1987 Le bassin côtier a phosphate du Togo (Maastrichtien - Eocène) - Thèse - Université de Bourgogne, Dijon, et Université du Bénin, Lomé

AFFATON (P.) 1990 Le bassin des Volta (Afrique de l'Ouest); une marge passive, d'âge protérozoïque supérieur, tectonisée au Panafricain (600 + /-50 Ma) ORSTOM Paris.

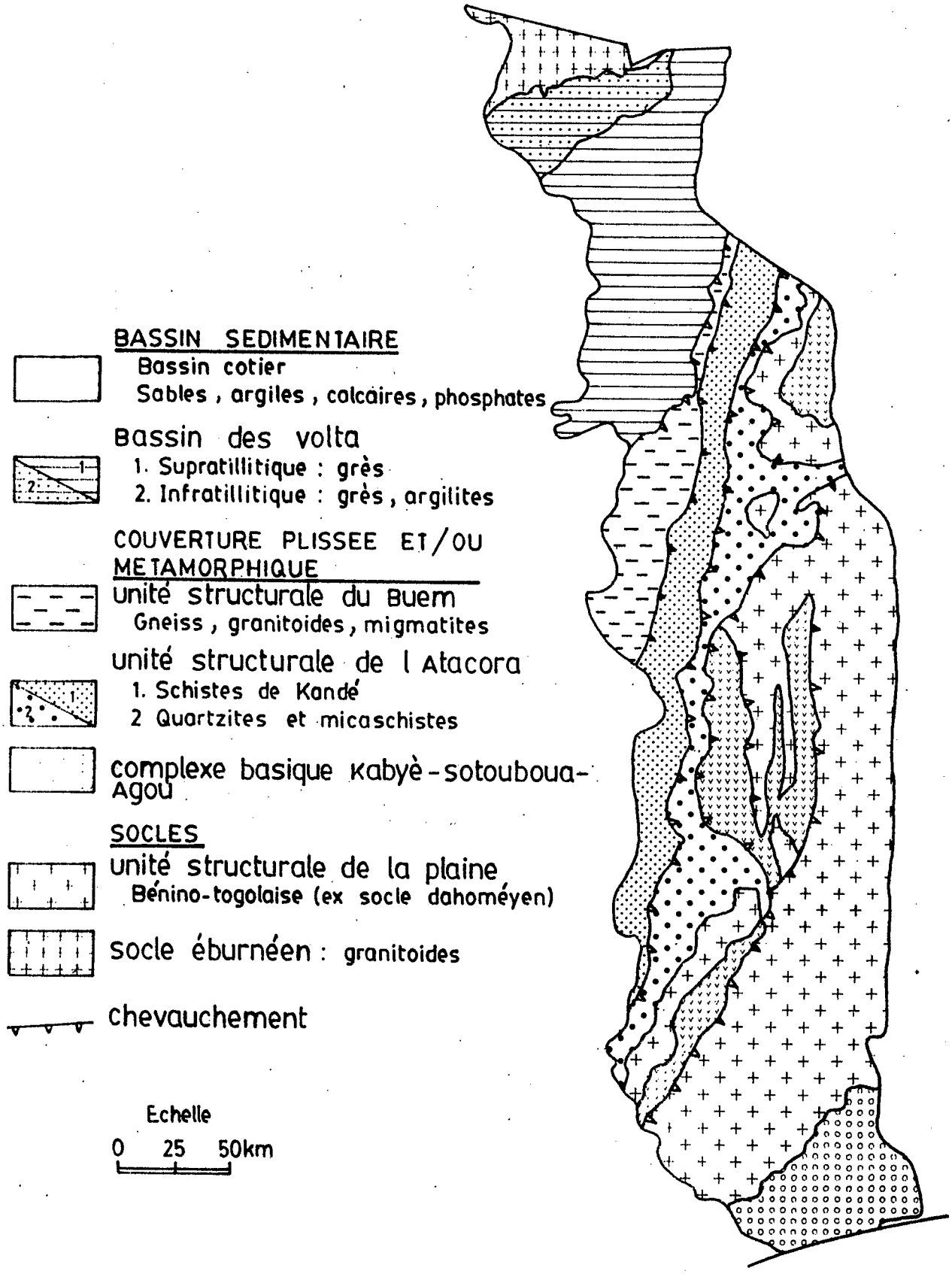
BASSIN SEDIMENTAIRE
Bassin cotier
Sables , argiles , calcaires , phosphates
Bassin des volta
1. Supratillitique : grès
2. Infratillitique : grès , argilites
COUVERTURE PLISSEE ET/OU METAMORPHIQUE
unité structurale du Buem
Gneiss , granitoides , migmatites
unité structurale de l Atacora
1. Schistes de Kandé
2 Quartzites et micaschistes
complexe basique Kabyè-sotouboua-Agou
SOCLES
unité structurale de la plaine
Bénino-togolaise (ex socle dahoméyen)
socle éburnéen : granitoides
chevauchement
Echelle
0 25 50km

4.2.2. EXPLOITATION DES RESSOURCES DU SOUS-SOL

Trois principales ressources minières sont exploitées au Togo. Il s'agit des phosphates, du marbre et du calcaire.

PHOSPHATES

Actuellement la plus importante des ressources du territoire, le minerai de phosphates se rencontre dans les formations d'âge éocène du bassin sédimentaire côtier localisé dans la région de Hahotoé-Kpogamé.

L'exploitation à ciel ouvert du gisement a débuté en 1961. D'une teneur de 80 %, il a une forme allongée de direction SW-NE séparée par la vallée du Haho en deux sites, celui de Hahotoé et celui de Kpogamé. D'une longueur totale de 35 km, sa largeur est variable de quelques centaines de mètres à 2 km, et son épaisseur varie de 2 à 6 m. Il est recouvert par une formation assez épaisse (30 m) argilo-sableuse. Successivement le gisement a été exploité dès 1961 par la CTMB (Compagnie Togolaise des Mines du Bénin), puis par l'OTP (Office Togolais des Phosphates) à partir de 1980.

L'extraction du minerai se fait dans les carrières à l'aide des roues-pelles, et son traitement s'effectue dans la zone industrielle de Kpémé situé sur le cordon littoral à 37 km à l'est de Lomé, où il est acheminé par voie ferrée.

Après un premier traitement, le phosphate concentré est exporté à partir du wharf de Kpémé sur des navires gros porteurs de plus de 50 000 tonnes. L'OTP disposerait encore de plus de 80 Mt de réserve de concentré marchand à haute teneur.

La production de concentrés marchands a évolué suivant les fluctuations du marché mondial.

MARBRE

Parmi les nombreux gites de roches dolomitiques reconnus et étudiés au Togo, seules les roches de Gnaoulou et Pagala présentent des qualités marbrières.

Créée en 1968 la Société Togolaise de Marbre (SOTOMA) exploite le gisement de Gnaoulou qui est localisé à 160 km au Nord de Lomé dans la partie orientale de la zone basique et ultrabasique d'Agou-Atakpamé et le plus important, celui de Pagala situé à 260 km au Nord de Lomé dans les schistes de l'Atacora. Il s'agit d'un marbre cristallisé relativement homogène, d'une épaisseur variable entre 15 et 35 m.

Les réserves pour le gisement de Gnaoulou sont estimées à 430 000 t, celles de Pagala à environ 28 millions de t.

Depuis sa création jusqu'en 1985 la SOTOMA était essentiellement axée sur la recherche du gisement par sondage et par puits et importait du marbre d'Italie et du Maroc pour la commercialisation. C'est à partir de Novembre 1986 que la Nouvelle SOTOMA a repris l'exploitation des deux carrières.

CALCAIRES

Les formations calcaires se rencontrent dans les couches d'âge Paléocène et Yprésien dans le Nord-Est du bassin sédimentaire côtier.

Le gisement de Tokpli dans la préfecture de Tabligbo a été exploité de 1981 à 1984 par la CIMAO (Ciments d'Afrique de l'Ouest) pour la fabrication du clinker. Les réserves sont estimées à plus de 175 millions de t.

EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE CONCENTRES MARCHANDS
(en milliers de tonnes)

PHOSPHATES

Années	Production
1961	119 501
1962	191 705
1963	501 585
1964	752 442
1965	973 635
1966	1 145 574
1967	1 139 396
1968	1 374 000
1969	1 472 000
1970	1 508 189
1971	1 715 314
1972	1 927 604
1973	2 272 161
1974	2 552 854
1975	1 160 502
1976	2 068 072
1977	2 857 005
1978	2 826 614
1979	2 915 811
1980	2 932 845
1981	2 244 425
1982	2 034 965
1983	2 080 674
1984	2 488 065
1985	2 451 720
1986	2 313 284
1987	2 612 683
1988	3 344 003
1989	3 355 540

PRODUCTION DE MARBRE

Années	Produit brut/m3	Produit fin/m²
1987	3 416	1 974
1988	7 162	27 261
1989	6 616	11 206
1990*	1 119	5 133

* De Janvier à Septembre

RECETTES DE LA SOTOMA

Années	Recettes en francs CFA
1987	526 861 000
1988	771 185 000
1989	555 449 000
1990*	310 629 000

* De Janvier à Septembre

4.3.1.1. BILAN DES RESSOURCES ENERGETIQUES

Les ressources énergétiques du Togo peuvent être classées en quatre catégories :

- la biomasse végétale comprenant les ressources forestières et les déchets végétaux,
- le potentiel hydroélectrique identifié sur différents sites des cours d'eau du pays,
- le potentiel des énergies nouvelles et renouvelables que sont l'énergie solaire, l'énergie éolienne et la biomasse humide.
- les indices des ressources du sous-sol (tourbe et pétrole) signalés.

La biomasse végétale : les ressources forestières sont caractérisées par une forêt dense de faible superficie localisée essentiellement dans les zones montagneuses inaccessibles et les réserves protégées. D'une manière générale, cette végétation, devient clairsemée vers le centre pour faire place à une savane arborée sur pratiquement tout le reste de la moitié nord du pays. On estime les rendements moyens de ces formations naturelles en tenant compte de la pluviométrie, de 3 à 5 m^3/ha/an pour les forêts denses et humides, de 1 à 1,5 m^3/ha/an pour les forêts clairsemées, et de 0,5 à 1 m^3/ha/an pour les savanes arborées. A cette végétation naturelle s'ajoutent : - les plantations industrielles d'essences à croissance rapide évaluées à plus de 7000 ha avec des rendements de 12 m^3/ha/an, le reboisement de la Journée de l'Arbre le 1er juin de chaque année depuis 1977, et le reboisement villageois. Toutes ces actions ne contribuent que faiblement à la disponibilité annuelle du bois de chauffe estimée entre 4,7 millions et 11,3 millions de m^3.

Le potentiel hydroélectrique : au Togo, plusieurs sites hydroélectriques potentiels ont fait l'objet d'études. La plus récente (Tractionnel, 1984) a identifié 39 sites dont 23 présentent un potentiel supérieur à 2 MW. L'essentiel de ce potentiel se trouve sur les fleuves Mono et Oti. Le productible qui peut être attendu de l'ensemble de ces sites est évalué à 850 GWh (Gigawatt heure) pour une puissance installée de 224 MW (Mégawatt).

Les énergies nouvelles et renouvelables

Le potentiel solaire : les mesures effectuées par le laboratoire sur l'Energie Solaire (LES) de l'Université du Bénin et le Service de la Météorologie Nationale à différentes latitudes du pays permettent d'estimer l'énergie solaire globale moyenne rayonnée sur un plan horizontal à 4,4 KWh/m^2/j pour Lomé, 4,3 KWh/m^2/j pour Atakpamé et 4,5 KWh/m^2/j pour Mango, les puissances pouvant dépasser 700 Watt/m^2 surtout en saison sèche quand le ciel est clair et le taux d'humidité de l'air bas.

Le gisement éolien : celui-ci n'est pas très important. Le Togo peut être classé parmi les zones plutôt calmes bien que des pointes instantanées de vent peuvent atteindre des valeurs très élevées, jusqu'à 40 m/s dans certaines régions. Seule la zone côtière du pays présente des indices favorables.

Le potentiel de biogaz : il peut être constitué par les 400 ou 500 ktep de déchets végétaux d'agriculture, auxquels s'ajoutent les matières fécales animales du cheptel togolais évalué à plus de 7 700 000 têtes en 1987, ou les déchets de ville.

Les ressources du sous-sol : les indices de tourbe signalés en 1986 par le Bureau National de Recherche Minière (BNRM) ne permettent pas de se prononcer sur l'importance du gisement, tout comme l'insuffisance de la prospection pétrolière ne permet de se prononcer sur les potentialités des ressources d'hydrocarbures.

Perspectives de développement des ressources énergétiques : ainsi que le montre le bilan des ressources énergétiques, le Togo ne récèle pas d'énormes potentialités.

Seule la prise en compte des atouts dont dispose le Togo dans :
- la relative clémence de son climat favorable à une régénération des ressources de la biomasse et au développement du cheptel,
- la proximité des pays disposant d'importantes ressources énergétiques: l'hydroélectricité dans le cas du Ghana et les produits d'hydrocarbures dans celui du Nigéria,
- l'accès du pays à la mer, atout certain pour l'approvisionnement en produits pétroliers,

pourra permettre d'approvisionner efficacement, au moins jusqu'à moyen terme, le système énergétique dont les besoins croissent régulièrement.

SOURCES :

Synthèse énergétique du Togo, 1981 ARD/USAID

Etude d'inventaire des ressources hydro-électriques potentielles du Togo et du Bénin, 1984 Tractionnel S.A

Problèmes et choix énergétiques, 1985 PNUD/Banque Mondiale, Rapport n° 5221-TO

GNININVI (M.), 1986 Inventaire des ressources énergétique du Togo ONUDI

Principaux sites hydroélectriques étudiés par
les missions USAID et TRACTIONNEL

Nom du site (village)	Fleuve	Puissance potent. USAID (MW) (1981)	Puissance potent. TRACTIONNEL (MW) (1984)
Djédrame	Danyi	-	3
Adjaralla	Mono	80	34
Tététou	Mono	60	26
Nangbéto inf.	Mono	20	12
Nangbéto sup.*	Mono	60	28
Kpessi	Mono	8	-
Dotekopé	Mono	-	9
Gboamoa	Amou	-	3
Gougou	Ogou	-	7
Ezimé	Koulassou	2,5	-
Tomegbé	Domi	8	0,7
Tomegbé	Sin-Sin	1,6	2
Tomegbé	Gbanhou	11,3	10
Souroukou	Souroukou	-	5
Bangan	Mo	6	6
Koueda	Kpaza	9	-
Landa-Pozanda	Kara	0,055	17
Landa-Pozanda	Kara	0,20	5
Tihalea	Kara	9	13
Namon	Kara	-	13
Titira	Kéran	12	13
Atigbé	Kéran	-	5

* équipé depuis 1987

Caractéristiques du gisement solaire au Togo : Rayonnement global sur sol horizontal

	6° Nord		Lomé	Atakpamé	Mango
Mois	G	E	M*	M*	M*
Janvier	9.2	4.2	3.7	4.0	4.4
Février	9.8	5.2	4.5	4.5	4.8
Mars	10	5.5	4.8	4.6	4.9
Avril	10.2	5.6	5.3	4.8	4.9
Mai	10.0	5.5	4.8	4.7	4.7
Juin	9.7	4.5	3.9	4.3	4.5
Juillet	9.9	4.3	4.0	3.7	4.1
Août	10	4.2	4.2	3.6	3.9
Septembre	10.1	4.8	4.8	3.9	4.4
Octobre	9.8	5.3	4.8	4.6	4.7
Novembre	9.4	5.3	4.8	4.4	4.2
Décembre	9.1	4.7	3.7	3.6	4.0
Moyenne	1980 - 1985		4.4	4.3	4.5

Source : Laboratoire sur l'Energie Solaire (LES) Université du Bénin

M : moyenne mensuelle sur la période de 1980-1985
G : valeur théorique du rayonnement hors atmosphère
E : valeur estimée par B.W. THOMPSON (1970) sur la base d'un réseau de 10 stations pour tout le continent africain

* Matériel Li-Cor, cellule au silicium, 5 % à 10 % de précision.

4.3.1.2. LES HYDROCARBURES : SITUATION DU SOUS-SECTEUR

Les produits pétroliers consommés au Togo sont entièrement importés par cinq sociétés pétrolières qui sont des émanations de groupes internationaux bien connus (TOTAL, BP, TEXACO, SHELL, MOBIL).

Chacune des cinq sociétés pétrolières importe les produits en fonction de ses propres marchés. Les achats sont regroupés au préalable en programmes définissant un calendrier d'importation par qualité et quantité de produits. Les importations sont soumises à une autorisation du Ministère du Commerce et des Transports, qui avant de délivrer le permis, obtient les informations sur les coûts et la provenance des produits.

Les qualités des produits importés sont : les essences (super et ordinaire) utilisées essentiellement dans le secteur du transport, le pétrole lampant pour l'éclairage des ménages, le gas oil utilisé à la fois dans l'industrie, le transport et les soutes internationales, le fuel lourd comme combustible dans l'industrie, notamment l'Office Togolais des Phosphates (OTP), le gaz butane pour l'usage domestique, l'essence aviation (avgaz) pour la flotte aérienne légère, le kérosène (jet A1) pour les soutes internationales, le bitume pour les routes, et enfin les lubrifiants.

Tous ces produits sont d'origines très diverses (européenne, africaine, asiatique ou américaine). Jusqu'en mars 1985, les produits pétroliers importés étaient entreposés dans les réservoirs de la Société Togolaise d'Entreposage (STE) regroupant les cinq sociétés pétrolières. La STE disposait de sept réservoirs d'une capacité totale de 12 050 m^3 pour recevoir les produits blancs : essences (super et ordinaire) pétrole lampant, Jet A1 et gas oil.

La création de la Société Togolaise de Stockage de Lomé (STSL) pour la gestion du terminal pétrolier devenu opérationnel en avril 1985, a été précédée en 1984 par la conversion des capacités de stockage de la Société Togolaise des Hydrocarbures (STH), raffinerie d'Etat ouverte en 1979 et fermée en 1981 à cause de ses contreperformances. La capacité de stockage du terminal pétrolier ainsi constitué (243 265 m^3 pour 16 citernes) a modifié la dynamique des importations et de la distribution pour le Togo qui peut tirer des avantages sur :

- le coût du fret, les importations pouvant se faire en grandes quantités.
- l'augmentation des volumes entreposés permettant d'établir des stocks de sécurité.
- la possibilité de constituer un terminal sous-régional pour le Burkina-Faso, le Mali, le Niger etc...

L'importation des produits pétroliers reste un poste important dans la balance commerciale du pays où pas moins de 15 % des recettes d'exportation sont consacrés à la facture pétrolière.

Les produits pétroliers sont les seules énergies modernes accessibles aux zones rurales et qui contribuent à la qualité de la vie de ces populations (éclairage, mouture de grains, transport). Des efforts tendant à améliorer le réseau de distribution en direction de ces zones en maintenant les prix de vente à la hauteur des revenus devront être considérés comme une politique de «désenclavement énergétique» de ces zones.

IMPORTATION DES PRODUITS PETROLIERS COURANTS

Unité : m^3

Année	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Essence super	42 419	42 662	40 917	49 126	54 423	59 983	55 704	53 832
Essence ordinaire	43 955	51 967	41 817	47 792	74 280	29 014	20 343	20 482
kéro Avtur Jet A1 + pétrole lampant	33 156	32 940	33 412	34 783	46 455	54 117	33 407	30 348
Gas oil	57 273	62 659	82 609	87 688	95 055	77 835	72 079	71 477
TOTAL	176 603	190 228	198 755	219 389	270 213	220 949	181 533	176 139

Source :
Société Togolaise d'Entreposage (S.T.E.)

PRIX DE VENTE DES PRODUITS PETROLIERS
en FCFA/litre au 17/1/1991

Essence super	Essence ordinaire	Pétrole lampant	Gas-oil
220	200	135	180

4.3.1.3. ELECTRICITE : PRODUCTION ET IMPORTATION

L'approvisionnement en énergie électrique au Togo est assuré par deux sociétés publiques:

La Compagnie d'Energie Electrique du Togo (CEET) fondée en 1963 et dont la mission est la production, le transport et la distribution de l'électricité sur tout le territoire du Togo. La CEET dispose de 121 MW de puissance totale installée (essentiellement thermique).

La Communauté Electrique du Bénin (CEB), société binationale créée en 1968, qui a le monopole de la production et du transport de l'énergie électrique produite par toutes les installations construites au Togo et au Bénin après la date du traité. La CEB exploite une ligne de transport de 465 km en double circuit de 161 KV, reliant Akossombo (Ghana), Lomé et Cotonou ; elle lui permet d'avoir accès à l'hydroélectricité en provenance de la Volta River Authority (VRA). Depuis la mise en marche de la centrale hydroélectrique de Nangbéto sur le Mono en 1987, la CEB dispose d'une source de production de 65 MW reliée à Momé-Hagou et Atakpamé par une ligne de 161 KV.

- Outre ces deux sociétés publiques, on compte les auto-producteurs industriels ou particuliers, certes en nombre très limité, mais qui assurent leur propre approvisionnement en utilisant des groupes électrogènes. C'est particulièrement vrai des industries agroalimentaires telles la NIOTO et la SONAPH qui produisent leurs besoins d'énergie à partir des déchets de palmistes ou de coton.

La production d'énergie électrique au Togo est d'origine hydraulique ou thermique.

L'hydroélectricité nationale est issue de la centrale hydroélectrique de Kpimé (Kpalimé). Des statistiques enregistrées depuis 1970, il découle que la production annuelle ne dépasse guère 50 % du potentiel théorique. La production hydroélectrique de la CEB à Nangbéto est binationale. Les turbines Kaplan d'une puissance totale de 65 MW qui équipent la centrale permettent de produire en année moyenne 150 Gwh partagés entre le Togo et le Bénin.

L'électricité d'origine thermique est la source principale de production de la CEET. Il s'agit de faibles unités installées dans différents centres.

On distingue au Togo deux centres régionaux interconnectés de production :

- La zone côtière dont le pôle est Lomé, englobe Lomé, Kpalimé, Aného, Momé-Hagou, Tabligbo, Tsévié et Atakpamé. La production y est essentiellement d'origine hydraulique en provenance de la VRA et de Nangbéto depuis 1987. Cette production hydroélectrique peut être relayée en cas de besoin par les centrales thermiques de la CEET situées dans cette zone et qui sont actuellement à l'arrêt.

- La zone régionale Nord est organisée autour du pôle constitué par la centrale de Kara : la production est d'origine thermique. Il est prévu de la renforcer par une interconnexion Nord-Sud afin de réduire le coût de revient du kwh. Cette politique est déjà mise en oeuvre grâce à l'interconnexion réalisée entre les villes des régions de la Kara et Centrale.

En dehors des deux zones d'interconnexion régionales on compte Mango et Dapaong qui sont des centres autonomes de production thermique et qui seront bientôt reliés au réseau de la VRA par une ligne 161 KV Bwaku (Ghana)-Dapaong et une ligne 33 KV Dapaong-Mango au cours de ce plan quinquennal.

L'électricité d'importation est d'origine hydraulique. Elle est fournie par la CEB à partir de la centrale hydroélectrique d'Akossombo au Ghana et constitue la source principale d'approvisionnement de la zone côtière. Les importations d'hydroélectricité du Ghana datent de 1973 suivant un contrat conclu en 1969 entre la CEB et la VRA. Des termes de ce contrat, la VRA garantit à la CEB un approvisionnement annuel d'environ 528 Gwh avec une puissance maximale de 67 MW et un facteur de disponibilité de 90 %, la part de puissance revenant en principe au Togo étant de 42 MW.

CONSOMMATION BRUTE D'ELECTRICITE AU TOGO (Gwh)

1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
352,007	368,438	351,920	288,443	249,934	304,345	312,049	344,085	354,804

PRINCIPAUX CONSOMMATEURS ET LEURS CONSOMMATIONS (Gwh)

Année	1985/86	1986/87	1987/88
CIMTOGO	14,711	14,464	15,912
Hôtel du 2 Février	8,809	8,501	9,760
Brasserie du Bénin Lomé	5,663	6,159	5,942
Hôtel Sarakawa	4,755	5,366	5,466
R.N.E.T.	3,913	3,966	4,153
Hôtel de la Paix	3,807	4,354	4,606
B.O.A.D.	2,478	2,669	2,602
Grand Moulin du Togo	2,348	2,796	3,368
Maison du R.P.T.	1,926	2,797	2,642
CASEF	1,474		
O T P	44,799	29,903	36,145
CIMAO	2,234	2,331	1,571

PRODUCTION ET IMPORTATION D'ELECTRICITE (Gwh)

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Production CEET	17,713	24,307	37,994	85,593	34,577	30,281	33,520	44,491	39,877
Achats CEET à la CEB	201,168	206,422	218,407	148,987	215,357	227,031	248,626	261,878	279,123
Importations CEB de la VRA (Ghana)	472,190	521,456	491,520	317,680	447,970	437	411	301,166	338,023
Production CEB (Nangbéto)							47	215,675	188,304

Source : CEET / CEB

4.3.1.4. CONSOMMATION FINALE D'ENERGIE

Les bilans de l'énergie finale au Togo montrent que les énergies traditionnelles renouvelables de la biomasse demeurent la principale source d'énergie consommée. Elles représentent 70 % des consommations totales et servent à l'approvisionnement du secteur traditionnel notamment pour les usages domestiques. Le bois et le charbon de bois constituent l'essentiel de ces énergies mais la part des résidus agricoles n'est pas négligeable. Les rafles de maïs tout comme les tiges et les pailles de mil sont largement consommées puisqu'elles font entre 30 000 et 40 000 tonnes équivalent pétrole (t.e.p.) par an. C'est une source d'énergie capitale pour les usages domestiques dans les régions où le bois de chauffe se raréfie.

La production du bois de chauffe ou de charbon de bois est une activité de rente paysanne. L'ODEF qui intervient également dans cette activité de production (et de commercialisation du charbon de bois surtout) ne détient qu'une faible part du marché loméen du bois de combustion, de loin le plus important.

Les énergies conventionnelles, pour leur part, interviennent essentiellement dans les secteurs d'activité modernes avec environ 26 % des consommations finales pour les produits pétroliers et près de 4 % pour l'électricité et servent surtout à l'approvisionnement de l'industrie, du transport et des services, les consommations domestiques étant faibles. L'évolution des consommations énergétiques au cours des années 80 est marquée par une chute dans la première moitié de cette période, due à la baisse ou l'arrêt de la production de certaines unités industrielles telles que la CIMAO, laissant sur le marché d'importantes potentialités d'énergie, notamment des produits pétroliers et d'électricité. Seule la part de la biomasse a continué par augmenter au cours de cette période à cause de l'accroissement de la population.

En dépit des aléas de coût qui pourront entraver l'évolution future de l'approvisionnement en produits pétroliers, le secteur moderne semble plutôt bénéficier de meilleures conditions pour un approvisionnement sûr, compte tenu du potentiel déjà existant en électricité et de la construction prochaine de la centrale hydroélectrique d'Adjarala dont les études sont en cours.

Il apparaît cependant que la contrainte majeure qui marquera l'évolution future du système énergétique du Togo sera l'approvisionnement du secteur traditionnel, lequel repose entièrement sur la biomasse. Cette dernière reste la source d'énergie compatible avec le niveau de vie actuel. Tant que celui-ci ne dépassera pas un certain seuil, la substitution par une autre source d'énergie nécessitant un investissement initial pour l'équipement ne sera possible qu'à coup de subventions, à la limite de ce que peut supporter le budget national.

Seule la mise en oeuvre d'une politique énergétique rationnelle dans un cadre institutionnel adéquat devra permettre de répondre d'une manière efficace aux besoins futurs d'approvisionnement du système énergétique du pays.

SOURCES

Bilans énergétiques du Togo de 1981 à 1985, 1989 Lomé DHE/MEPT

BILAN ENERGETIQUE DE 1985

Unité : 1 000 tep (tonne équivalent pétrole)	Biomasse*	Produits pétroliers	Elec-tricité	Total Energie
Equivalence		1t = 1 tep	1 Gwh = 86 tep	
1. Production d'énergie primaire	799,829	0,000	0,318	800,147
2. Importations	0,000	203,743	24,572	228,315
3. Exportations (-)	0,000	-62,276	0,000	-62,276
4. Soutages maritimes (-)	0,000	-11,667	0,000	-11,667
6. Consommation brute d'énergie	799,829	129,800	24,890	954,519
7. Transformation	-174,676	-6,756	2,654	-178,778
8. Cons.ind.prod.d'énergie(-)	0,000	0,000	-0,103	-0,103
9. Pertes trans. et distr.(-)	0,000	0,000	-3,950	-3,950
10.Util. non énergétiques (-)	0,000	0,000	0,000	0,000
11. Consommation finale	625,153	156,349	23,444	804,946
11.1. Industries	0,000	56,079	10,601	66,680
11.2. Transports	0,000	90,334	0,000	90,334
11.3. Ménages, autr. consommateurs	625,153	9,936	12,843	647,932
12. Ecarts statistiques	0,000	-33,305	0,047	-33,258

* BIOMASSE (Bois, Charbon de bois, Déchets végétaux)

ESTIMATION DE LA CONSOMMATION DE BOIS DE FEU PAR HABITANT

Année	Etude	kg/hbt/an
1971	ODEF/FAO Lomé	130
1980	CTFT Lomé	69 - 83
1981	ARD (USAID) Consommation urbaine Consommation rurale	 474 758
1985	PNUD / B.M. régions urbaines régions rurales	 440 528

ESTIMATION DE LA CONSOMMATION DE CHARBON DE BOIS PAR HABITANT

E T U D E			Kg / habitant / an
1971	ODEF	Lomé	60,7
		Kpalimé	152,7
		Kara	49,3
	Moyenne pour les régions urbaines et semi urbaines		78,3
1976	FAO	Lascanne	
		Dapaong	75,0
		Kara	75 - 80
1980	CTFT	Lomé	67 - 78
1981	ARD (USAID)	Lomé	82
1985	PNUD / B.M.		100
1987	CTFT (ODEF)	Lomé	
	achats		182
	pesée		157

BOIS DE CHAUFFE ET CHARBON DE BOIS (ODEF)

	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Bois (stères)	2.035	2.102	2.987	6.369	8.867	4.786	33.998	56 134
Charbon de bois (tonnes)	2.150	2.135	1.584	2.100	2.200	1.547	1.442	1.986

RELEVE DES PRIX DU CHARBON DE BOIS A LOME

Prix détail : FCFA/kg

année	1982	1983	1984	1985	1986	1987 (3 mois)
Moyenne annuelle	52	47	38	45	46	

Source : Service National de la Statistique

4.3.2. RESSOURCES EN EAU

Les ressources en eau au Togo sont constituées par des écoulements de surface pérennes ou temporaires (fleuves, rivières, cours d'eau, lacs, étangs...), des eaux souterraines (aquifères à nappes libres ou captives) et des eaux pluviales. Les eaux de surface sont drainées par trois principaux bassins versants : celui de la Volta (27 700 km²), celui du Mono (21 300 km²) et celui du Lac Togo (8 000 km²).

Les eaux souterraines proviennent essentiellement de l'infiltration des eaux de pluies et du ruissellement dans le sous-sol où elles s'accumulent dans les roches perméables ou semi-perméables, appelées aquifères. Sur le plan hydrogéologique, on peut regrouper les roches en deux grandes formations aquifères distinctes :
- celles du «socle» ou des «terrains anciens» : roches cristallines et cristallophylliennes. Le «socle» affleure sur une surface de 53 150 km² soit 94 % du territoire national. Les études statistiques des résultats des forages d'eau réalisés dans ces formations (plus de 3 000 forages) ont permis de définir les différents faciès pétrographiques selon leur potentialité aquifère.
- celles des formations sédimentaires récentes du bassin côtier.

D'une superficie d'environ 3 600 km², le bassin sédimentaire côtier est assez bien connu grâce à de nombreuses études hydrogéologiques appuyées par des prospections géophysiques.
Les formations sédimentaires du bassin côtier sont constituées en majeure partie de roches poreuses et tendres. Elles se caractérisent par la présence d'aquifères plus étendus que dans les formations du «socle».

MOBILISATION DES EAUX

Les eaux de surface sont mobilisées à partir de la réalisation des barrages en terre, des prises d'eau en rivière et des retenues collinaires. Avant d'être mises à la disposition des consommateurs, ces eaux brutes subissent un traitement complet (à la chaux, au sulfate d'alumine et au chlore etc...) au niveau des stations de traitement.

Les eaux souterraines sont captées à partir de forages équipés de moyens d'exhaure. Elles sont généralement livrées aux consommateurs après une simple chloration. Les méthodes de foration et d'équipement diffèrent selon qu'on se trouve dans la région du «socle» ou dans le bassin sédimentaire côtier.

BILAN DE LA DESSERTE EN EAU (1981-1990) EN MILIEU RURAL

Une personne est considérée comme desservie si elle bénéficie d'eau saine répondant aux critères de qualité - l'eau distribuée à la borne-fontaine et celle prise aux forages équipés de pompes doivent être qualifiées de «bas risque» pour la santé-, de quantité -une personne doit disposer d'au moins 20 l/jour- et d'accessibilité -le point d'eau doit se situer dans un rayon de 500 m du village.

A raison d'un point d'eau par tranche de population de 100 à 500 habitants, la Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DIEPA) s'était fixée comme objectif pour le Togo, de construire au moins 6 000 points d'eau en 1985 et 7 000 à l'horizon 1990, 600 points d'eau devant venir en plus pour les besoins des Centres de Santé primaire et des écoles portant le total à 7 600 points d'eau à l'horizon 1990.

A fin décembre 1989, 3 300 points d'eau ont été réalisés. A ce chiffre, il convient d'ajouter tous les points d'eau réalisés dans certains projets intégrés et d'une manière isolée par les ONG au niveau des villages. Ces points d'eau peuvent être estimés à plus de 400 aujourd'hui. Mais le fonctionnement et la pérennité de la ressource sont douteux.

Dans les centres secondaires dont la population peut atteindre ou dépasser 5 000 habitants, des infrastructures plus importantes et plus élaborées, en raison des besoins à satisfaire, sont mises en place.

En milieu rural, le nombre total des points d'eau s'élèvent précisement à 3 536 début 1990 et la population rurale étant estimée à 2 551 670 habitants, le taux de desserte est de 48,5 %.

DESSERTE EN EAU EN MILIEU URBAIN

En milieu urbain, le Togo, en souscrivant à la DIEPA, avait pour but d'assurer une consommation de 100 l/habitant/jour pour les bornes-fontaines à Lomé et 80 l/habitant/jour pour celles des villes de l'intérieur, et un taux de raccordement (abonnés) de 27 % pour Lomé et 15% pour les autres centres urbains et semi-urbains. Aujourd'hui, tous les chefs lieux de préfectures sont effectivement pourvus d'un système d'adduction d'eau potable, mais il faut noter que ces installations ne répondent pas totalement aux besoins en eau des populations.

SOURCES:
Atelier national 1 et 2 de la DIEPA,1981-1983, DHE, Lomé, mult.

Compte rendu des travaux du séminaire national de l'eau et de l'assainissement, 1990, DHE, Lomé, mult.

Points d'eau avant 1981

Points d'eau par région Projets	Maritime	Plateaux	Centrale	Kara	Savanes	Totaux
3ème PED	12	34	23	19	32	120
4ème PED	6	100	67	30	23	280
Equivalent AEP	180			250		430
TOTAL	252	134	90	299	55	830

Bilan des réalisations au cours de la DIEPA :
points d'eau réalisés (puits et forages équipés de pompes manuelles par région économique) (Janvier 1981 à fin Décembre 1989)

Région économique Désignation projet	Maritime	Plateaux	Centrale	Kara	Savanes	Totaux
5ème PED	-	-	98	157	-	255
B O A D	109	45	-	-	-	154
C U S O	202	-	-	-	-	202
USAID-FAC-FED	-	666	-	-	400	1 066
SOTOCO	6	70	32	211	116	435
Autres	218	88	22	41	7	376
TOTAUX	535	869	152	409	523	2 488

Taux de desserte population rurale

A N N E E	Point d'eau	Population rurale totale	Population desservie	Taux de desserte
1981	830	2 025 172	290 500	14,3 %
1986	1 900	2 200 298	665 000	30 %
1990	3 536	2 551 670	1 155 000	48,5 %

1 point d'eau dessert 350 habitants

4.6.1. DONNEES ROUTIERES

Le réseau routier du Togo compte 7 850 km de routes, soit une couverture de densité moyenne de 1 km pour 7,2 km² ou 1 km pour 435 habitants, ce qui est une excellente moyenne au niveau africain.

Le réseau se décompose en 2 750 km de routes nationales dont 1 600 km bitumés et 5 100 km de routes de préfecture. Trois grands axes se dégagent :
- RN1, dorsale Sud-Nord de 650 km, qui relie Lomé à la frontière du Burkina Faso
- RN2, longue de 50 km qui joint les frontières du Ghana et de la République du Bénin
- RN5, qui va de Lomé à Atakpamé, via Kpalimé.

Plusieurs routes transversales complètent ces principaux axes: Tsévié-Tabligbo-Aného, Atakpamé-Témédja-Badou, Bassar-Sokodé-Tchamba, Agou-Notsé-Tohoun, Kara-Kabou, Langabou-Yégué.

Le parc automobile, quoique difficile à évaluer compte tenu des retraits, changements de classification et réimmatriculations, évolue de façon sensible depuis une dizaine d'années; en 1989, il s'établit à 107 686 véhicules dont 47 % de véhicules légers, et depuis 1985, environ 6 000 véhicules sont immatriculés chaque année. Le marché de l'occasion, en nette progession, a représenté en 1989, 71 % du marché de l'automobile contre 48 % en 1985. Les véhicules d'occasion viennent d'Europe, essentiellement de France, de Belgique, des Pays-Bas et d'Allemagne.

Le trafic automobile, très important dans le sud, diminue dès que l'on monte vers le nord; les comptages routiers de 1989 confirment la primauté de la RN2 (17 000 véhicules/jour) suivie de la RN1 (13 000 véhicules/jour) et de la RN5 (1 800 véhicules/jour). Le trafic passagers est assuré par les taxis collectifs tandis que celui des marchandises est contrôlé par les sociétés et entreprises de transports (Togoroute, Renaldo) qui utilisent les camions poids lourds, les remorques et semi-remorques, communément appelés «titans». Les opérations de transport sont assurées par l'UNATROT et l'USYNDICTO, palliant ainsi l'absence de transports en commun publics.

La Direction des Transports Routiers a délivré chaque année, depuis 1986, un peu plus de 1 600 autorisations de transport dont 75 % pour les voitures légères (taxis) et minibus (taxi-brousse). Les perspectives des transports routiers confirmeront, dans les prochaines années, l'importance du marché de l'occasion et la prédominance des marques japonaises (Toyota, Nissan) et françaises (Peugeot, Renault) dans le parc automobile national.

DEFINITIONS

Routes nationales: Leur construction et leur entretien sont à la charge du Ministère de l'Equipement

Routes de préfecture: Leur aménagement incombe aux préfectures

Parc automobile : Comprend les véhicules neufs et d'occasion

UNATROT : Union Nationale des Transporteurs Routiers du Togo, syndicat des propriétaires de camions.

PARC AUTOMOBILE

Unité : nombre

	1985	1986	1987	1988	1989
Voitures	38 481	41 122	44 120	47 083	50 012
Camionnettes	13 354	14 375	15 380	16 307	17 218
Camions + Autocars	5 622	5 866	6 108	6 304	6 485
Cycles à 2 roues	23 461	25 400	27 483	29 179	30 736
Autres	2 637	2 825	2 958	3 092	3 235
TOTAL	83 555	89 588	96 049	101 965	107 686

IMMATRICULATION DE VEHICULES

Unité : nombre

	1985	1986	1987	1988	1989
Voitures	2 109	2 641	2 998	2 963	2 929
Camionnettes	806	1 021	1 005	927	911
Camions + autocars	207	244	242	196	181
Cycles à 2 roues	1 861	1 939	2 083	1 696	1 557
Autres	203	188	133	134	143
TOTAL	5 186	6 033	6 461	5 916	5 721

MARCHE DES VEHICULES NEUFS ET D'OCCASION

Unité : nombre

	1985	1986	1987	1988	1989
Véhicules neufs	1 522	1 696	1 256	1 100	1 041
Véhicules d'occas.	1 434	1 961	2 562	2 467	2 562
TOTAL	2 956	3 657	3 818	3 567	3 603
Part des véhicules d'occasion	48,51 %	53,63 %	67,10 %	69,16 %	71,10 %

IMMATRICULATION DE VEHICULES SELON LA MARQUE EN 1989

Unité : nombre

Japonaises	Françaises	Allemandes	Italiennes	Anglaises	Autres	TOTAL
1 616	1 433	369	29	83	73	3 603

AUTORISATION DE TRANSPORT EN 1989

Unité : nombre

Voitures	Camionnettes	Camions	Autocars	Autres	TOTAL
1 029	415	77	19	75	1 615

Source : Direction des Transports Routiers

4.6.2. DONNEES FERROVIAIRES

Mis en place en grande partie par l'administration coloniale allemande, le réseau ferré, d'une longueur totale de 544 km, se répartit en quatre lignes principales :
- la ligne d'Aného ou ligne côtière, fermée depuis 1987 : 44_km
- la ligne de Kpalimé 119 km
- la ligne de Blitta ou ligne du centre 276 km
- la ligne de Tabligbo, fermée depuis 1984 : 52 km

Ces voies, à faible écartement de 0,80 m, qui desservent les grandes villes du Sud sont devenues vétustes et sont dans un état d'usure critique, tout comme le matériel roulant, ce qui réduit la vitesse des trains à moins de 50 km/h.

En 1990 le parc roulant se compose de 5 locotracteurs et 7 locomotives en service, 22 voitures voyageurs et 115 wagons marchandises ayant plus de 35 ans d'âge. L'âge de l'ensemble de ce parc a dépassé les limites de vie normale; quant aux installations de télécommunications et de signalisation qui servent à la régulation des trains et à la signalisation électrique des passages à niveau, elles sont complètement dépassées, rendant ainsi l'entretien et les réparations difficiles.
La principale gare du réseau est la gare centrale de Lomé, point de départ et d'arrivée de toutes les lignes ferroviaires, qui sert aussi de gare de dépôt, d'entretien et de réparation du matériel roulant. La seule voie véritablement utilisée est celle du centre sur laquelle sont localisés les plus gros marchés ruraux du pays (Wahala, Gléi, Anié).

Le trafic voyageurs est passé de 1 494 000 voyageurs en 1985 à 931 000 voyageurs en 1989, soit une régression de 37 %, malgré la légère reprise de 1988 et 1989. La fermeture de la ligne d'Aného et la vive concurrence de la route expliquent cette tendance à la baisse.

Le trafic des marchandises diverses (bois de chauffe, charbon de bois, produits vivriers) a connu une situation identique puisqu'il est passé de 28 000 t à 14 000 t durant la même période (-50 %). Le transport de ciment qui s'effectue sur la base d'une convention de transport entre les Chemins de fer et la société Cimtogo et porte sur un trafic prévisionnel de 190 000 t/an, a nettement baissé au cours des cinq dernières années, malgré la légère amélioration enregistrée en 1988 et 1989.
Le brouettage au port de Lomé a permis de réaliser en 1988 et 1989 un trafic assez important dépassant les 100 000 t/an.

La vétusté des voies, les problèmes d'entretien du matériel roulant et les difficultés de gestion du Réseau des Chemins de Fer du Togo ont conduit les autorités, en accord avec la Banque Mondiale, à adopter un plan de restructuration qui va aboutir à la mise en place de nouvelles structures de gestion financière, à la suppression des activités considérées comme déficitaires (travaux de bâtiment, trains de marché, haltes non gérées), et finalement au maintien de la seule ligne du centre dont le renforcement de la voie est prévu et à une certaine privatisation de l'institution.

Les projets en cours de réalisation concernent, entre autres, la réhabilitation des locomotives et locotracteurs, l'acquisi-tion du matériel d'entretien des voies, l'achat de wagons, le transport de coton et de noix de palmiste.

DEFINITIONS

Réseau des Chemins de Fer du Togo (C F T) : Service public placé sous l'autorité du Ministère du Commerce et des Transports, mais dépendant également de trois autres ministères.

Brouettage : transport des produits provenant des opérations d'importation et d'exportation dans l'enceinte du port; ce transport relie le quai où accostent les navires et les magasins des consignataires.

SOURCES

Direction Générale des Chemins de Fer : Statistiques annuelles 1988-1989 - Rapports d'activités annuels.

TRAFIC VOYAGEURS

Unité : nombre

1985	1986	1987	1988	1989
1 494 730 Variation	1 157 443 -22,5 %	806 357 -30,3 %	898 521 +11,4 %	931 620 +3,7 %

TRAFIC MARCHANDISES

Unité : tonne

	1985	1986	1987	1988	1989
Transport ciment	38 720	25 950	27 560	39 060	44 250
Marchandises diverses	28 077	22 382	83 497 (a)	51 745(b)	14 254
Brouettage au port	84 502	95 864	79 258	101 285	121 734

(a) dont 65 604 t de roches pour la protection du littoral
(b) dont 36 804 t de roches pour la protection du littoral

TRAFIC FERROVIAIRE DE LA LIGNE DU CENTRE

Unité : nombre, tonne

	1985	1986	1987	1988	1989
Voyageurs	577 862	527 448	497 372	514 724	563 444
Marchandises (tonnes)	13 766	12 631	10 186	8 939	17 762
Ciment (tonnes)	22 370	12 505	9 710	11 730	17 340

4.6.3. TRAFIC AERIEN

Avec deux aéroports internationaux et cinq aérodromes de taille modeste, le Togo possède une infrastructure aéroportuaire d'importance moyenne. L'essentiel du trafic international transite par l'aéroport international de Lomé-Tokoin qui occupe le 5è rang sur le plan ouest-africain et le 6è sur le plan Asecna et dont la gestion commerciale est confiée à la Société Aéroportuaire de Lomé-Tokoin (SALT) depuis 1987.

Desservi par treize compagnies aériennes dont neuf africaines et quatre européennes, l'aéroport de Lomé voit son trafic croître de façon sensible tant pour les passagers que pour le fret.

Les mouvements d'avions sont passés de 11 000 en 1980 à 12 690 en 1985 et 12 208 en 1989, avec une progression moyenne annuelle de 10 %.

Le trafic passagers est passé de 239 400 passagers en 1980 à 345 500 passagers en 1989, avec une pointe de 382 000 passagers en 1985, soit une progression de 44 % en dix ans; le transit représente 35 % du trafic total. Les passagers viennent ou vont principalement dans les pays d'Afrique (73 %) alors que le fret et la poste sont dominés par le trafic avec l'Europe (respectivement 55 % et 72 %).

Le fret, assez faible, dépasse les 4000 t depuis 1985; quant à la poste, elle se situe à moins de 200 t.

La principale compagnie aérienne qui assure ce trafic international est la compagnie multinationale Air Afrique qui prend à elle seule, en 1989, 53 % des passagers, 71 % du fret et 46 % de la poste, suivie de Nigeria Airways et UTA, compagnie française, pour le trafic passagers (7,8 % chacune) Sabena (Belgique) pour le fret (11,8 %) et la poste (27,3 %). Les autres compagnies aériennes qui desservent l'aéroport de Lomé et occupent un bon rang dans le trafic sont la compagnie hollandaise KLM, Air Gabon et Ethiopien Airlines.

Le trafic aérien intérieur, inexistant depuis une vingtaine d'années, a redémarré le 1er décembre 1990 avec l'ouverture de la liaison bihebdomadaire Lomé-Niamtougou, assurée par Air Burkina, ce qui permettra à l'aéroport de Niamtougou d'enregistrer un trafic commercial permanent.

DEFINITIONS

Aéroport international de Lomé-Tokoin : C'est un aéroport de classe A, situé à 4 km du centre ville, avec une piste de 3000 m, ouvert au trafic 24 H/24.

Air Afrique : Compagnie aérienne multinationale créée en 1961, elle comprend actuellement dix Etats : Bénin, Burkina Faso, Centrafrique, Congo, Côte-d'Ivoire, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo; son siège social se trouve à Abidjan (Côte-d'Ivoire).

Société Aéroportuaire de Lomé-Tokoin : Elle assure la gestion commerciale de l'aéroport de Lomé. C'est une société d'économie mixte dont le capital est réparti entre l'Etat Togolais 60 %, la Chambre de commerce, d'Agriculture et d'Industrie du Togo 35 % et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux 5 %.

SOURCES

Direction de l'Aviation Civile (DAC): Statistiques du trafic aérien des aérodromes du Togo 1980-1989.

ASECNA : Statistiques du trafic, Bulletins annuels, rapports d'activité 1980-1989.

SALT : Statistiques annuelles du trafic 1987-1989.

MOUVEMENTS D'AVIONS

Unité : nombre

	1980	1985	1986	1987	1988	1989
Commerciaux	5 057	6 358	5 580	4 417	4 453	5 201
Autres	5 944	6 332	5 865	6 300	8 324	7 007
TOTAL	11 001	12 690	11 445	10 717	12 777	12 208

TRAFIC PASSAGERS

Unité : nombre

	1983	1985	1986	1987	1988	1989
Arrivée	99 085	128 393	117 184	106 347	106 251	107 232
Départ	104 365	127 352	117 589	100 617	99 343	105 887
Transit	97 897	126 814	122 154	102 261	119 551	132 418
TOTAL	301 347	382 559	356 927	309 225	325 145	345 537

TRAFIC PASSAGERS ORIGINE - DESTINATION EN 1989

Unité : nombre

	Afrique	Europe	Amérique	Asie	TOTAL
Arrivée	75 582	31 631	-	19	107 232
Départ	73 783	32 049	26	29	105 887
Transit	103 085	28 624	654	55	132 418
TOTAL	252 450	92 304	680	103	345 537

4.6.4. TRAFIC MARITIME

Le Port Autonome de Lomé (P A L) assure toute l'activité maritime internationale du Togo. Disposant d'une jetée principale de 1 720 m, d'une contre-jetée de 950 m, de deux môles, d'un quai spécialisé et de 54 500 m² de magasins, le port de Lomé sert de port d'approvisionnement pour le Togo et de porte maritime pour les pays enclavés de l'Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Mali, Niger), qui possèdent quatre magasins de transit dans l'enceinte du port. Avec un parc flottant de trois remorqueurs, trois pilotines et deux vedettes porte-amarres, une zone franche et une zone industrielle couvrant près de 800 ha, le Port Autonome de Lomé joue un rôle de poumon de l'économie togolaise et d'instrument de coopération économique internationale.

Le trafic portuaire, après avoir connu une forte baisse de 1982 à 1984, a amorcé une reprise sensible depuis cinq ans; il est passé de 1 520 300 t en 1985 à 2 003 900 t en 1989, soit une augmentation de 32 %.

Le nombre de navires s'est très légèrement accru pendant la même période tandis que le trafic conteneurs s'envolait littéralement, passant de 30 965 boîtes en 1983 à 40 199 boîtes en 1989. Les principaux types de navires qui mouillent au port de Lomé sont les cargos, les chalutiers, les minéraliers, les pétroliers, les porte-conteneurs et les navires Roll on - Roll off, couramment appelés Ro-Ro. Les pavillons les plus fréquents au port de Lomé sont ceux de la Grèce, de Panama, d'Italie, du Libéria, de Chypre, de la France et des Bahamas.

Les importations (84 % du trafic total) en 1988 et 1989 l'emportent largement sur les exportations et sont dominées par les matériaux de construction, le clinker 33 %, les produits alimentaires 18 %, et les hydrocarbures 18 %, alors que les exportations comprennent les produits agricoles (coton, café, tourteaux, amandes de karité) 65 %, les conteneurs vides. Les principaux clients et fournisseurs sont le Nigeria, la France, les Pays-Bas, l'Espagne, la Côte-d'Ivoire, la Belgique, les Etats-Unis, le Portugal, la Thaïlande et l'Italie.
Le trafic transit concerne principalement, à l'importation, le Burkina Faso, le Niger, le Mali, le Ghana et à l'exportation le Nigeria, le Burkina Faso, la Côte-d'Ivoire et le Cameroun.

Les principales sociétés consignataires qui manipulent ce trafic et sont localisées dans la zone portuaire sont la SOAEM, la SOTONAM, la SOCOPAO et la STMP, rebaptisée en 1990 DELMAS-TOGO.

Outre les armateurs étrangers dont les navires font escale au port de Lomé, l'armement national, représenté par la SOTONAM assure les transports maritimes entre le port de Lomé et les ports africains (Cotonou, Abidjan, Douala) et européens (Le Havre, Bordeaux, Hambourg, Anvers, Rotterdam).

La mise en exploitation des deux zones franches industrielles de transformation pour l'exportation devrait permettre de dynamiser davantage les activités du port et de diversifier encore plus sa clientèle.

DEFINITIONS

Port Autonome de Lomé (P A L) : Port franc, établissement public national à caractère industriel et commercial, doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

S O T O N A M : Société Togolaise de Navigation Maritime, consignataire, assure les transports de marchandises, représente et consigne les navires d'une dizaine de compagnies maritimes étrangères.

Roll on - Roll off (Ro-Ro) : Navire roulier dont la coque s'ouvre par un hayon laissant pénétrer les engins mobiles de manutention du fret.

SOURCES

Port Autonome de Lomé : Statistiques annuelles 1980-1989 - Revue N° 3 1990

TRAFIC PORTUAIRE

Unité : tonne

	1985	1986	1987	1988	1989
Importations (a)	1 183 549	1 263 948	1 430 216	1 628 964	1 565 266
Exportations (a)	172 539	238 631	318 725	288 030	304 199
Trafics divers	164 288	113 100	97 594	118 291	134 388
TOTAL	1 520 288	1 615 679	1 846 535	2 035 285	2 003 853
Variation %		+6,27 %	+14,28 %	+10,22 %	-1,54 %

(a) y compris transit

EVOLUTION DU TRAFIC CONTENEURS

A N N E E S	Nombre de boîtes	A N N E E S	Nombre de boîtes
1982	33 014	1986	42 953
1983	30 965	1987	40 761
1984	35 471	1988	38 607
1985	40 404	1989	40 199

MOUVEMENTS DE NAVIRES EN 1989

Type	Nombre	Marchandises Import/Export
Cargos	225	480 595 tonnes
Chalutiers	394	6 252
Céréaliers	7	59 075
Frigos	64	44 265
Minéraliers	17	384 714
Pétroliers	80	569 782
Porte-conteneurs	143	232 514
Roll on-Roll off	110	99 748
Autres	30	80 990
TOTAL	1 070	1 957 935

4.7.1. ACTIVITES DES PRINCIPALES MAISONS DE COMMERCE

Un économiste anglais du 16e siècle, Thomas Gresham, disait en parlant du marché monétaire que «La mauvaise monnaie chasse la bonne» et la contraint ainsi à se retirer de la circulation. Cette affirmation peut aujourd'hui se rapporter à la situation des secteurs «informel» et «formel» du secteur tertiaire de l'économie togolaise.

Dans la vingtaine de «Maisons de commerce» (sociétés non industrielles), les mieux structurées du pays, on observe les phénomène suivants en fin 1990 :
- baisse régulière du chiffre d'affaires en francs constants depuis 1982, atteignant un taux de 33 %, après avoir marqué une légère stagnation en 1985 et 1986;
- chute des résultats d'exploitation comptables de 76 % et réduction du profit net après impôts de 61 % au cours de la période;
- baisse des effectifs employés dans les sociétés concernées de 52 % en moins de 10 ans.

Il est manifeste que l'essentiel du secteur commercial se replie progressivement, entraînant des conséquences spectaculaires sur le financement des budgets annuels de l'Etat et sur le niveau général de l'emploi.

Les 20 plus grandes sociétés commerciales à elles seules fournissaient en 1982 à l'Etat 70 % de ses recettes fiscales et près de 50 % de ses recettes douanières. Aujourd'hui elles ne contribuent respectivement que pour 26 et 16 % à ces recettes qui sont restées presque constantes dans la période.

Un comportement nouveau est apparu dans les dernières années. En effet, dans le secteur privé, des agents économiques, sans grande épargne, en quête d'emploi et particulièrement enclins au commerce de détail, ont «saupoudré» dans l'activité de distribution non spécialisée de biens de consommation courante, branche toujours prometteuse de profit.

En 1990 80 % des 1000 entreprises créées et enregistrées auprès du Ministre du Commerce ont pour activité le commerce général. Mais dans la pratique, seules celles qui acceptent de respecter la législation (fiscalité, cotisations, etc...) s'inscrivent au Registre du Commerce. 15 % seulement de ces créations prennent la forme de S.A.R.L ou de société de capitaux.

Cette nouvelle catégorie de commerçants a choisi de s'orienter vers des sources d'approvisionnement spécifiques ayant l'avantage d'être des zones de production où le coût de la main-d'oeuvre est notoirement avantageux ou d'être des marchés où la parité de la monnaie par rapport au Franc se détériore régulièrement et favorise l'exportation.

Pouvant ainsi pratiquer sur le marché national (qui n'a pas des habitudes de consommation trop figées) un niveau de prix à la distribution très bas, ces nouveaux commerçants «forcent» leurs concurrents du secteur «formel» à rechercher l'uniformi- sation. Mais cette tendance dans le secteur structuré ne permet pas une bonne rémunération du capital de plus en plus cher sur le marché monétaire. Cette situation a entraîné l'élimination de quelques unités importantes du secteur commercial.

Pour échapper aux effets de ce nouveau comportement n'y a-t-il pas avantage pour l'entrepreneur à se tourner vers des commerces de biens plus spécialisés, donc moins accessibles au secteur informel ? Certes...Mais cette option est-elle compatible avec un marché exigu où le niveau général de l'investisssement est considérablement réduit?

Pour l'instant le secteur «informel», à l'aise sur un marché non spécialisé, a chassé les sociétés commerciales qui sont en «secteur formel»... Sachant que le niveau global actuel des activités commerciales devrait, toutes choses égales par ailleurs, rapporter à l'Etat 30 % de recettes budgétaires supplémentaires s'il était réalisé entièrement par des sociétés structurées et repérables, on peut se demander quelle solution conviendrait le mieux à l'économie libérale dans laquelle nous évoluons.

Faut-il favoriser le développement de ce secteur informel pour des raisons libérales et sociales, quitte à enregistrer un manque à gagner en recettes budgétaires, ou alors, faut-il protéger le secteur «formel», seul capable d'investir ?

Dans ce cas, il faudrait s'atteler à cerner ce secteur «infromel», à le quantifier, le contrôler et l'orienter afin de le faire contribuer davantage au développement économique du pays.

ACTIVITES DES 20 PLUS GRANDES SOCIETES COMMERCIALES (en millions de F CFA)

	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	Estimation 1990 Base 9 mois 90
Marchandises diverses et Matériaux de construction	39 712	34 692	33 148	35 796	36 701	36 547	32 400	33 585	31 300
Textiles + Tissus	25 355	17 429	16 904	20 454	20 702	18 570	18 041	16 840	15 500
Automo. et Accessoires	11 602	8 967	7 712	9 254	10 010	7 615	8 067	7 491	6 700
Total du chif.d'affaires	76 669	61 088	57 764	65 504	67 413	62 733	58 508	57 916	53 500
Résultat d'exploitation	7 267	1 887	1 994	3 928	3 861	2 563	1 289	1 700	1 930
Résultat après impôts	2 293	66	1 009	2 247	2 155	1 493	293	844	900
Effectifs employés(unités)	1 855	1 710	1 520	1 500	1 496	1 276	1 021	923	887

Source : Statistiques du Scimpexto (Syndicat des Commerçants Importateurs - Exportateurs du Togo)

PARTICIPATION DE 20 PLUS GRANDES SOCIETES COMMERCIALES AUX RECETTES BUDGETAIRES : IMPOTS ET DOUANES (en M de F CFA)

	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	Estimation 1990 Base 9 mois 90
Principaux Impôts : BIC-IS-IMF-ISN-TGA payés par les 20 Sociétés	3 496	2 842	2 781	3 763	4 037	3 478	3 764	3 449	4 394
Encaissés par l'Etat	4 983	5 475	4 159	14 272	14 973	17 044	18 926	18 021	16 935
Part des 20 Sociétés (%)	70	52	67	26	27	20	20	19	26
Droits et Taxes de Douanes : payés par les 20 Sociétés	11 214	8 783	7 835	9 950	9 593	8 753	7 897	7 944	4 791
Encaissés par l'Etat	25 458	22 877	21 103	30 978	32 297	32 117	34 605	33 424	29 413
Part des 20 Sociétés (%)	44	38	37	32	30	27	23	23	16

NB : 1985 correspond aux premiers effets de la création de la TGA à 3 %
1990 correspond aux premiers effets de la création de la TGA à 14 % au détriment des Impôts

Source : - Statistiques de la Direction générale des Douanes
- Statistiques de la Direction générale des Impôts.

4.8.1. MOUVEMENTS DES VISITEURS

Le tourisme national -qu'il relève de résidents togolais ou étrangers- est encore peu développé. Les données disponibles établies sur une période de dix ans confirment que la crise économique mondiale n'a pas épargné le secteur touristique au Togo. Les causes destabilisatrices sont le renchérissement du carburant aérien, la crainte du terrorisme international et la publicité faite sur l'origine supposée africaine du S.I.D.A. Elles expliquent pourquoi le niveau maximum des arrivées de visiteurs, atteint en 1982, n'a jamais été retrouvé depuis.

En 1988 la fermeture du Village de Vacances TROPICANA (200 bungalows) et l'arrêt du vol charter BALAIR ont accentué la chute du flux touristique en direction du Togo. En 1989, les arrrivées de touristes connaissent un léger accroissement (1,8%) par rapport à l'année précédente. L'Europe et la sous-région ouest-africaine restent pratiquement à égalité (37 %) quant à l'origine des touristes au Togo. Le Ministère de l'Environnement et du Tourisme redéfinit actuellement une politique de promotion touristique qui mettra l'accent sur le développement du tourisme national et intra-régional à travers l'organisation de circuits inter-Etats. L'inauguration récente d'un vol Lomé - Niamtougou - Ouagadougou par AIR BURKINA entre dans ce cadre. De même les promoteurs privés sont encouragés à investir dans la mise en place des hôtels de relais à l'intérieur du pays.

Les données statistiques de 1989 ont été calculées sur la base d'informations mensuelles communiquées au Ministère du Tourisme par soixante sept établissements d'hébergement. La règlementation en cours du secteur hôtelier et l'informatisation du traitement des données statistiques démarrant en janvier 1991 permettront à ce Ministère de disposer de données très fiables dans un délai raisonnable.

DEFINITIONS

Touristes : Visiteurs dont le séjour au Togo comporte au moins une nuitée et dont les motifs de voyage sont : loisirs, affaires, famille, mission, réunion.

Arrivées: on appelle arrivée dans un établissement d' hébergement, tout enregistrement d'un client qui vient solliciter l'hébergement dans le dit établissement.

Nuitées: on appelle nuitée d'un client, l'ensemble des nuits que ce client a passées dans un établissement d'hébergement durant tout son séjour.

Place-lits: c'est le nombre total de places qu'offre l'ensemble des lits (à une place et à deux places) en un jour dans un établissement d'hébergement.

Durée moyenne de séjour: la durée moyenne de séjour d'une période donnée est le rapport nuitées/arrivées de la même période.

Taux d'occupation des chambres: c'est le rapport du nombre de chambres vendues multiplié par 100 sur la capacité disponible durant la même période.

STATISTIQUES HOTELIERES DU TOGO : 1980-1989

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
ARRIVEES TOTALES	108 200	130 200	143 900	113 900	126 300	135 730	133 256	119 438	121 346	123 550
dont internationales	91 900	116 600	130 600	108 100	115 200	119 845	114 600	97 972	103 508	105 142
DUREE MOYENNE DE SEJOUR	3,3	2,5	3,0	2,9	3,0	2,8	2,7	2,6	2,7	2,4
dont internationales	3,0	2,6	3,1	3,0	3,7	3,9	2,8	2,7	2,7	2,5
NUITEES TOTALES	357 600	336 900	441 700	347 100	384 700	382 112	367 623	314 33	322 351	306 867
dont internationales	321 000	308 100	414 100	325 900	364 100	352 635	330 861	273 859	289 471	272 498
RECETTES TOTALES (millions F.CFA)	3 925	4 643	6 002	5 214	6 500	6 935	6 529	6 022	6 494	6 975
CAPACITE D'HEBERGEMENT										
- Nombre de chambres	1 530	1 582	1 820	2 006	2 120	2 030	2 030	2 262	2 082	2 082
- Nombre de place-lits	3 080	3 238	3 630	4 000	4 240	4 060	4 060	4 329	4 127	4 127
TAUX D'OCCUPATION (chambres) %	57,0	53,0	52,0	42,0	46,49	30,96	27,8	28,2	40,8	32,9
NOMBRE D'EMPLOIS (unités)	2 569	2 099	3 338	3 140	3 000	2 240	2 240	2 113	1 931	1 931

Source : Direction des Etudes et de la Planification - Ministère du Tourisme et de l'Environnement.

STATISTIQUE DES ARRIVEES ET DES NUITEES PAR PAYS DE PROVENANCE DES VISITEURS DANS L'ENSEMBLE DES MOYENS D'HEBERGEMENT EN 1989 (67 unités d'hébergement)

	ARRIVEES	%	NUITEES	%	DUREE MOYENNE DE SEJOUR
TOGO	18 408	15,0	34 369	11,2	1,6
ALLEMAGNE	6 092	4,5	15 957	5,2	2,6
ROYAUME UNI	2 125	1,6	5 523	1,8	2,5
BENELUX	8 127	6,0	21 174	6,9	2,6
FRANCE	26 284	19,4	64 442	21,0	2,4
ITALIE	2 432	1,8	7 672	2,5	3,1
SUISSE	2 161	1,6	10 127	3,3	4,6
AUTRES PAYS D'EUROPE	4 153	3,1	10 434	3,4	2,5
TOTAL EUROPE	51 374	37,9	135 329	44,1	2,6
BENIN	7 998	5,9	12 582	4,1	1,5
GHANA	4 066	3,0	7 365	2,4	1,8
COTE D'IVOIRE	6 914	5,1	14 116	4,6	2,0
NIGERIA	5 150	3,8	9 819	3,2	1,9
BURKINA FASO-NIGER-MALI	10 437	7,7	25 164	8,2	2,4
AUTRES PAYS D'AFRIQUE	16 673	12,3	40 199	13,1	2,4
TOTAL AFRIQUE	51 238	37,8	109 245	35,6	2,1
TOTAL ASIE	3 931	2,9	7 672	2,5	1,9
TOTAL AMERIQUE	8 540	6,3	19 639	6,4	2,2
RESIE DU MONDE	135	0,1	613	0,2	4,5
TOTAL GENERAL	123 550	100,0	306 867	100,0	2,2

Source : Direction des Etudes et de la Planification - Ministère du Tourisme et de l'Environnement.

4.8.2. INFRASTRUCTURES ET ACTIVITES HOTELIERES

Le parc hôtelier togolais se compose en 1990 de 119 établissements de catégories diverses : de luxe (5 étoiles) ; 1ère catégorie (4 étoiles) ; 2è catégorie (3 étoiles) ; 3è catégorie (2 étoiles) ; 4è catégorie (1 étoile); et les non classés. Ce nombre représente plus du double de celui de 1983. En une année, entre 1983 et 1984, il a augmenté de 1/6.

Les Régions Maritime, des Plateaux, Centrale, de la Kara, des Savanes abritent respectivement 60%, 10%, 7 %, 11 % et 6 % du total des hôtels du Togo.

La répartition sur le territoire national des infrastructures hôtelières se caractérise par la concentration dans la capitale de 59 % de ces dernières, et des 3 hôtels de luxe du pays. Cela explique la disparité dans la distribution des unités, observée entre la Région Maritime (2/3) et l'ensemble des aütres régions économiques (1/3).

L'effectif des chambres disponibles s'est accru de 4 % en moyenne de 1981 à 1989. Il convient d'indiquer que ce taux moyen cache des évolutions différentes d'une année sur l'autre. En 1984 et 1987, la progression par rapport à l'année précédente fut suivie d'une diminution sensible l'année suivante. Cette constatation demeure valable lorsque l'on considère le nombre de places-lits.

En revanche, la lecture de l'évolution du taux d'occupation des hôtels conduit à d'autres conclusions :

- d'abord, curieusement les années de baisse sensible de ce taux sont 1983 et 1985/86 qui précèdent celles où une augmentation exceptionnelle du nombre de chambres est enregistrée.

- ensuite, la baisse régulière du taux d'occupation des chambres amorcée en 1983, et perpétuée jusqu'en 1989 malgré une hausse éphémère en 1984 et 1988, semble révélatrice de la situation de morosité dans cette branche d'activité dans la décennie 80.

Elle s'accompagne d'une réduction de l'effectif des emplois destinée, sans doute, à garantir un minimum de profit.

Par rapport à 1982, le volume de l'emploi dans l'hôtellerie en 1989 s'est tassé de 42 % et a connu une baisse moyenne annuelle de 6 %. La diminution des emplois s'est produite tous les ans sans exception, depuis 1983.

Il faudra tout le dynamisme des opérateurs économiques investissant dans l'hôtellerie et le tourisme pour inverser cette tendance, la crise économique mondiale, le chômage, les augmentations du prix de pétrole, la peur du sida n'incitant guère à plus d'optimisme à court terme.

EVOLUTION DES NOMBRES DE CHAMBRES, DE PLACE-LITS, D'HOTELS, D'EMPLOIS ET DU TAUX D'OCCUPATION DES CHAMBRES

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
CAPACITE D'HEBERGEMENT -Nbre chambres	1 530	1 582	1 820	2 006	2 120	2 030	2 030	2 262	2 082	2 082	-
-Nbre place-lits	3 080	3 238	3 630	4 000	4 240	4 060	4 060	4 329	4 127	4 127	-
TAUX D'OCCUPATION (Chambres)	57,0	53,0	52,0	42,0	46,49	30,96	27,8	28,2	40,8	32,9	-
NOMBRE EMPLOIS	2 569	2 099	3 338	3 140	3 000	2 240	2 240	2 113	1 931	1 931	-
NOMBRE HOTELS	-	-	-	55	64	67	67	67	-	-	119

Source :Direction des Etudes et de la Planification.

REPARTITION DES ETABLISSEMENTS HOTELIERS DU TOGO PAR REGION ET PAR CATEGORIE, 1990

REGIONS / HOTELS	Région Maritime	dont à Lomé	Région des Plateaux	Région Centrale	Région de la Kara	Région des Savanes
TOUTES CATEGORIES	79	70	12	8	13	7
1 *	3	3			4	1
2 **	6	4	2	2		
3 ***	2	3			1	
4 ****	1	1				
5 *****	2	2				
Non classé	65	58	10	6	8	6

Source :Direction des professions touristiques

4.9.1. ECOLOGIE GENERALE

Etroite bande allongée sur le Golfe du Bénin, le Togo présente une grande variété de milieux naturels. La diversité écologique tient à plusieurs facteurs dont deux sont primordiaux. Il s'agit en premier lieu, du contexte morphostructural dominé par l'arc atacorien qui prend en écharpe le pays du sud-ouest au nord-est, surplombant à l'ouest le bassin des Volta et à l'est la surface d'aplanissement sur le socle «dahoméyen». Le deuxième facteur est lié aux conditions bioclimatiques qui s'échelonnent du sud au nord en relation étroite avec la situation latitudinale du pays qui s'étire entre les 6° et 11° de latitude nord.

Le littoral et ses environs, siège d'une «anomalie climatique», est situé au centre de la savane côtière du Golfe du Bénin qui s'étend depuis les environs de Cape Coast au Ghana, jusqu'à Cotonou au Bénin. C'est le secteur le moins arrosé du pays. Les plateaux du sud-ouest font partie de la zone de climat subéquatorial caractérisée par des moyennes pluviométriques relativement élevées (1 400 à 1 600 mm), qui maintiennent une forêt mésophile et permettent la culture du café et du cacao. A mesure qu'on s'avance à l'intérieur du pays, la diminution de la pluviométrie se traduit par un appauvrissement du couvert végétal. On atteint la limite du domaine soudano-sahélien dans l'extrême nord, caractérisé par des savanes et des forêts sèches.

Depuis plusieurs années, la rupture du fragile équilibre entre l'homme et le milieu naturel a conduit à un bouleversement des écosystèmes.

Si l'idée d'une tendance générale à l'assèchement se traduit par une «sahélisation» du nord, le littoral togolais à l'instar de l'ensemble du Golfe du Bénin, est soumis depuis quelques années à une érosion des plages en bien des endroits. Cette érosion qui est le corollaire de la perturbation des conditions hydrodynamiques et morpho-sédimentaires locales par des aménagements anthropiques (barrages, ports...) est d'autant plus préoccupante au Togo, que le pays ne dispose que de 50 km de côte, où se concentrent de surcroît, les plus importantes infrastructures socio-économiques du pays, tel le centre minier de l'OTP à Kpémé.

Par ailleurs, l'action anthropique sur le milieu se manifeste de plusieurs façons. La coupe incontrôlée et les défrichements massifs ont conduit à une atomisation des forêts du sud-ouest, ainsi qu'à une déforestation sur l'ensemble du pays. Ce déboisement à outrance, et certaines pratiques culturales exposent les versants, à une dégradation rapide et les sols, à toute l'intensité des phénomènes d'érosion. Les problèmes de pollution et de nuisance sont localisés surtout à Lomé et ses environs. Ils se sont développés au cours des dernières années à un rythme concomitant de celui de l'expansion urbaine de la capitale dont la population, multipliée par quatre en vingt ans, est passée de 90 000 habitants en 1959 à 390 000 en 1981. Le rejet d'effluents urbains et industriels dans la lagune de Lomé rend la question de son assainissement permanente.

DEFINITIONS

Morphostructural : se rapportant aux formes de relief et à leur disposition par rapport à la géologie.

Surface d'aplanissement : vaste surface proche d'un plan, résultant de l'action prolongée de l'érosion.

Socle : vaste ensemble de vieux terrains indurés, constitués de roches anciennes.

Sahélisation : acquisition progressive des caractères sahéliens, semi-arides.

SOURCES

Erosion côtière dans le golfe du Bénin - Aspects nationaux et régionaux 1989 Rapport d'expertise CEE

Code de l'environnement - Loi n° 88-14 du 3/11/1988.

EVOLUTION DE LA COTE
APRES CONSTRUCTION DU PORT DE LOME

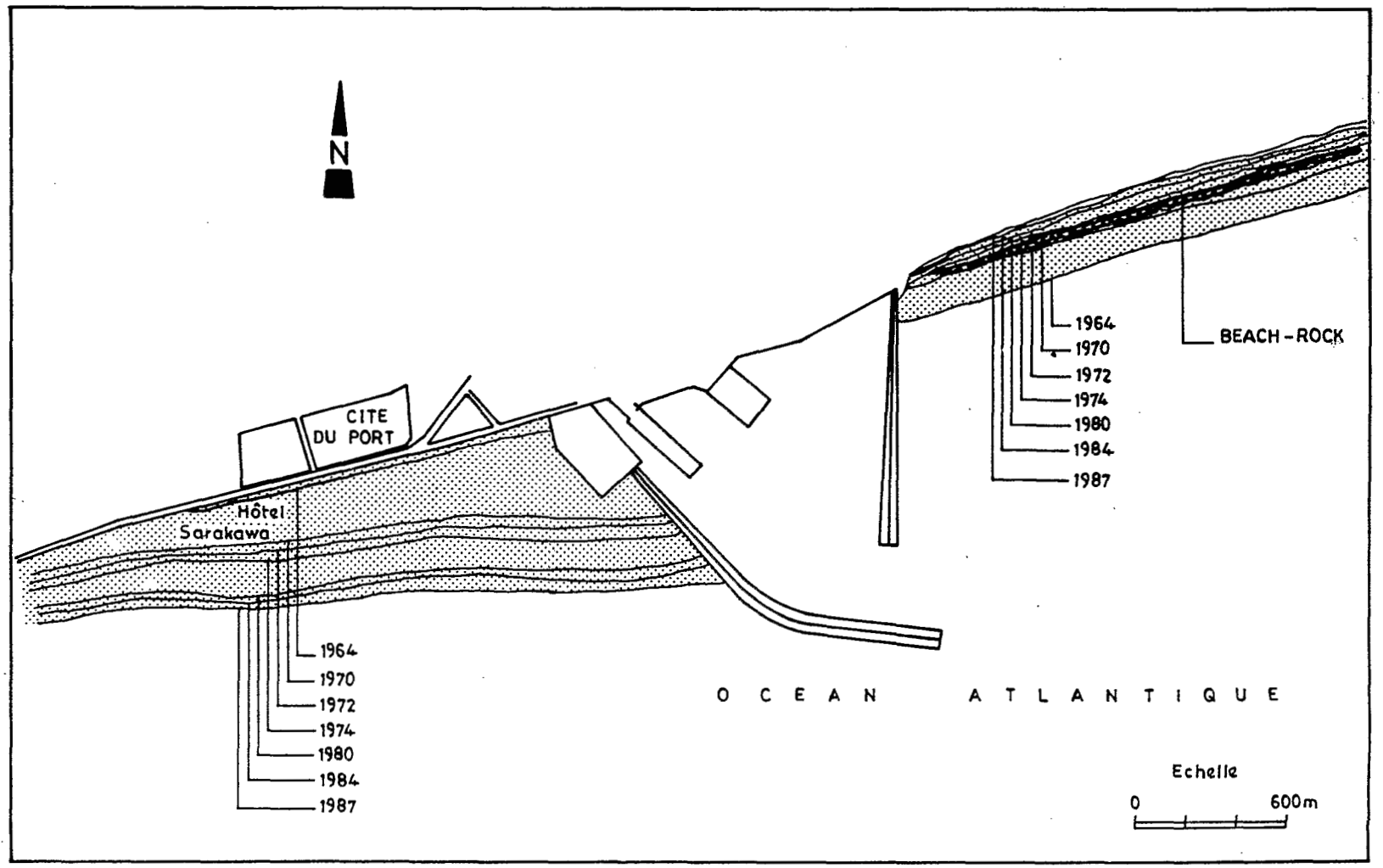

D'après Georges ROSSI